

# Stratégie locale de développement forestier du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne Charte forestière 2016-2020



**Syndicat Mixte du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne**

*PETR Seine et Tilles*

Pépinière d'Entreprises - Rue des Plantes Bonjour 21 260 SELONGEY

Tel : 03 80 85 55 27 Fax : 03 80 75 72 72 [contact@pays-seine-et-tilles.fr](mailto:contact@pays-seine-et-tilles.fr)

Septembre 2016

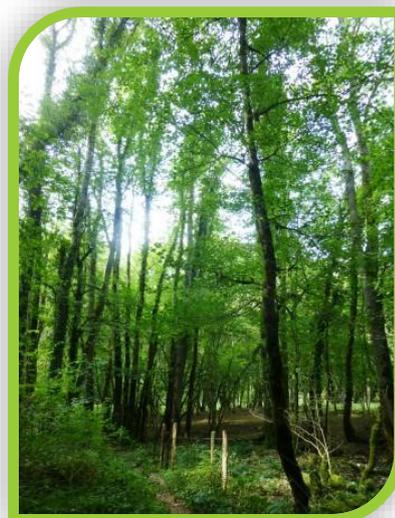


## Préambule

### Fondement des chartes forestières

Créé formellement en 2001 par la loi d'orientation forestière, le dispositif des chartes forestières de territoire (CFT), rentre dans la logique de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche de 2010 en tant que stratégie locale de développement forestier (article 64).

Le code forestier (LOI n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 - art. 67) indique que ces stratégies se fondent sur un état des lieux et consistent en un programme d'actions pluriannuel visant à développer la gestion durable des forêts situées sur le territoire considéré, et notamment à



- **Mobiliser du bois** en favorisant une véritable gestion patrimoniale, dynamique et durable ;
- Garantir la satisfaction de **demandes environnementales ou sociales** particulières concernant la gestion des forêts et des espaces naturels qui leur sont connexes ;
- Contribuer à **l'emploi et à l'aménagement rural**, notamment par le renforcement des liens entre les agglomérations et les massifs forestiers ;
- Favoriser le **regroupement** technique et économique des propriétaires forestiers, la restructuration foncière ou la gestion groupée à l'échelle d'un massif forestier ;
- Renforcer la **compétitivité** de la filière de production, de récolte, de transformation et de valorisation des territoires forestiers.

La stratégie forestière de l'Union Européenne est de garantir la gestion durable des forêts, c'est-à-dire «l'utilisation des forêts et des terrains boisés d'une manière et à une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et dans le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes, aux niveaux local, national et mondial, sans causer de préjudice à d'autres écosystèmes». Dans ce cadre, le Conseil Régional de Bourgogne a identifié les stratégies locales de développement forestier comme un outil pertinent pour garantir cette gestion durable des forêts. L'intérêt des stratégies locales de développement forestier résiderait dans leurs caractères intégrés, c'est-à-dire de traiter à la fois de la compétitivité et la création d'emplois dans les zones rurales et d'autre part la protection des forêts et la fourniture de services socioenvironnementaux.

**Les enjeux d'une charte forestière de territoire sont ainsi de traiter de manière équilibrée et harmonieuse les différentes fonctions de la forêt (production de bois, mobilisation de la ressource forestière, valorisation du bois et des produits forestiers non ligneux, protection des forêts, fournitures de services sociaux ou environnementaux, aménagement du territoire et transition énergétique, etc.).**

**Il ne s'agit pas d'un outil réglementaire.** C'est une démarche volontaire qui selon les acteurs engagés (élus, organismes forestiers et de la filière bois, organismes locaux...), présente plusieurs éléments intéressants :

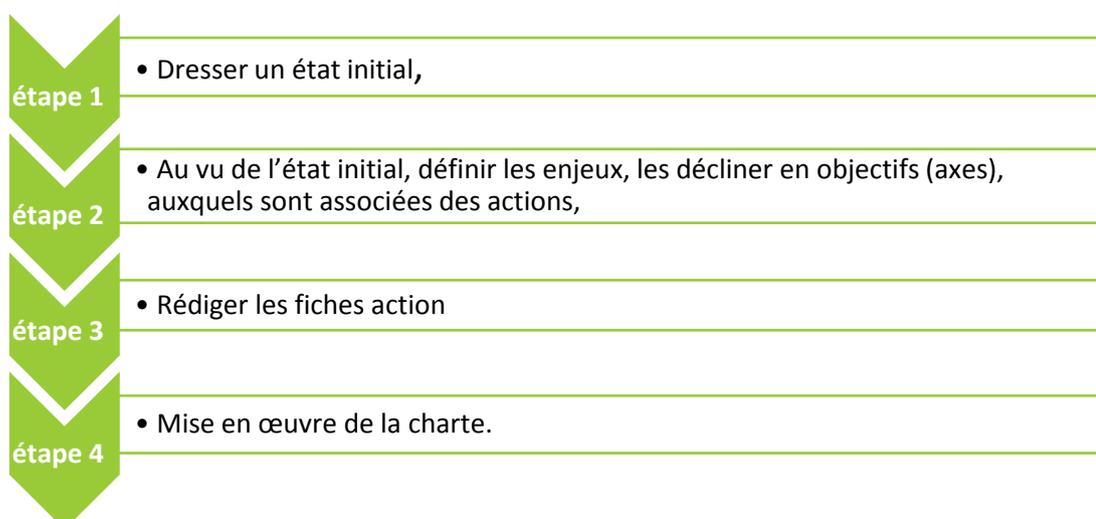
- La principale valeur ajoutée réside dans la démarche de concertation entre les acteurs concernés par la forêt et la filière bois. La CFT permet de réunir les principaux partenaires concernés et en particulier les collectivités locales et les acteurs et utilisateurs de l'espace forestier. Le diagnostic réalisé de manière partagée sert de point de départ à la construction d'un accord des partenaires autour de priorités stratégiques.

- L'élaboration d'une stratégie assise sur ce diagnostic permet de constituer un argumentaire précis pour les différentes actions proposées. Cela augmente la lisibilité vis-à-vis des partenaires potentiellement financeurs (Etat, FEADER, Région, Département, organismes forestiers, ADEME...).

Si la principale valeur ajoutée des chartes forestières tient à leur méthode d'élaboration, elles n'ont d'intérêt que par leur **caractère opérationnel**, leur capacité à produire des résultats tangibles.

La réussite d'une charte forestière est fortement liée à **l'implication d'un noyau d'élus** du territoire pour garantir une vision transversale, multifonctionnelle et porter le projet auprès des financeurs. La charte a pour objectifs de répondre aux problématiques d'un territoire qui peuvent être diverses et concerner de nombreux domaines.

La démarche procède en quatre étapes :



### Historique de la démarche dans le Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne

La communauté de communes du Pays de Saint Seine et ses 20 communes ont établi et signé une charte forestière en 2006 qui a été renouvelée en 2010 et élargie à l'ensemble du Pays Seine-et-Tilles.

Cette seconde charte forestière a permis l'émergence de projets portant sur quatre thématiques principales : la gestion des peuplements forestiers, la filière bois, la cynégétique et l'écotourisme. Au vu du succès des actions mises en œuvre, les élus du Pays Seine-et-Tilles ont souhaité continuer à travailler ensemble autour d'une nouvelle charte forestière. Cette nouvelle stratégie locale de développement forestier s'appuie sur l'expérience et le bilan des deux premières chartes.

Suite à la fusion en janvier 2013 de la communauté de communes du Pays de Saint Seine avec celle de Forêts, Lavières et Suzon formant la nouvelle communauté de communes Forêts, Seine et Suzon, le périmètre du Pays Seine-et-Tilles s'est agrandi. Il compte désormais cinq communes supplémentaires et englobe la quasi-totalité du site du Val Suzon. Les données de l'état initial du territoire ont donc dû être réactualisées pour cette nouvelle stratégie.

## Table des matières

<b>PREAMBULE .....</b>	<b>1</b>
<b>LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS .....</b>	<b>5</b>
<b>CHAPITRE 1 : DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE ET ENJEUX .....</b>	<b>9</b>
<b>1/ PRÉSENTATION DU PAYS SEINE-ET-TILLES EN BOURGOGNE.....</b>	<b>9</b>
1.1 - Situation géographique .....	9
1.2 - Caractéristiques physiques du territoire .....	10
1.2.1 - Géologie, pédologie et relief .....	10
1.2.2 - Hydrologie .....	12
1.3 - Données socio-économiques.....	12
1.4 - Mode d'occupation du sol .....	13
<b>2/ LA FORÊT DU PAYS SEINE-ET-TILLES EN BOURGOGNE .....</b>	<b>15</b>
2.1 - Répartition et structure foncière de la forêt .....	15
2.1.1 - La forêt publique .....	16
2.1.2 - La forêt privée .....	18
2.2 - Les peuplements forestiers .....	20
2.2.1 - Essences forestières du territoire .....	20
2.2.2 - Modes de mises en valeur des peuplements forestiers.....	22
2.3 - La certification des forêts .....	24
<b>3/ LA FILIÈRE "AVAL" .....</b>	<b>27</b>
3.1 – Généralités.....	27
3.2 - Analyse de la ressource .....	27
3.3 - Acteurs de la filière forêt-bois .....	27
3.4 - Bois énergie .....	28
3.4.1 - Ressources en bois énergie .....	28
3.4.2 - Chaufferies bois.....	29
3.4.3 - Consommation de bois bûche et pratique de l'affouage .....	30
3.5 - Les Infrastructures de mobilisation du bois.....	31
3.5.1 - Infrastructures internes aux massifs forestiers : desserte forestière.....	31
3.5.2 - Infrastructures desservant les massifs forestier .....	32
<b>4/ ACTIVITÉ CYNÉGETIQUE.....</b>	<b>34</b>
4.1 - Organisation de la chasse .....	34
4.2 - Un territoire riche en gibier .....	34
4.3 - Enjeu économique de la chasse.....	36
4.4 - Impact des populations de grand gibier .....	36
4.4.1 - Gibier et culture .....	36
4.4.2 - Forêt et gibier .....	37
4.4.3 - Équilibre agro-sylvo-cynégétique .....	38
<b>5/ LES SITES REMARQUABLES.....</b>	<b>39</b>
5.1 - Les milieux et habitats forestiers.....	39
5.1.1 - Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope .....	39
5.1.2 - Réserve Naturelle Régionale .....	39
5.1.3 - Sites Natura 2000 désignés au titre de la directive Habitat, faune la flore.....	40

5.1.4 - Les Zones de Protection Spéciale (ZPS) = Sites Natura 2000 désignés pour les oiseaux.....	41
5.1.5 - Les Réserves Biologiques Dirigées (RBD).....	41
5.1.6 - Les Sites inscrits et sites classés .....	41
5.1.7 - Forêt d'exception® .....	42
5.1.8 - Les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF).....	42
5.1.9 - Projet de Parc National des forêts de Champagne et de Bourgogne.....	44
5.1.10 - Espaces naturels sensibles .....	44
5.2 - Le patrimoine historique .....	44
5.3 - Le patrimoine et potentiel trufficole .....	45
<b>6/ ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES .....</b>	<b>46</b>
6.1 - Tourisme en Seine-et-Tilles .....	46
6.2 - Activités autour de la forêt.....	46
6.2.1 - Randonnées pédestres.....	46
6.2.2 - Autres loisirs en forêt (équestre, cycliste...).....	47
6.2.3 - Grands Chemins en Seine-et-Tilles.....	47
<b>7/ ENJEUX DU TERRITOIRE .....</b>	<b>49</b>
7.1 - Gestion des peuplements forestiers.....	49
7.2 - Dynamisation des filières locales de l'utilisation des bois.....	50
7.3 - La multifonctionnalité de l'espace forestier (cynégétique, tourisme vert...) .....	51
<b>CHAPITRE 2 : ORIENTATIONS ET STRATEGIES.....</b>	<b>53</b>
<b>1/ MÉTHODOLOGIE.....</b>	<b>53</b>
1.1 - Schéma général de la méthode .....	53
1.2 - Les réunions.....	53
<b>2/ RÉSULTATS.....</b>	<b>54</b>
2.1 - Synthèse des fiches action.....	54
2.2 - Détails des objectifs par fiche action .....	54
2.2.1 - Orientation 1 : Gestion des peuplements forestiers.....	54
2.2.2 - Orientation 2 : Dynamisation des filières locales d'utilisation du bois .....	55
2.2.3 - Orientation 3 : Multifonctionnalité de l'espace forestier .....	56
<b>CHAPITRE 3 : PROGRAMME D'ACTIONS.....</b>	<b>58</b>
<b>1/ Les fiches actions .....</b>	<b>58</b>
1.1 - Liste des fiches actions .....	58
1.2 - Détails des fiches actions.....	60
<b>SIGNATURE DE LA STRATEGIE LOCALE DE DEVELOPPEMENT FORESTIER (CHARTRE FORESTIERE) DU PAYS SEINE ET TILLES EN BOURGOGNE.....</b>	<b>84</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE CONSULTEE.....</b>	<b>85</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>89</b>

## Liste des sigles et abréviations

ABCF : Association Bourguignonne de Certification Forestière

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie

APB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

APROVALBOIS : Association pour la Promotion et la Valorisation des activités du Bois en Bourgogne

ARTBFC : Association Régionale de la Truffe en Bourgogne et Franche Comté

ASL : Association Syndicale Libre

BIBE : Bois d'Industrie et Bois Energie

CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

CBPS : Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles

CC : Communauté de Communes

CCFSS : Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CCPSS : Communauté de Communes du Pays de Saint Seine

CD21 : Conseil Départemental de Côte-d'Or

CDRP : Comité Départemental de la Randonnée Pédestre

CEA : Commissariat à l'Énergie Atomique

CENB : Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne

CFT : Charte Forestière de Territoire

CNPF : Centre National de la Propriété Forestière

COFOR : Association des Communes Forestières

COFIL : Comité de pilotage

COVATI : Communauté de communes des Vallées de la Tille et de l'Ignon

CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière

CTL : Commission Technique Locale

DEFI : Dispositif d'Encouragement Fiscal à l'Investissement

DDT : Direction Départementale des Territoires

DRA : Directives Régionales d'Aménagement

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DoCob : Document d'objectif

ENSA : École Nationale Supérieure d'Art et de Design

FCBA : Institut technologique « Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement »

FDC : Fédération Départementale des Chasseurs

FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

FEDER : Fonds Européen de Développement Economique et Régional

FFN : Fonds Forestier National

FFT : Fédération Française des Trufficulteurs

FNCOFOR : Fédération Nationale des Communes Forestières

GF : Groupement Forestier

GIC : Groupement d'Intérêt Cynégétique

GIP PN FCB : Groupement d'intérêt public de préfiguration du parc national des forêts de Champagne et Bourgogne

IDF : Institut pour le Développement Forestier

IFN : Inventaire Forestier National

IGN : Institut National de l'Information Géographique et Forestière

IKA : Indice Kilométrique d'Abondance

INPN : Inventaire National du Patrimoine Naturel

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

INRA : Institut National de la Recherche Agronomique

IRSTEA : Institut de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture

LEADER : Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale

MAAF : Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

MEDDTL : Ministère l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle

NAP : Nouvelles Activités Périscolaires

ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

ONF : Office National des Forêts

OT : Office de Tourisme

PDESI : Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires

PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

PEFC : Programme Européen de Certification Forestière

PN : Parc National

PSG : Plan Simple de Gestion

RGE : Référentiel à Grande Echelle

RMT AFORCE : Réseau mixte technologique pour l'Adaptation des Forêts aux Changements Climatiques

RNR : Réserve Naturelle Régionale

RTG : Règlement Type de Gestion

SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

SDGC : Schéma Départemental de Gestion Cynégétique

SICECO : Syndicat Intercommunal d'Électricité de Côte-d'Or

SIG : Système d'Information Géographique

SITIV : Syndicat Intercommunal de la Tille, de l'Ignon et de la Venelle

SRGS : Schéma Régional de Gestion Sylvicole

TSF : Taillis sous Futaie

URSSAF : Unions de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales

UT : Unité Territoriale

ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique



## Chapitre 1 : Diagnostic du territoire et enjeux

### 1/ PRÉSENTATION DU PAYS SEINE-ET-TILLES EN BOURGOGNE

#### 1.1 - Situation géographique

Le Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne se situe à l'Est du département de la Côte-d'Or, au Nord de Dijon, aux confins du plateau de Langres et de la Plaine de Dijon, Pays qui s'ouvre sur le bassin Rhône-Méditerranée. Il comprend pour les 2/3 de sa superficie un plateau, entaillé par des petites vallées (Tille, Ignon, Venelle, Ougne, Suzon, Oze et Seine) généralement forestier, et un tiers en plaine plutôt voué à la production agricole.

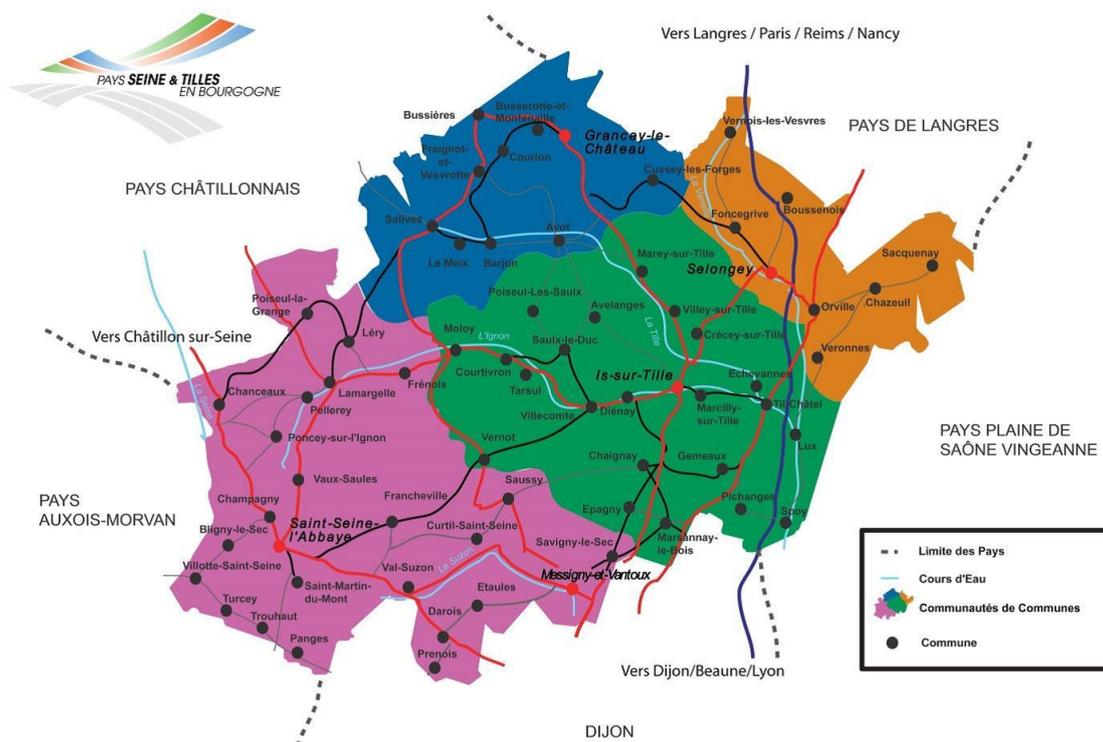


FIGURE 1 - Répartition des superficies par communauté de communes. Sources : IGN - RGE®

Le territoire de la Charte forestière porte sur quatre communautés de communes, regroupant 66 communes dont les superficies sont les suivantes :

- Communauté de communes des Sources de la Tille (Grancey-le-Château) : 16 985 ha
- Communauté de communes des vallées de la Tille et de l'Ignon (Is-sur-Tille) : 38 102 ha
- Communauté de communes Forêts, Seine et Suzon (Messigny-et-Vantoux) : 42 280 ha
- Communauté de communes du canton de Selongey : 14 267 ha

**Superficie totale : 113 629 ha**

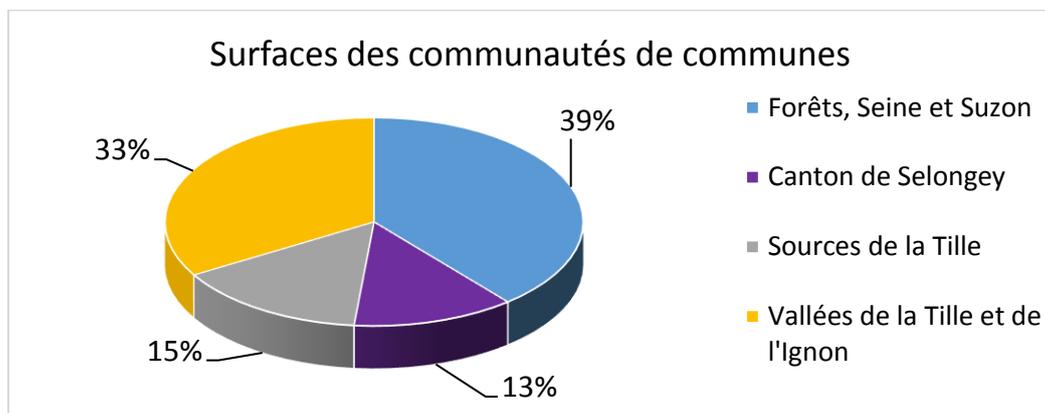


FIGURE 2 - Répartition des superficies par communauté de communes. Sources : IGN - RGE®

La cartographie des communautés de commune et la liste des communes sont données en annexe 1 et 2.

## 1.2 - Caractéristiques physiques du territoire (source : Météo France 1981-2010)

La région est soumise à un climat continental légèrement tempéré par une influence océanique et subit même des tendances montagnardes dans le Nord de la région naturelle dite de la Montagne Bourguignonne. Les stations de référence du territoire, Dijon et Langres, enregistrent une température moyenne annuelle variant de 6,1°C à 15,4 °C. Les températures les plus froides sont atteintes en janvier avec une température minimale moyenne de -1,3 °C à Langres et - 0,8°C à Dijon. Juillet est le mois le plus chaud avec une température maximale moyenne de 23,5 °C à Langres et 26,1 °C à Dijon.

Le nombre de jours de gel est important (87 jours en moyenne pour la Montagne Bourguignonne) avec des risques réels de gel tardif qui rendent périlleuses les plantations au printemps et peuvent compromettre la régénération naturelle.

La pluviométrie annuelle est bien répartie au cours de l'année. A Dijon, elle est de 760,5 mm avec un maximum au mois de mai (85 mm) et un minimum en fin d'hiver (43,8 mm en février) tandis qu'à Langres elle atteint 895,5 mm avec un maximum à l'automne (décembre 88,4 mm).

Il existe néanmoins des variations sensibles puisque l'influence océanique se traduit par une pluviosité plus importante à l'Ouest du territoire. Par ailleurs, à une échelle locale, on note de grandes variations dues au relief. Des versants orientés au sud avec des traits climatiques Méditerranéens peuvent cohabiter proximité de combes peu ensoleillées avec caractéristiques montagnardes.

Les conditions climatiques sont de façon générale favorables à la végétation forestière. Le territoire comme le reste de la planète connaît des changements climatiques avec notamment des hausses de température et des modifications du régime des pluies. On constate ainsi une augmentation moyenne des températures en Bourgogne de 0,8 °C au cours du XX<sup>ème</sup> siècle et est de 1,5 °C depuis 20 ans. Les précipitations ont globalement augmentées dans la région de 10 % depuis 1877 mais avec une baisse estivale (-10 %) et une hausse hivernale (+20 %) (Alterre). Ces changements climatiques ne sont pas sans conséquences sur les essences forestières (modification de la production forestière, vulnérabilités aux maladies, sensibilité au gel, déplacement des aires répartition naturelle d'espèces...).

### 1.2.1 - Géologie, pédologie et relief

Le Pays Seine-et-Tilles se divise en cinq régions naturelles selon la nature du sous-sol comme on peut le constater dans la figure ci-dessous :

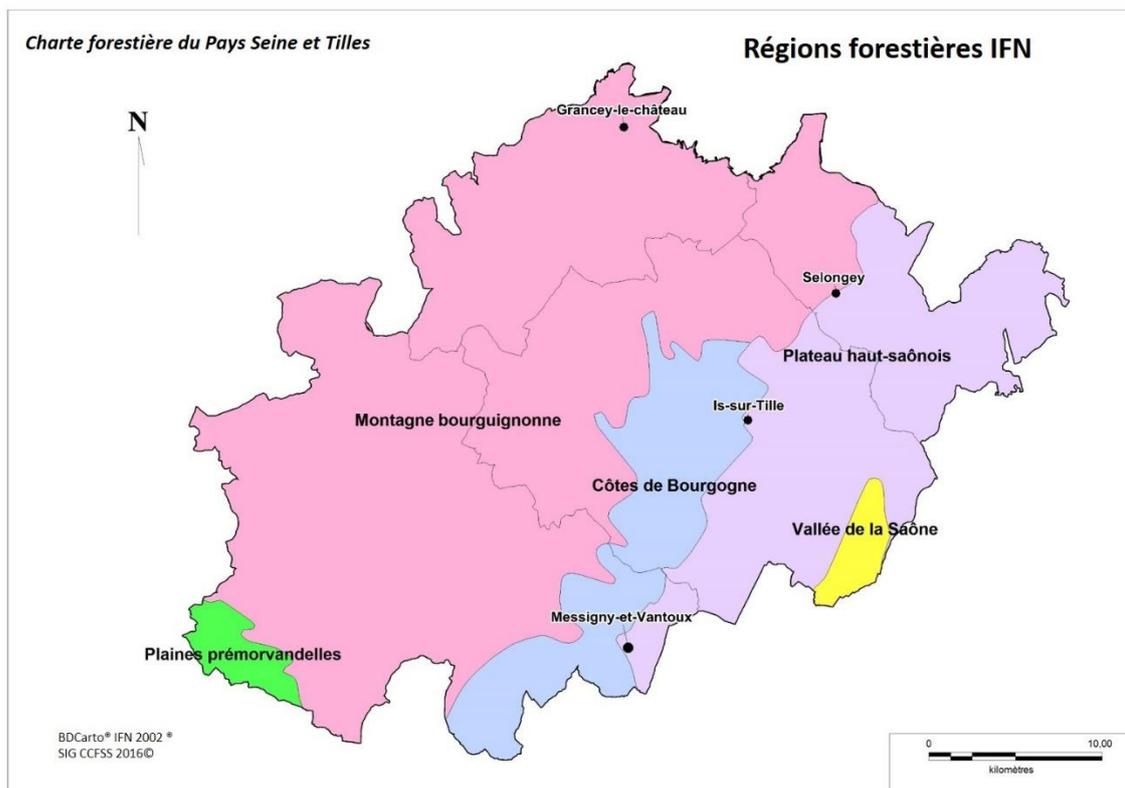


FIGURE 3 – Carte des régions forestières du Pays Seine-et-Tilles. Source : IFN 2002

- La **Montagne Bourguignonne** couvre l'essentiel du territoire avec une altitude décroissante du Nord au Sud de 600 m à 400 m. Géologiquement, les assises appartiennent au Bajocien et au Bathonien. Il s'agit de calcaires durs (à entroques, lithographiques et surtout oolithes), fissurés et par conséquent filtrants et secs. Quelques niveaux marneux de faible épaisseur apparaissent dans les pentes de vallées. D'une manière générale, les sols qui en résultent sont peu profonds et caillouteux et engendrent des sols bruns calciques et rendziniformes ne retenant pas l'humidité. Quelques placages de limons enrichissent localement les sols.
- Le **Plateau Haut-saônois** occupe la corne Nord-Est du territoire et correspond à un plateau faiblement mamelonné où l'altitude est inférieure à 300 m. Il est constitué de calcaires oolithiques du Rauracien et du Séquanien donnant naissance à des sols également secs, mais comportant parfois des lentilles d'argile de décalcification.
- Les **Côtes calcaires** sont le prolongement naturel de la Côte Dijonnaise. Elles dominent la plaine de la Saône d'Is-sur-Tille jusqu'à Beaune. Le relief s'élève légèrement du Nord au Sud (altitude moyenne 400 m) par une série de côtes où l'érosion a creusé des amorces de vallées. Les assises géologiques sont formées d'une succession d'étages du Jurassique, Bathonien et Callovien, caractérisés par des calcaires durs, parfois marneux qui donnent naissance à des sols squelettiques filtrants et très secs.
- La **Vallée de la Saône** est au Sud-Est du territoire
- Une **lentille de dépression périphérique du Morvan** est incluse dans le périmètre du Pays. De par leurs faibles étendues, on peut considérer ces deux régions naturelles comme peu significatives pour le territoire.

*Le territoire repose sur un substratum calcaire où le degré de fertilité est faible en raison de la dureté des assises, de la faible profondeur du sol et de sa modeste capacité de rétention en eau. Ces sols ont une faible fertilité sur le plan de la production forestière, mais représentent des milieux naturels très variés, d'une richesse écologique importante.*

### 1.2.2 - Hydrologie

Le territoire du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne, de par la nature de la roche mère et sa position topographique constitue un réservoir hydrologique important (via des sources karstiques) qui alimente les bassins de la Seine et de la Saône.

La Tille avec plusieurs bras, représente la rivière principale du territoire. Elle reçoit les eaux de ses affluents, l'Ignon et la Venelle (voir annexe 4).

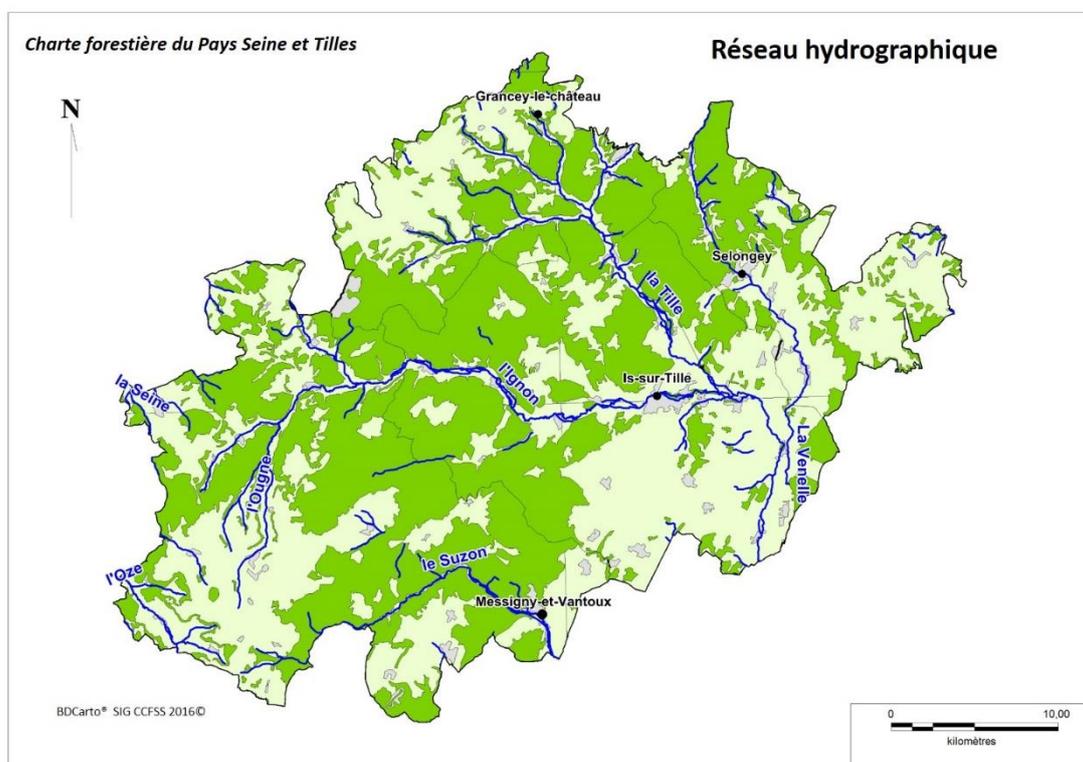


FIGURE 4 – Carte du réseau hydrographique du Pays Seine-et-Tilles. Source : BD Carto®

La **Tille** prend ses sources au Nord du Pays et rejoint la plaine de la Saône au niveau de Til-Châtel, emmenant ensuite ses eaux vers la Saône.

L'**Ignon** trouve son origine à proximité de Saint-Seine-l'Abbaye (Poncey-sur-l'Ignon) et rejoint la Tille vers Til-Châtel, après avoir traversé Is-sur-Tille.

La **Venelle** a sa source à Vaillant sur le plateau de Langres en Haute-Marne et se perd à Véronnes pour rejoindre la Tille (peut-être la Bèze).

Le **Suzon** prend sa source entre Panges et Trouhaut. Il rejoint l'Ouche à Longvic. De par ses forêts préservées, la vallée du Suzon permet d'alimenter une grande partie du bassin dijonnais.

La Seine et l'Oze bordent quant à elles le territoire.

*Avec une position en tête de réseau hydraulique, le territoire bénéficie largement des formations boisées des bassins versants, qui contribuent à la réduction du ruissellement, à l'infiltration en profondeur des eaux de surface, puis à la régulation des eaux souterraines. La conservation de la nature boisée des bassins versants est donc un élément important à l'égard de la gestion de l'eau.*

### 1.3 - Données socio-économiques (sources : INSEE, URSSAF, CCI Côte-d'Or)

En 2012, la population de ce territoire était de 24 969 habitants, mais en progression régulière (+ 0,94 % par an) alors que la population française n'augmente que de 0,64 % par an.

La densité moyenne de population est faible avec 22,4 habitants/km<sup>2</sup> en comparaison avec la densité moyenne française de 103 habitants/km<sup>2</sup>. Cette densité est variable selon les communautés de communes, comme le montre le tableau suivant :

Communauté de communes	Nombre d'habitants	Densité de population (hab/km <sup>2</sup> )
Vallées de la Tille et de l'Ignon	13 291	34,8
Canton de Selongey	3928	27,5
Forêts, Seine et Suzon	6638	15,0
Sources de la Tille	1112	6,5

FIGURE 5- Nombre d'habitants et densités par communautés de communes. Source : INSEE, 2012

Les communautés de communes des vallées de la Tille et de l'Ignon et du canton de Selongey ont les plus fortes densités de population, ce qui s'explique par la présence des pôles d'emploi industriel, des pôles de service et également des axes de communication (A 31, RN 74) et du réseau ferré Nord-Sud Sillon Mosellan-Vallée du Rhône.

La progression de population est partout positive, avec une dynamique plus importante à proximité de l'agglomération Dijonnaise, mais elle tend à être également observée dans « l'arrière-pays », où le foncier est moins cher. Le territoire sera probablement amené dans un futur proche à accueillir une population grandissante, avec des incidences inévitables sur le paysage et l'environnement (INSEE : en 2030, + 10 % en Seine-et-Tilles et Plaine de Saône-Vingeanne).

Le tissu économique du Pays est marqué par le secteur industriel qui représente à lui seul 33,7 % des emplois totaux (contre 13,7 % en France et 18,6 % en région Bourgogne). Cette importance trouve son origine dans la présence de très gros employeurs (CEA 1100 salariés, SEB 700 salariés, Transports Cordiers 300 salariés). On notera également la prédominance du secteur métallurgie qui concentre 41 % des salariés de l'industrie si bien que 13 % des salariés de ce secteur en Côte-d'Or sont en Seine-et-Tilles (CCI 2013).

La présence de ces enseignes internationales, d'un Club de 70 entreprises et la mise en place d'une politique d'accueil économique (Zones d'activités, Pépinière d'Entreprises) donnent à ce pays pourtant très rural tous les moyens de son développement.

#### 1.4 - Mode d'occupation du sol

Pour une superficie totale de **113 629 ha**, le territoire est majoritairement agricole et forestier avec les superficies suivantes :

- forêts : 52 591 ha
- milieux semi-naturels : 1951 ha
- terres agricoles : 56 474 ha
- zones humides : 1417 ha
- terres artificialisées (tissus urbaines, routes, zone industriels...) : 1477 ha

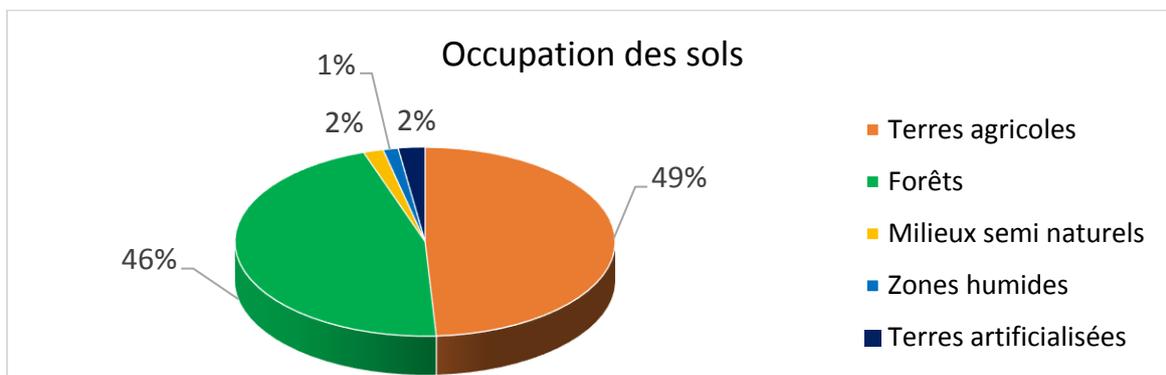


FIGURE 6 – Occupation des sols. Source : CORINE Land Cover, 2012

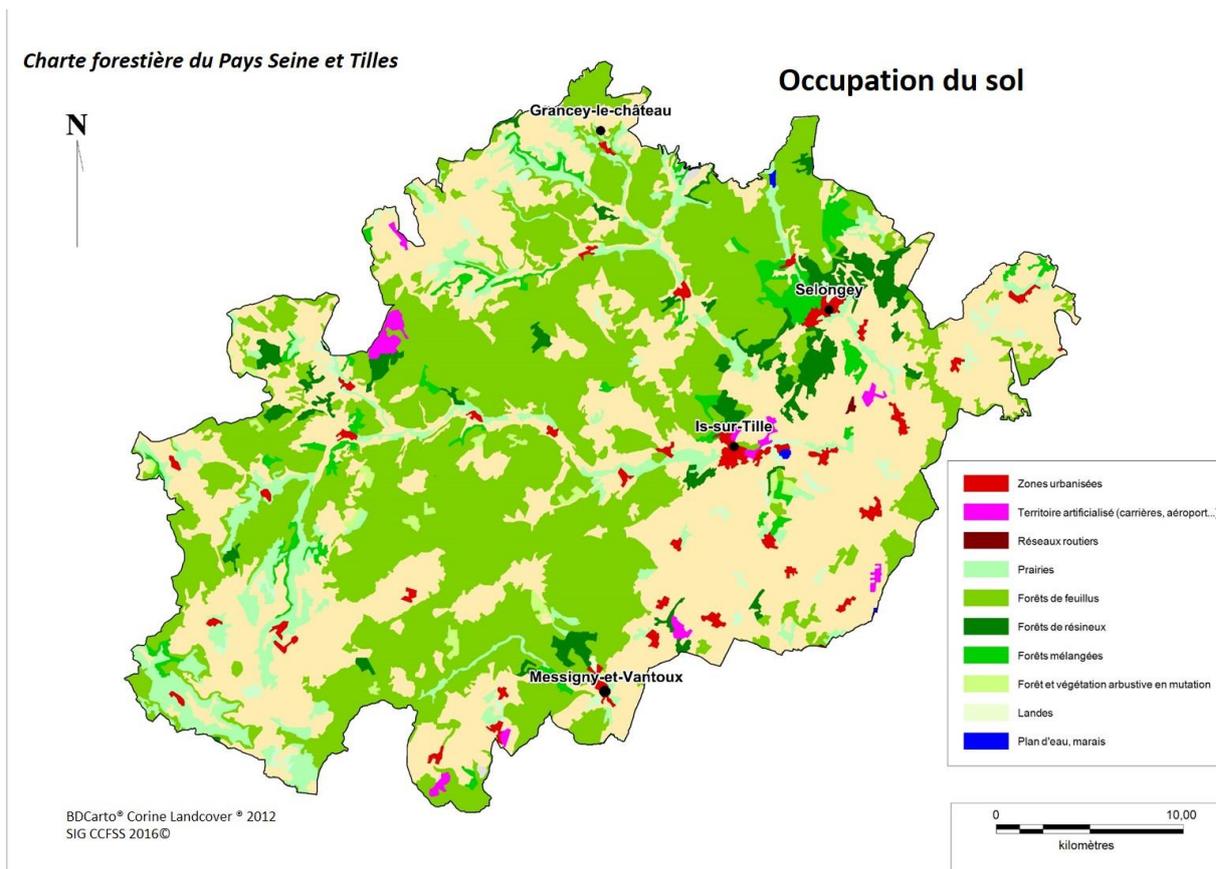


FIGURE 7 – Carte de l'occupation des sols. Source : CORINE Land Cover, 2012 (annexe 5)

La zone forestière (fig. 7) se place en diagonale sur un axe Sud-ouest/Nord-est du territoire, occupant les affleurements géologiques les plus durs, sols souvent trop ingrats pour une valorisation agricole. Les parties agricoles occupent l'Est du territoire et la bordure Ouest, sur des plateaux plus faciles à travailler, alors que les prairies, minoritaires, se trouvent placées dans les vallées plus fraîches. Il existe trois zones assez urbanisées : Is-sur-Tille et Selongey formant une unité à l'Est et l'ensemble de Valduc à l'Ouest, à caractère particulier puisqu'il correspond au site du CEA. Les villages, restant liés à l'alimentation en eau, se situent en majorité dans les vallées et dans les zones à dominante agricole.

*La part de la forêt est importante dans ce territoire, 46 %, alors que la moyenne bourguignonne n'est que de 32 % (IGN 2013). Cette situation incline à chercher à tirer parti au mieux des aménités procurées par la forêt, pour mieux valoriser le territoire.*

## 2/ LA FORÊT DU PAYS SEINE-ET-TILLES EN BOURGOGNE

### 2.1 - Répartition et structure foncière de la forêt

La forêt occupe le territoire dans une grande diagonale, ainsi que le montre la carte ci-dessous :

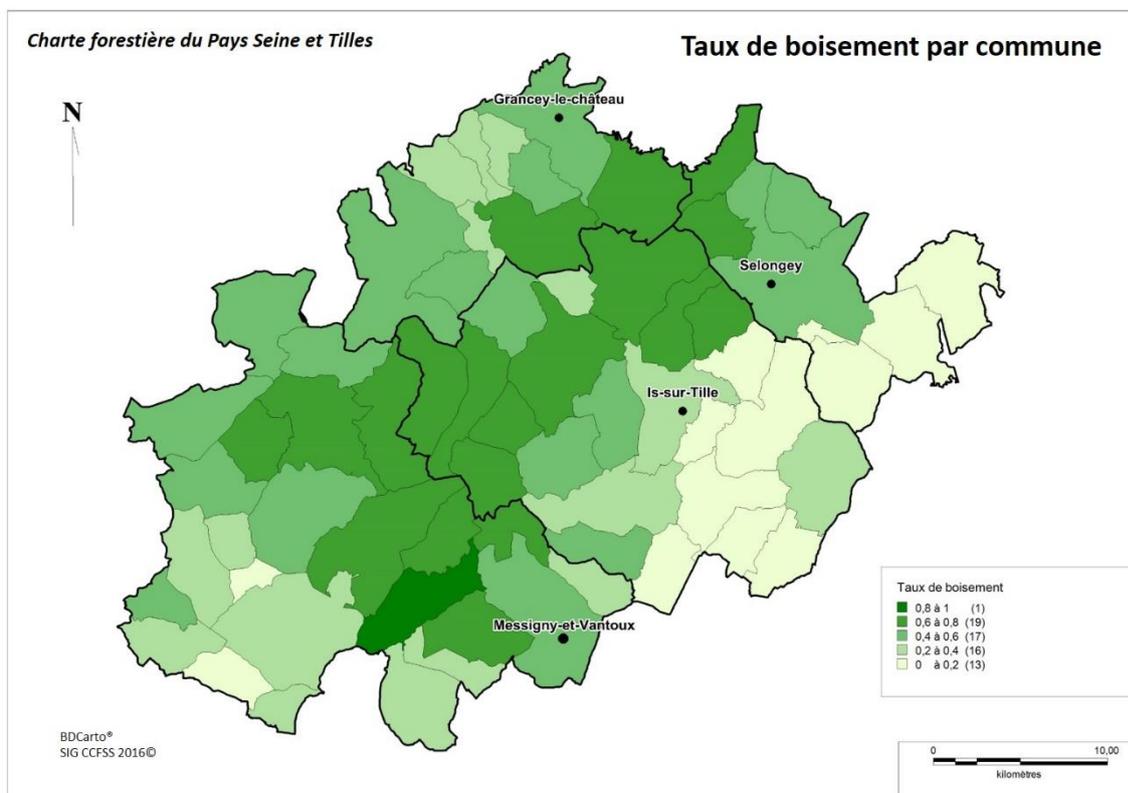


FIGURE 8 – Taux de boisement par communes dans le Pays Seine-et-Tilles. Sources : Corine Landcover 2012

Le taux de boisement par communauté de communes est assez identique, oscillant entre 41 % et 51 %.

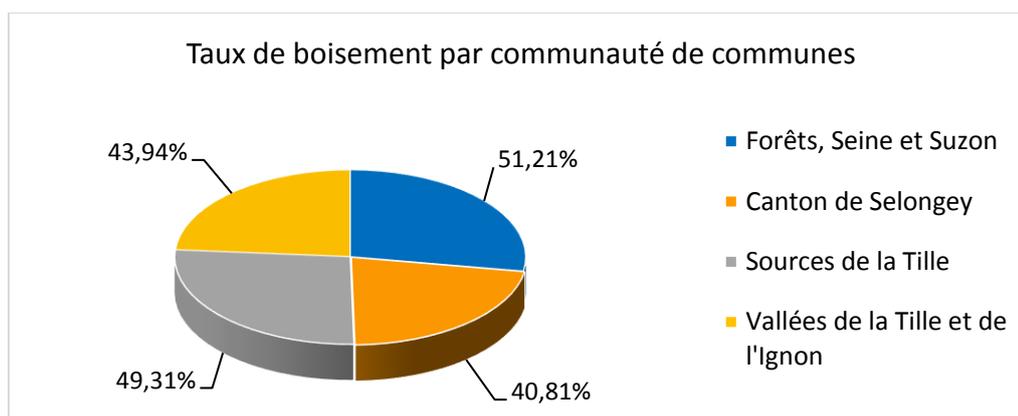


FIGURE 9 - Taux de boisement par communauté de communes en Seine-et-Tilles. Sources : CORINE Landcover 2012, IGN

Val-Suzon, Moloy et Vernot sont les communes les plus boisées avec un taux de boisement autour de 80 % alors que Saint-Seine-l'Abbaye (2 %), Marcilly-sur-Tille (3 %), Gemeaux (4,5 %) et Marsannay-le-bois (6 %) ont les taux de boisement les plus faibles.

La superficie forestière de 52 591 ha est répartie en parts égales entre forêt publique (26 988 ha) et forêt privée (25 603 ha) alors qu'en France 75 % de la forêt est privée. (voir annexe 6).

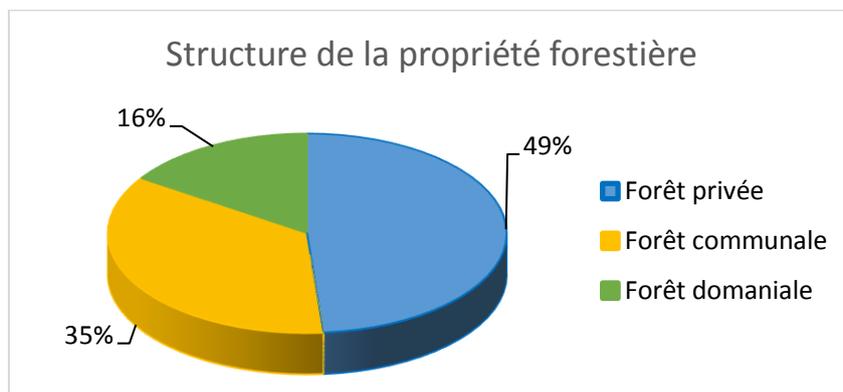


FIGURE 10 – Structures de la propriété forestière en Seine-et-Tilles. Sources : ONF, Corine LandCover 2012

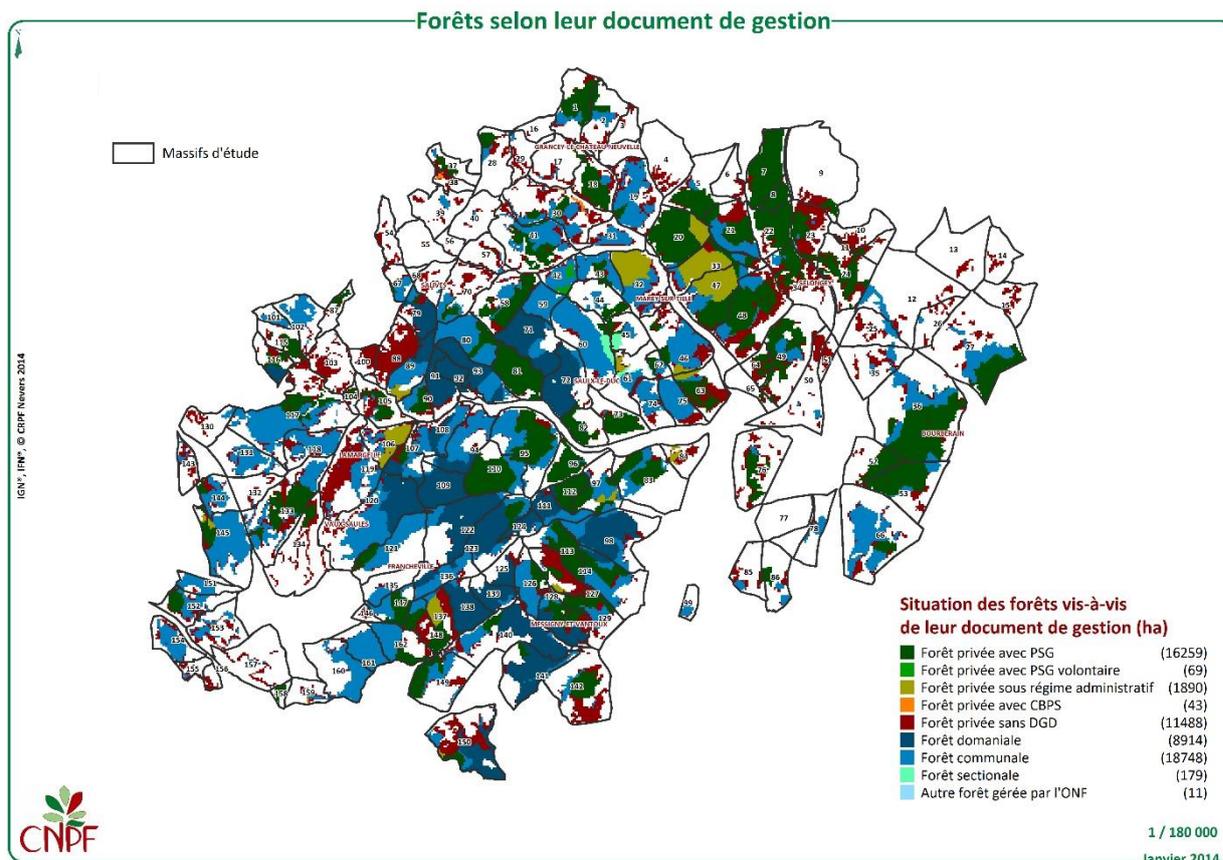


FIGURE 11 – Carte de la structure de la propriété forestière en Seine-et-Tilles. Source : CRPF, 2014

### 2.1.1 - La forêt publique

La forêt publique appartient aux communes pour 70 % et à l'Etat pour 30 %.

Les forêts domaniales se situent principalement dans la communauté de communes Forêts, Seine et Suzon et à la Covati et couvrent une surface totale de **8257 ha** représentant 18 % des forêts domaniales de Côte-d'Or. Il s'agit plus précisément des forêts domaniales suivantes :

Nom	Surface	Particularités
Forêt domaniale de la Bonière	760 ha	- Site Natura 2000 "Milieux forestiers, pelouses et marais des massifs de Moloy, La Bonière et Larmargelle".
Forêt domaniale d'Is-sur-Tille	3058 ha	- Site Natura 2000 "Massifs forestiers de Francheville, d'Is-sur-Tille et des Laverottes"

		- Réserve biologique dirigée de la Combe Quinquendolle.
Forêt domaniale des Laverottes	658 ha	- Site Natura 2000 "Massifs forestiers de Francheville, d'Is-sur-Tille et des Laverottes"
Forêt domaniale de Moloy	1 351 ha	- Site Natura 2000 "Milieux forestiers, pelouses et marais des massifs de Moloy, la Bonière et Lamargelle". - Réserve Biologique Dirigée (RBD) de Bellefontaine
Forêt domaniale du Mont de l'Echelle	472 ha	
Forêt domaniale du Val Suzon	2100 ha (dont une part seulement dans le Pays Seine-et-Tilles)	- Arrêté de protection de biotope, - Site Natura 2000 « Milieux forestiers, prairies et pelouses de la vallée du Suzon » - Réserve naturelle régionale. - Candidate au label "Forêt d'exception"
Forêt domaniale de Plombières	1 117,51 ha (dont une petite partie seulement dans le Pays Seine et Tilles)	

FIGURE 12 – Forêts domaniales en Seine-et-Tilles : surface et particularités – Sources : ONF, DREAL, 2014.

Leur revenu est assuré par la chasse au grand gibier, très organisée dans le secteur ainsi que par la production de bois. Sur le plan ligneux, la productivité est très variable, mais présentent aussi un intérêt de loisir et de découverte important, par leur richesse écologique. L'impact paysager devient également une préoccupation non négligeable aux abords des zones urbaines.

**Les forêts communales** couvrent une superficie totale de **18 731 ha**, avec une surface unitaire moyenne de l'ordre de 300 ha alors que la moyenne nationale est de 235 ha. Plus de la moitié des communes (41/66) disposent d'une surface comprise entre 100 à 500 ha, soit des unités de gestion très convenables.

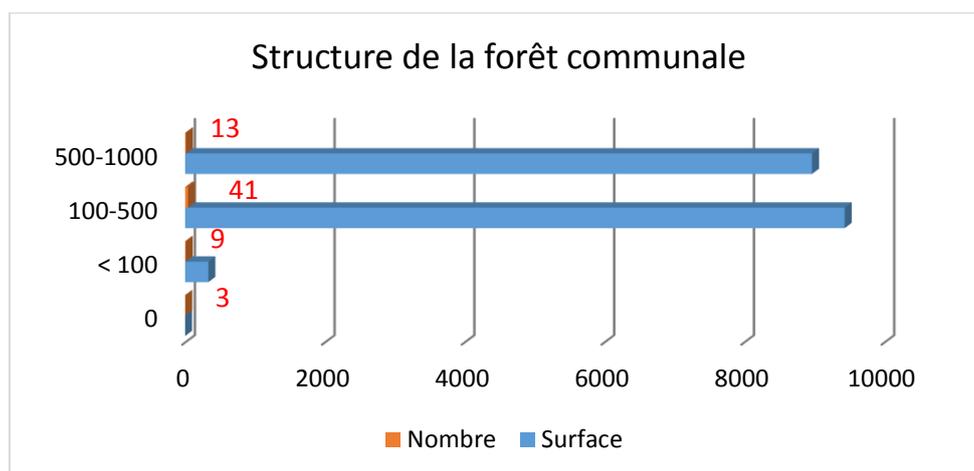


FIGURE 13 – Forêts communales en Seine-et-Tilles : surface et nombre - Sources : ONF

Certaines particularités concernant ces forêts communales sont à noter :

- Les communes de Gemeaux, Marcilly-sur-Tille et Orville ne sont pas propriétaires de forêt.
- Plusieurs forêts communales ne se situent pas sur le territoire de leurs communes respectives. C'est par exemple le cas de la forêt communale de Saint-Seine-l'Abbaye qui a la spécificité

d'être située sur le territoire de la commune de Saint-Martin-du-Mont. Il y a par conséquent également des cas, où sur le territoire d'une commune donnée, des forêts appartiennent à une autre commune.

- La commune de Panges possède une forêt indivise qu'elle partage avec la commune de Baulme-la-Roche. Le hameau de Luxerois (commune de Saulx-le-Duc) est propriétaire d'une forêt sectionnale.
- La ville de Dijon possède 9 ha 78 dans le Val Suzon au niveau du « parc de Jouvence ».

Il existe des disparités importantes entre communautés de communes :

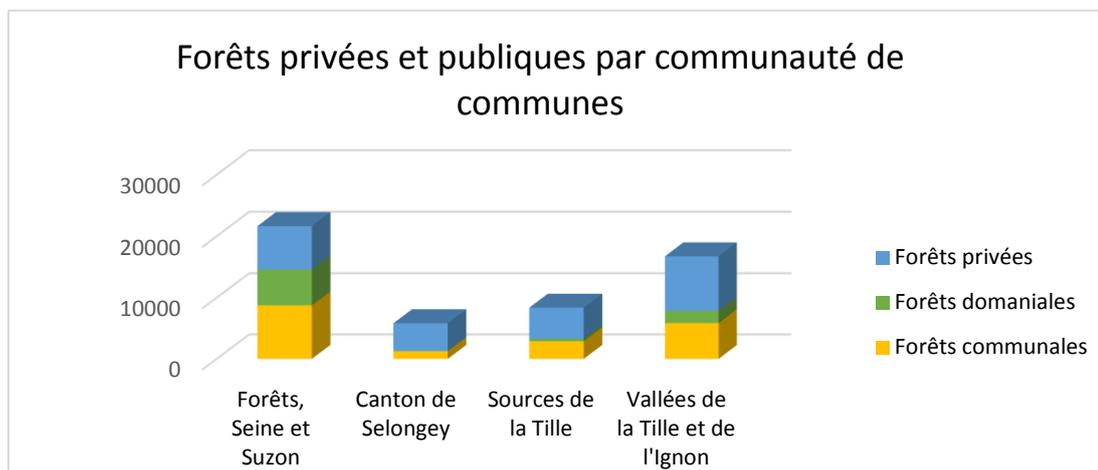


FIGURE 14 - Surfaces de forêts domaniales, communales, privées par communauté de communes. Source Corine Landcover 2012, ONF

- Les forêts communales de la communauté de communes Forêts, Seine et Suzon représentent 40 % de la surface forestière alors que celles du canton de Selongey ne couvrent que 22 %. Cette situation est illustrée par la figure ci-dessus.

Une enquête de 2010 auprès des maires des communautés de communes du canton de Selongey, des Sources de la Tilles et des Vallées de la Tille et de l'Ignon a permis de mieux connaître leurs rapports avec la forêt. Les réponses expriment par ordre d'intérêt, des préoccupations liées :

- à l'activité cynégétique,
- à la ressource en bois de chauffage,
- aux difficultés d'assurer un équilibre entre les ressources (baisse des recettes) et les dépenses de la forêt,
- aux modalités de sylviculture à mener pour limiter les coûts,
- aux activités croissantes de loisirs,
- à l'intérêt environnemental pour la forêt,
- à l'impact paysager de l'exploitation des forêts

### **2.1.2 - La forêt privée** (sources : CNPF, Corine Landcover)

Avec une superficie de 25 603 ha (Corine Landcover 2012, ONF), elle est plus implantée dans la partie Nord du territoire. Les grands massifs privés sont en continuité avec les grandes forêts publiques (voir annexe 6) alors que les petites propriétés se situent plus en périphérie Ouest et Est du massif forestier.

La forêt privée est détenue par 2705 propriétaires forestiers (comptes cadastraux en 2009). Le morcellement y est assez important puisque 61 % des propriétaires possèdent moins d'un hectare. La surface moyenne par propriétaire est de 9,5 ha ce qui est plus important que dans le reste de la France où la moyenne est autour de 3 ha.

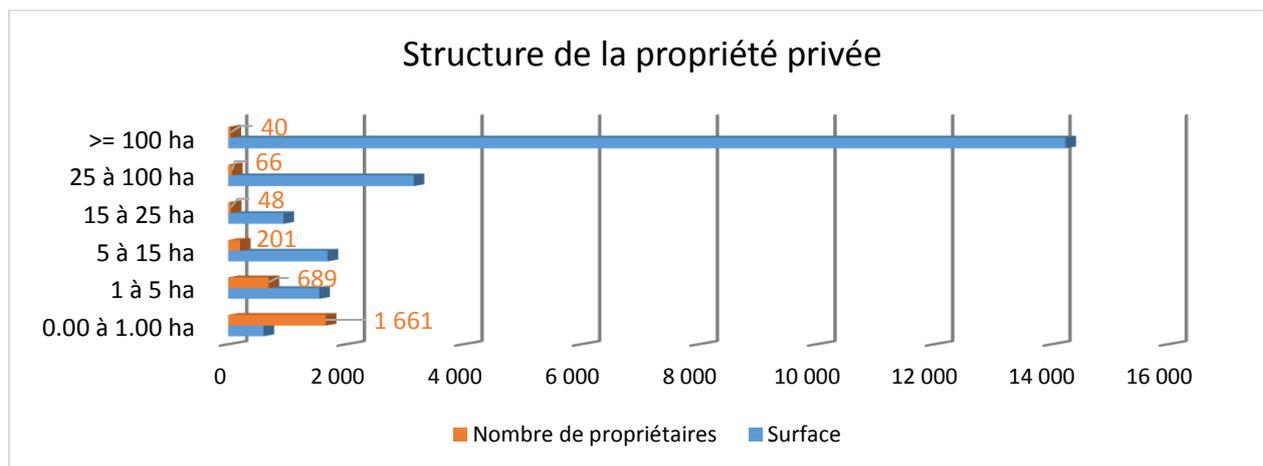


FIGURE – 15 : Structure de la forêt privée en Seine-et-Tilles. Sources : CNPF 2016, cadastre 2009.

La forêt privée est très importante dans le canton de Selongey. Elle y représente 78 % de la surface boisée, mais se caractérise également par un morcellement important. C'est dans ce secteur également que l'on retrouve des très grandes propriétés privées de plusieurs centaines d'hectares.

	< 1 ha	1 à 5 ha	5 à 15 ha	15 à 25 ha	25 à 100 ha	>100 ha	Total
Sources de la Tille	145	91	47	21	12	8	324
Vallée de la Tille et de l'Ignon	406	169	51	8	6	4	919
Forêts, Seine et Suzon	533	249	57	13	29	16	897
Canton de Selongey	631	195	49	7	18	19	644
Pays Seine-et-Tilles	1661	689	201	48	66	40	

FIGURE – 16 : Structure de la forêt privée en Seine-et-Tilles, nombre de propriétaires par communauté de communes. Sources : CNPF 2016, cadastre 2009.

106 propriétaires, pour 17 393 ha, détiennent les forêts de plus de 25 ha, c'est-à-dire les forêts soumises à plan simple de gestion (PSG). Parmi ces forêts, en 2016, **16 326 ha** (94 % de la surface et 88 propriétés) ont effectivement un PSG agréé tandis que dans le reste de la France seules 81 % de ces propriétés de plus de 25 ha en sont réellement dotées (IGN 2010). A noter que ces propriétés sans document de gestion dépendent pour toute intervention d'une autorisation spéciale de l'administration (à l'exception des coupes de bois pour la satisfaction directe des besoins de sa consommation rurale et domestique, hors bois d'œuvre.). En 2013, des visites gratuites ont été proposées dans le cadre de la charte forestière à ces propriétaires. Elles ont permis à 10 propriétaires de bénéficier des conseils du CRPF et à 6 nouveaux PSG d'être agréés.

Les propriétés de moins de 25 ha, n'ont pas d'obligation quant au PSG mais ils peuvent disposer d'un document de gestion durable, soit d'un PSG volontaire pour plus de 10 ha, soit un Code de Bonne Pratique Sylvicole (CBPS) pour moins de 10 ha ou pour 10 à 25 ha dans le cadre d'un bénéficiaire du Dispositif d'Encouragement Fiscal à l'Investissement « Forêt » (DEFI Forêt), soit un Règlement Type de Gestion (RTG) pour une surface comprise entre 10 et 25 ha, documents indispensables s'ils veulent prétendre à des contreparties fiscales ou à des aides de la Région. La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014 prévoit de supprimer le CBPS à partir du 1er janvier 2022. À compter de cette date, la garantie de gestion durable pour les propriétés de moins de 10 ha serait alors réservée aux PSG concertés ou aux RTG.

Début 2016, on compte seulement un PSG volontaire, deux CBPS pour 33 ha et 2 RTG pour 42 ha.

Nombre de propriétaires privés (comptes cadastraux)	2705
Nombre de PSG de plus de 25 ha	88
Surface de PSG de plus de 25 ha	16325,86 ha
Nombre de PSG de moins de 25 ha	1
Surface de PSG de moins de 25 ha	19,56 ha
Nombre de CBPS	2
Surface de CBPS	32,75 ha
Nombre de RTG	2
Surface de RTG	42,33 ha

FIGURE – 17 : Forêt privée et document de gestion durable en Seine-et-Tilles. Sources : CNPF 2016, cadastre 2009.

Dans le cadre de la précédente charte forestière, des visites gratuites par le CRPF ont été proposées aux 44 propriétaires de 15 à 25 ha. Seuls 6 ont fait suite à la proposition. Il semblerait que les faibles potentialités de ces forêts et leurs faibles revenus incitent peu ces propriétaires à s'intéresser à la gestion de leurs bois. Ces peuplements sont tout de même utilisés pour des coupes de bois de chauffage.

*Le territoire est caractérisé par un équilibre en surface entre la forêt privée et la forêt publique mais avec une structure très différente qui n'est pas sans incidences sur les activités sylvicoles et cynégétiques.*

## 2.2 - Les peuplements forestiers (Source : schéma de desserte du Pays Seine-et-Tilles, CRPF, 2014)

Pour une surface boisée totale de **52 591 ha**, les peuplements feuillus représentent 81 % de la surface boisée, 10 % sont des mélanges de feuillus et résineux et 9 % sont des peuplements résineux. Le volume produit est essentiellement du feuillu (voir annexe 7).

### 2.2.1 - Essences forestières du territoire

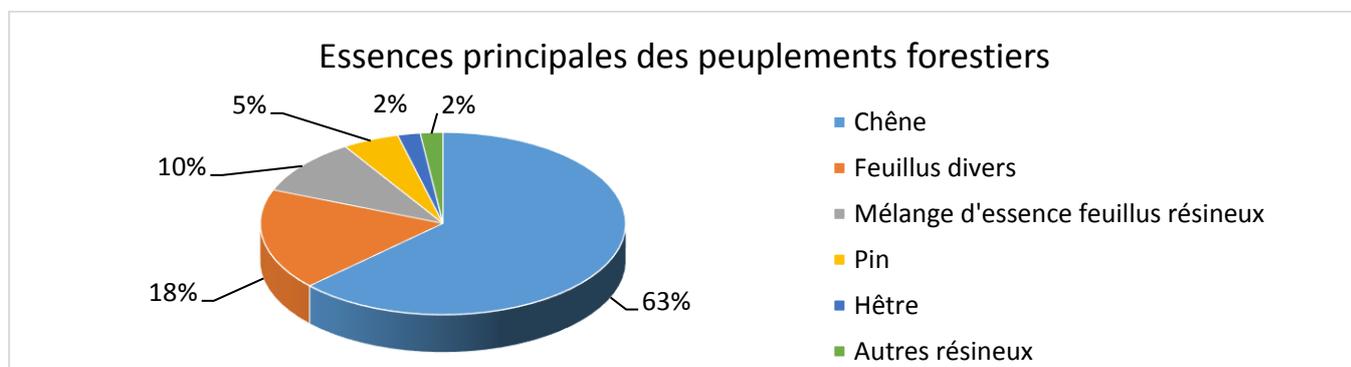


FIGURE 18 – Essences principales des peuplements forestiers. Sources : Schéma de desserte Pays Seine-et-Tilles, 2014.

- **Le chêne** est l'essence principale des peuplements forestiers du territoire. Il est l'essence principale dans 63 % des peuplements soit 33132 ha, comprenant chêne sessile, chêne pédonculé et parfois chêne pubescent (versants secs). C'est également l'essence majoritaire en Bourgogne couvrant 52 % des forêts (Agreste juillet 2015).

Vigueurs et qualités sont tributaires de la nature du sol, mais dans la majorité des cas, le chêne est situé sur des terrains superficiels et filtrants et produit un bois court et nerveux, avec une hauteur totale inférieure à 12 m. Il est de faible longévité et voué à des usages secondaires, comme la charpente, la caisserie, la traverse et la palette, les bois de menuiserie étant rares. Les défauts les plus fréquents sont la gélivure, la roulure et la brogne (gourmands). Les pourritures de pied atteignent rapidement les vieux bois.

Lorsque la profondeur du sol augmente, les performances du chêne s'améliorent et on peut obtenir une proportion de menuiserie courante et parfois des bois à merrain. La hauteur du chêne peut dépasser 18 m, avec un port droit et une grume variant de 7 à 9 m.

La régénération du chêne n'est pas très difficile sur les sols peu profonds, dès lors que le gibier ne consomme pas la totalité des glands ou des plantules, que ce soit le sanglier, le cerf ou le chevreuil. Le renouvellement est sans doute plus délicat sur les sols plus profonds où le plant peut avoir à souffrir de la concurrence d'adventices ligneux ou herbacés, quand ce n'est pas le gibier.

- **Le hêtre** arrive en seconde position des feuillus. Il est surtout présent dans les meilleurs sols forestiers de limons des plateaux, sur les sols colluviaux des bas de pentes et sur les versants Nord. Il représente, selon les données de l'Inventaire Forestier National analysées dans le schéma de desserte du Pays Seine-et-Tilles, l'essence principale dans 2 % des peuplements soit un peu plus de 1000 ha du territoire, mais il est assez constant en mélange avec le chêne, dès que le sol n'est pas trop sec.

Cette essence, peu sensible au gibier, est globalement en progression, mais son marché après avoir été dans une décennie glorieuse (1990-1999) connaît actuellement un profond revers et sa commercialisation est difficile.

Le changement climatique pourrait particulièrement affecter cette essence qui pourrait vraisemblablement souffrir de stress hydrique sur les plateaux calcaires du Pays Seine et Tilles. (source : DRA de Bourgogne).

- **Les autres essences feuillues** sont peu significatives sur le plan de la production, mais elles assurent une biodiversité intéressante, il s'agit surtout des érables, dont le champêtre est le plus fréquent, parfois le tilleul ainsi que le frêne et plus rarement les saules. Le taillis est dominé par le charme. Le cornouiller occupe les sous-bois des sols les plus secs, il a assuré longtemps une production de manche, dont l'économie n'était pas négligeable.

- **Les fruitiers** sont constitués principalement par l'alisier torminal, l'alisier blanc, le merisier et le cornier ainsi que de quelques poiriers et pommiers.

- **Les résineux couvrent** 3681 ha dont 70 % de peuplements de pins.

Ils peuvent être scindés en deux groupes :

- Groupe des pins, avec quelques épicéas, correspondant à des introductions faites entre les deux guerres et destinées à alimenter les mines en étais, installées sur des terrains agricoles abandonnés.

- Groupe des reboisements réalisés depuis 1955, financés par le Fonds Forestier National, qui comprend une plus grande diversité d'espèces comme l'épicéa, le douglas, le mélèze ou encore les pins noirs, laricio et sylvestres.

*La ressource forestière du territoire n'est pas négligeable, mais elle repose sur des produits de faible valeur en général pour le feuillus, bois d'œuvre de qualité secondaire et bois de feu (alimentation des anciennes forges ou bois d'affouage et de chauffage d'aujourd'hui) ou plus récemment en bois de trituration.*

Les peuplements résineux plus âgés arrivent à maturité et leur renouvellement est à considérer dans un contexte où l'impact paysager est important notamment autour de l'agglomération de Selongey et où la pression du gibier est très pénalisante. Le renouvellement de ces peuplements par voie artificielle reste onéreux de par la pression du gibier et des faibles revenus issus du bois.

### 2.2.2 - Modes de mises en valeur des peuplements forestiers

La répartition des types de peuplements selon l'Inventaire Forestier National analysée dans l'étude de desserte du Pays Seine-et-Tilles est la suivante :

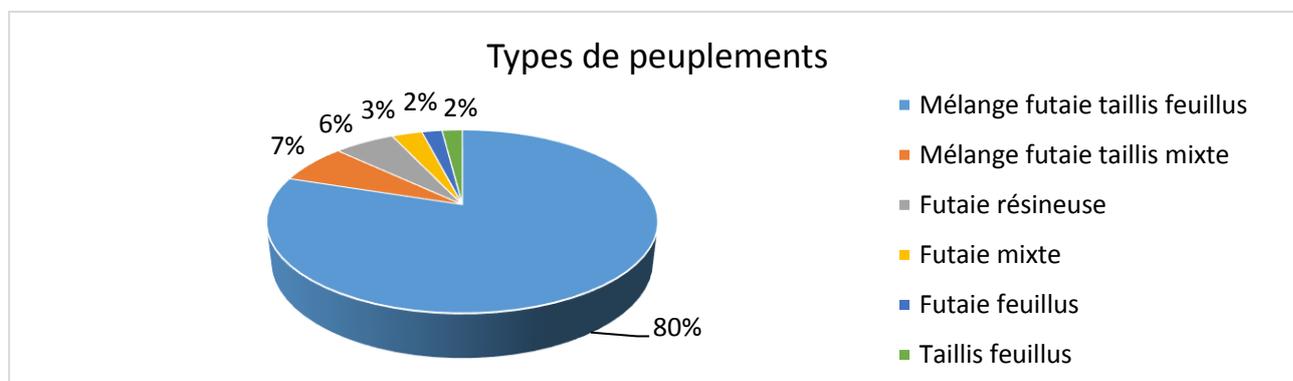


FIGURE 19 – Type des peuplements forestiers. Source : Schéma de desserte du Pays Seine-et-Tilles, 2014

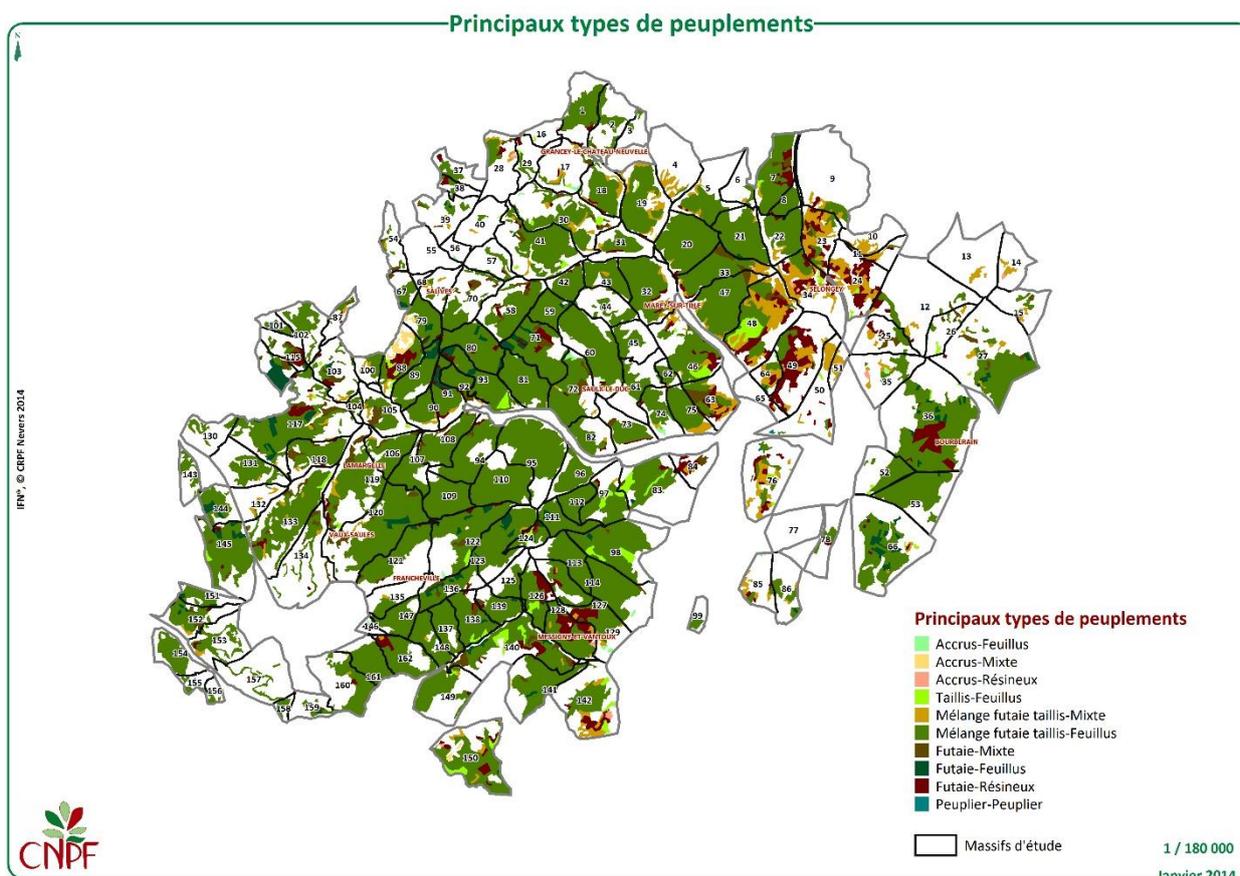


FIGURE 20 – Type des peuplements forestiers. Source : Etude de desserte Pays Seine-et-Tilles, 2014 (annexe 6)

#### Peuplements feuillus :

- Le taillis avec réserve (ou mélange futaie taillis feuillu) : représente 80 % des peuplements forestiers du Pays soit 42 073 ha avec une dominante chêne. Le traitement traditionnel des peuplements

forestiers du territoire était le taillis sous futaie qui permettait de répondre à la fois à la demande locale de bois d'œuvre et surtout de celle de bois de chauffage, puis d'industrie pour le papier ou la trituration.

Aujourd'hui les peuplements dérivés de ce mode de traitement restent majoritaires, ils sont classés sous la rubrique "taillis avec réserve", composant plus des trois quarts des peuplements feuillus.

Chêne sessile et charme sont les deux essences de base de ce type de peuplement, accompagnées de manière irrégulière par l'érable champêtre, le frêne, parfois le hêtre, les fruitiers (alisiers - cormier), tilleul sur les pentes, rarement les érables planes ou sycomores.

Le charme est la grande essence du taillis, localement relayé par l'érable champêtre ou le noisetier.

La structure de cette futaie est dominée par les bois moyens, 35 à 45 cm de diamètre, souvent sur souche, avec une densité variable.

L'avenir de ces peuplements est modeste en matière de production notamment en bois d'œuvre de chêne, le problème principal étant le manque de débouchés pour ces produits de qualité secondaire.

- La futaie régulière occupe 2 % des peuplements soit un peu plus de 1000 ha. La superficie convertie en futaie régulière concerne surtout les peuplements de hêtre, mais la futaie de chêne est également présente sur une centaine d'hectares. La futaie est dans ce cas plus riche et fermée.

A noter que le hêtre connaît actuellement un revers commercial, dont on ne pressent pas encore la fin. Par ailleurs, l'évolution climatique prédit un avenir limité pour cette essence.

- Le taillis simple est présent dans 2 % des peuplements soit un peu plus de 1000 ha dont la moitié de taillis à dominante chêne. C'est l'expression la plus pauvre au niveau de la production. Il occupe les sols les plus pauvres et sa croissance est très lente. Son intérêt est essentiellement cynégétique.

Les traitements sylvicoles appliqués à ces divers peuplements feuillus ont pour objectif un enrichissement de la futaie en pratiquant des coupes d'amélioration valorisant la futaie au détriment du taillis. Les enrichissements par reboisement sont rares, d'une part en raison d'un sol peu fertile d'autre part en raison d'une pression trop forte du gibier.

C'est le régime du taillis sous futaie avec recherche d'enrichissement, le taillis est exploité régulièrement et les réserves en chêne, hêtre sont progressivement éclaircies en amélioration.

Certains peuplements avec une densité de réserve riche sont convertis progressivement vers la futaie régulière.

Mais le traitement en futaie irrégulière tend également à se développer, en particulier en raison de l'image de gestion douce tout en répartissant les investissements et les recettes au cours du temps.

Les peuplements les plus productifs situés sur des plateaux où l'argile de décalcification est assez profonde sont généralement conduits en futaie régulière ou irrégulière. Ces peuplements sont constitués d'une futaie mélangée de chêne et hêtre avec en sous étage un taillis de charme accompagné par des fruitiers précieux (cormier, alisier torminal). Le renouvellement est aisé lorsque la pression du gibier ne détruit pas la régénération, ce qui n'est souvent possible que pour le hêtre (voir le frêne) tandis que le chêne, fruitiers et feuillus précieux sont continuellement abrutis. Cette situation risque de conduire les peuplements vers une perte de la diversité, une perte économique. A cela s'ajoute un risque accru des peuplements de hêtre dans le contexte de l'évolution climatique.

### **Peuplements résineux : 6 % des peuplements soit 3 155 ha**

Ils sont constitués en majorité de pins noirs et sylvestres, issus de plantations anciennes pour une production de bois de mine. Des plantations plus récentes, faites après 1955, n'ont pas atteint l'importance des premiers et comportent d'autres essences comme le sapin, l'épicéa, le mélèze et le douglas, avec l'aide du FFN.

Ces peuplements sont gérés en futaies régulières. Les peuplements de pin noir sont généralement proches de la maturité, alors que les autres peuplements résineux sont au stade des premières éclaircies, leur volume sur pied ayant fortement augmenté ces dix dernières années.

La valorisation des premiers reste irrégulière, tributaire du marché de la palette ou parfois des poteaux, alors que la seconde est plus satisfaisante.

Les peuplements résineux sont traités généralement en futaie régulière avec coupe définitive au bout du cycle de production. Lors des éclaircies, le recrû feuillu s'installe progressivement. Par endroit, les peuplements résineux sont reboisés en mélèze lorsque la pression du gibier n'est pas trop importante.

### Peuplements mixtes : 5259 ha (10 %)

Ils associent feuillus et résineux, essentiellement des pins, résultant d'enrénements anciens. Ces peuplements mixtes sont caractérisés par une abondance de petits bois. Ils sont susceptibles d'être gérés en futaie irrégulière.

La gestion des forêts varie aussi en fonction du type de gestionnaire :

- La gestion des forêts publiques, gérées par l'Office National des Forêts est conduite en tenant compte des enjeux de production, environnementaux, d'accueil du public et des desiderata des propriétaires. Les peuplements à meilleures potentialités sont convertis en futaies régulière et irrégulière. Pour les stations à potentialités réduites, elles sont gérées en taillis-sous-futaie.

- Pour les propriétaires privés les plus dynamiques, la gestion sylvicole est orientée vers la futaie irrégulière, les principaux intervenants étant les experts forestiers et les coopératives forestières.

Les propriétés soumises à plan simple de gestion (plus de 25 ha) font généralement l'objet de coupes de bois régulières. La production des propriétés forestières privées de plus petite taille reste souvent orientée vers le bois de chauffage, mais une bonne proportion ne fait l'objet d'aucune intervention.

*Les conditions naturelles ne sont pas optimales ce qui explique que la production ne pourra guère être augmentée de manière déterminante, cependant il est sans doute possible d'améliorer la croissance actuelle en orientant les peuplements sur la production d'un maximum de bois d'œuvre, sachant qu'il pourrait servir en cas de besoin, pour une utilisation en bois de chauffage. Les modalités de renouvellement sont également un problème à résoudre rapidement, sachant que les anciennes plantations de pins sont à maturité, que le grand facteur limitant est la faible qualité du sol, suivi par la forte densité du gibier.*

## 2.3 - La certification des forêts (Source des données : ABCF, 2016)

La certification forestière ou écocertification est un label qui garantit que les bois ou produits dérivés du bois proviennent de forêts gérées durablement. Le principe de la gestion durable cherche à établir l'équilibre entre les fonctions économiques, écologiques et environnementales des forêts.

Deux principales certifications forestières existent en France et dans le monde : FSC (Forest Stewardship Council), encore peu développée pour les forêts de France métropolitaine et PEFC (Programme for the endorsement of forest certification). L'Association Bourguignonne de Certification Forestière (ABCF), agréée en 2001, accorde la certification PEFC, pour un coût de 0,65 centimes d'euros par hectare plus frais de dossier (20 euros) pour une durée de cinq ans. L'ABCF assure également l'accompagnement, la formation et le contrôle ultérieur de bonne conduite.

Les forêts suivantes sont certifiées PEFC dans le Pays Seine-et-Tilles :

		Surface de forêt certifiée au 31/12 2015 (ha)
Forêt domaniale		8258
Communauté de communes	Forêt communale	Surface de forêt certifiée au 31/12/2015 (ha)
CC Canton du Selongey	/	0
CCFSS	Bligny-le-sec	486
	Champagny	138

	Chanceaux	819
	Curtil-Saint-Seine	206
	Frénois	330
	Lamargelle	592
	Panges-Baulme-la-roche	171
	Poiseul-la-Grange	295
	Poncey-sur-l'IGNON	481
	Saint-Martin-du-Mont	749
	Saint-Seine-l'Abbaye	767
	Val-Suzon	279
	Vaux-Saules	609
CC Sources de la Tille	Salives	775
Covati	Is-sur-Tille	374
	Spoy	121
<b>Total</b>		<b>7029</b>

<b>Communauté de communes</b>	<b>Forêt privée par commune</b>	<b>Surface de forêt certifiée au 31/12/2015 (ha)</b>
CC du canton de Selongey	Foncegrive	209
	Vernois-lès-Vesvres	1292
CCFSS	Champagny	13
	Poncey-sur-l'IGNON	17
	Val-Suzon	5
CC Sources de la Tille	Grancey-le-Château	792
Covati	Diénay	73
	Lux	173
	Spoy	1,2
	Villecomte	447
<b>Total</b>		<b>3023</b>

FIGURE 21 – Surfaces de forêts certifiées en Seine-et-Tilles. Source : ABCF, 2016

Les forêts domaniales représentant 8258 ha sont toutes certifiées PEFC.

Du côté des forêts communales, 16 forêts sont certifiées PEFC soit 38 % de la surface des forêts communales du Pays. Ce sont principalement des forêts de la CCFSS. Ceci s'explique notamment par une action de la charte forestière du Pays de Saint Seine qui avait proposé une réunion d'information aux communes et un appui de l'animateur pour l'envoi de dossiers d'adhésions. Par rapport à 2010, la surface de forêt communale certifiée a été multipliée par 1,6 (4342 ha en 2010). A noter que parmi les 5 communes anciennement de la communauté de communes Forêts, Lavières et Suzon, aucune n'est adhérente à PEFC.

La part de forêt communale certifiée PEFC en Seine-et-Tilles est plus faible que celle de la Bourgogne (44 % en Bourgogne).

12 % de la forêt privée est certifiée sur 3 023 ha avec seulement 10 propriétaires différents. Ce chiffre a légèrement diminué par rapport à 2010 (3227 ha certifiée). Les forêts certifiées sont de taille variée d'1,2 ha jusqu'à 1292 ha. Les surfaces les plus importantes sont au Nord du Pays Seine-et-Tilles où la part de forêt privée est plus importante.

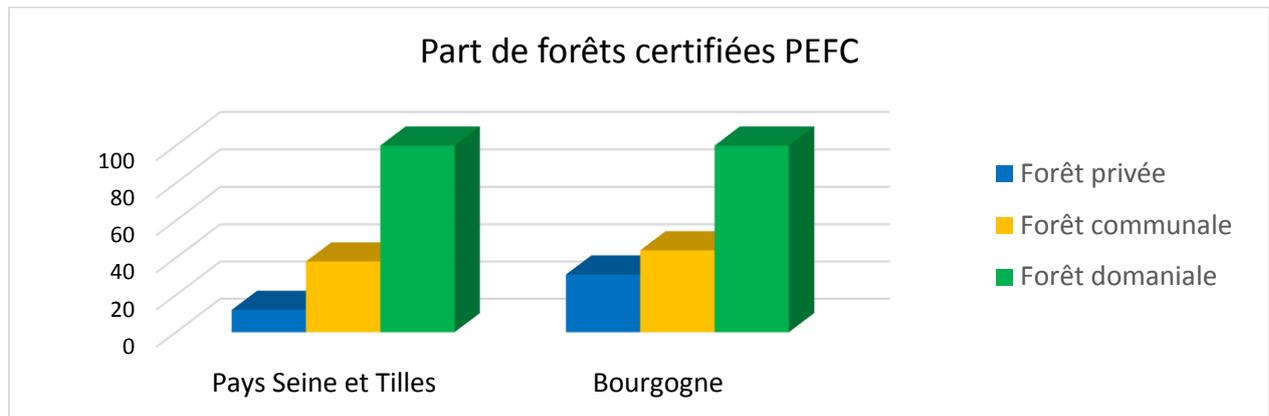


FIGURE 22 – Surfaces de forêts certifiées PEFC en Seine-et-Tilles. Source : ABCF, 2016

A ce jour, la surface totale certifiée PEFC sur le territoire est de 10 052 ha, soit 19 % de la forêt du territoire.

### **3/ LA FILIÈRE "AVAL"**

#### **3.1 – Généralités**

La filière forêt-bois comporte tous les acteurs, qu'ils soient de la production, de la mobilisation ou de la première et seconde transformation. Ce secteur compte selon 550 entreprises en Côte-d'Or selon l'INSEE en 2011 et constitue selon la CCI de Côte-d'Or le premier secteur industriel pour son nombre d'établissements. Ces établissements se caractérisent par une forte présence de PMI au savoir-faire particulier comme la tonnellerie... Le marché est en plein essor porté par l'engouement pour le matériau bois.

#### **3.2 - Analyse de la ressource**

En Bourgogne, la publication Agreste de juillet 2015, estime que les forêts de Bourgogne comportent 192 millions de m<sup>3</sup> de bois sur pied. La production naturelle annuelle est estimée à 6,9 millions de m<sup>3</sup>. La récolte (comprenant le bois énergie) ne représenterait que la moitié de la ressource mobilisable. Ceci représente sur 2010-2013 2,4 millions de m<sup>3</sup>/an de bois ronds soit 6,7 % du total national. Contrairement au Pays Seine-et-Tilles, le bois d'œuvre est la première ressource commercialisée avec 54 %, dû à une part importante de résineux, peu présents dans notre territoire.

Dans le Pays Seine-et-Tilles, la production ligneuse est mal déterminée, car les unités considérées par l'IGN (Institut National de l'Information Géographique et Forestière) ne sont pas celles correspondant au territoire. Il n'est donc possible de procéder que par approximation. L'IGN donne pour la « Montagne Bourguignonne », dont l'emprise déborde du territoire, une production des arbres vifs en volume des peuplements feuillus de l'ordre de 3,55 m<sup>3</sup>/ha/an.

En appliquant une production moyenne prudente de 3 m<sup>3</sup>/ha en bois fort à l'ensemble des peuplements feuillus, soit 42 073 ha, on obtiendrait une production annuelle de près de 149 599 m<sup>3</sup> dans le Pays Seine-et-Tilles. On peut estimer qu'au moins les 2/3 sont du bois d'industrie. L'IFN annonce une récolte de seulement 40 %.

Pour les résineux, la production annuelle serait de l'ordre de 7 m<sup>3</sup>/ha/an soit 77 913 m<sup>3</sup> dans le Pays Seine-et-Tilles. Une forte proportion de bois moyen est présente dont une partie seulement serait récoltée. Ce déficit de récolte trouve surtout son origine dans la faible qualité des produits à vendre et dans l'absence de gestion sylvicole de certaines propriétés notamment de petites propriétés privées.

#### **3.3 - Acteurs de la filière forêt-bois**

La filière forêt-bois englobe l'ensemble des activités allant de la sylviculture via l'exploitation forestière à la première et seconde transformation.

Malgré la présence d'importants massifs forestiers sur le territoire du Pays Seine-et-Tilles, la filière forêt-bois n'a qu'un développement limité, en comparaison aux territoires voisins comme le Châtillonnais (CCI 2012). Le recensement des entreprises est délicat à mener (il peut donc comporter des erreurs). Il a été fait en se basant principalement sur les recensements précédents, des données de l'annuaire d'Aprovalbois, du CRPF, de la CCI ainsi que la consultation d'annuaire en ligne.

On compterait ainsi :

- 8 entreprises de travaux forestiers, bûcherons, débardeurs
- 2 entreprises de première transformation : sciage douglas pour mobilier extérieur et une scierie mobile
- 7 entreprises de charpente
- 21 entreprises de menuiserie
- 4 entreprises d'ébénisterie
- 1 entreprise d'objet artisanal en bois
- 1 standiste (créateur de stand)
- 2 entreprises de création d'aménagement et de mobilier d'extérieur en bois

- 1 entreprise spécialisée dans la vente de bois bûche
- 1 entreprise spécialisée dans l'outillage de jardin en manche en bois

On peut noter comme point marquant, deux entreprises seulement dans la première transformation dans le Pays Seine-et-Tilles. La main d'œuvre des entreprises de seconde transformation, menuiserie, charpente, ameublement, est plus abondante. Ces unités se trouvent principalement dans la région d'Is-sur-Tille et Selongey où les infrastructures facilitent l'acheminement des produits. Il est significatif de constater que la matière première ligneuse utilisée dans ces unités ne vient généralement pas du territoire.

Quelques unités de production développent leur activité de charpente traditionnelle tandis que d'autres se spécialisent dans la construction bois. Elles n'utilisent actuellement pas de bois local, peu adapté en termes d'essences et de qualité pour la construction en ossature bois qui est le mode construction bois le plus développé.

### 3.4 - Bois énergie

Par bois énergie, on désigne l'ensemble des solutions qui utilisent la biomasse du bois comme moyen de chauffage. Ceci comprend le bois bûches, le bois déchiqueté (plaquettes forestières, plaquettes industrielles, connexes, broyats de bois en fin de vie) et granulés.

Le marché de la plaquette forestière est en plein développement actuellement. Sa récolte augmente depuis près de dix ans et atteint 21 % des volumes de bois récoltés et commercialisés en Bourgogne en 2013. (Agreste 2015)

#### 3.4.1 - Ressources en bois énergie

Plusieurs études sur la ressource en bois énergie ont été menées ces dernières années. La cellule biomasse Bourgogne comprenant la DRAAF, la DREAL et l'ADEME et appuyée par le Conseil Régional et Aprovalbois a publié fin 2010 *Biomasse forestière en Bourgogne Ressources disponibles et déterminants pour un usage énergétique afin que cette richesse ne reste pas un Eldorado.*

De cette étude, on retiendra que la récolte de bois feuillus en Bourgogne ne dépasse pas les 60 % alors que la production totale s'élèverait à 4 millions de m<sup>3</sup>/an. Par conséquent, le volume de bois sur pied augmente chaque année et on peut estimer que de 1997 à 2010 ans le stock sur pied a augmenté de 25 millions de m<sup>3</sup>. La ressource disponible théorique en bois énergie est estimée à 2,6 millions de tonnes en Bourgogne. La DRAAF considère alors que les volumes supplémentaires potentiellement mobilisables d'ici 2020 seraient de l'ordre de 1 million à 1,5 million de m<sup>3</sup> soit 750 000 à 1 000 000 tonnes en bois énergie. L'objectif de mobilisation supplémentaire pour la plaquette forestière est donc fixé entre 400 000 à 600 000 m<sup>3</sup>/an pour 2020.

A l'échelle de la Côte-d'Or, le bureau d'études MTDa a pour le compte du Conseil Général dressé en 2009 une *Évaluation et logistique de mobilisation de la ressource forestière du Bois énergie en Côte-d'Or.* Cette étude ne prend pas compte le retard de mobilisation. Elle se base sur trois scénarios

- S1 = Scénario 1 = « Part du compartiment BIBE (Bois d'Industrie et bois énergie) économiquement exploitable mais non valorisé à l'heure actuelle » (l'affouage est retiré de ce calcul).
- S2 = Estimation du compartiment BIBE économiquement exploitable à l'heure actuelle (exploité ou non pour l'instant) c'est-à-dire la somme du bois d'industrie exploité, du bois de chauffage prélevé, du bois énergie mis sur le marché et du BIBE accessible et non mobilisé.
- S3 = Estimation de la marge économiquement exploitable sur la production de la forêt. : par l'intensification de la récolte différence entre production nette annuelle (moins 25 %) et récolte.

Dans le Pays Seine-et-Tilles, les chiffres suivants sont avancés :

		Volumes récoltables m <sup>3</sup> /an			Volumes récoltables m <sup>3</sup> /ha/an		
		S1	S2	S3	S1	S2	S3
Public	Exploitable facile	3606	54521	24 569	0,92	17,56	11,2
	Exploitable intermédiaire	1093	14962	9455	0,78	8,78	5,6
	Exploitable difficile	35	583	11 562	0,16	0,79	0,52
	<b>Total</b>	<b>4734</b>	<b>70 066</b>	<b>45 586</b>	<b>1,86</b>	<b>27,13</b>	<b>17,32</b>
Privé	Exploitable facile	10400	67 586	44994	3,26	21,91	17,69
	Exploitable intermédiaire	1460	16404	10910	1,42	12,01	7,96
	Exploitable difficile	29	547	333	0,14	0,92	0,56
	<b>Total</b>	<b>11 889</b>	<b>84 537</b>	<b>56237</b>	<b>4,82</b>	<b>34,84</b>	<b>26,21</b>
Total	Exploitable facile	14006	122 107	69563	4,18	39,47	28,89
	Exploitable intermédiaire	2553	313 66	20365	2,2	20,79	13,56
	Exploitable difficile	64	1130	11895	0,3	1,71	1,08
	<b>Total</b>	<b>16 623</b>	<b>154 603</b>	<b>101 823</b>	<b>6,68</b>	<b>67,97</b>	<b>43,53</b>

FIGURE 23 – Volumes récoltables en BIBE dans le Pays Seine et Tilles. Sources : MTDA Conseil Départemental de Côte-d'Or

On retiendra que le stock de BIBE économiquement exploitable est de 16 623 m<sup>3</sup>/ha dans le Pays Seine-et-Tilles. La majorité se situe en forêt privée pour 11 889m<sup>3</sup>/ha. Si on convertit cela en tonnes en posant que 1 m<sup>3</sup> de bois donne 0,75 tonnes de plaquettes forestières, on obtient 12 467 tonnes. Le dernier scénario correspondrait à une intensification de la récolte avec 75 % de la production annuelle exploitée en plus de ce qui est déjà mobilisée.

### 3.4.2 - Chaufferies bois (sources : Aprovalbois, CCFSS, ADEME)

L'engouement pour le bois énergie est soutenu par le développement des chaufferies bois dont le nombre a quasiment doublé en cinq ans : collectives ou industrielles, 375 sont opérationnelles en 2015 dans la région Bourgogne dont 273 dans les collectivités.

Dans le Pays Seine-et-Tilles, les collectivités locales se sont également intéressées à ce mode de chauffage durable et locale. C'est d'ailleurs une des réussites de la charte forestière de territoire du Pays de Saint Seine qui a initié la mise en place de sept réseaux de chaleur collectifs. A ces réseaux se sont ajoutées deux nouvelles chaufferies en 2015 à Lamargelle et Savigny-le-sec. Lors de la précédente charte forestière, de nouvelles chaufferies bois ont également vu le jour à Marsannay-le-bois, Cussey-les-Forges ainsi qu'à Courlon.

Au total on trouve treize chaufferies bois collectives sur le territoire totalisant 1865 kW. L'ADEME estime que la consommation de bois correspondante est de 1 669 tonnes/an. La ressource disponible et économiquement exploitable permettrait d'alimenter 7 x plus d'installations que celles aujourd'hui en activité.

Communauté de communes	Communes	Combustible	Puissance
CCFSS	Bligny-le-sec	Plaquette forestière	100 kW
	Chanceaux	Plaquette forestière	55 kW
	Francheville	Plaquette forestière	100 kW
	Frénois	Plaquette forestière	100 kW
	Lamargelle (pôle scolaire)	Plaquette forestière	70 kW

	Lamargelle centre village	Plaquette forestière	100 kW
	Savigny-le-sec	Plaquette forestière	100 kW
	Saint-Seine-l'Abbaye	Plaquette forestière	640 kW
	Vaux Saules	Plaquette forestière	70 kW
CC Sources de la Tille	Courlon	Granulés bois	25 kW
	Cussey-les-forges	Granulés bois	25 kW
Covati	Marsannay-le-bois	Plaquette forestière	80 kW
	Is-sur-Tille	Plaquettes forestières	400 kW

FIGURE 24 – *Chaufferies des collectivités du Pays Seine-et-Tilles*. Sources : CCFSS, Conseil Départemental de Côte-d'Or, ADEME

Il existe également une chaufferie bois/paille à Valduc de très grande puissance. A proximité du territoire du Pays Seine-et-Tilles, on note la présence de chaufferies de tailles importantes dans l'agglomération dijonnaise totalisant plus de 60 MW soit 32 fois la puissance cumulée des chaufferies du Pays Seine-et-Tilles. Au total, on comptabilise vingt chaufferies sur le Grand Dijon qui ont une consommation de l'ordre de 68 000 tonnes de bois/an soit 40 fois plus que la consommation des chaufferies du Pays Seine-et-Tilles.

Ces projets sont soutenus par la Mission bois-énergie mise en place par le Conseil Départemental de Côte d'Or avec l'ONF et le SICECO. Le Conseil Régional de Bourgogne et l'ADEME soutenaient jusqu'à également ces projets dans le cadre du Plan Climat Territorial. Début 2016, il n'est pas possible de se prononcer sur la poursuite de ce programme au vue de la fusion des Régions Bourgogne et Franche-Comté.

La question de la ressource disponible a été traitée par une étude financée par le Conseil Régional pour la période 2006-2016 ainsi que par le Conseil Général de Côte-d'Or qui a aussi financé une étude sur la ressource en bois énergie. Il faut garder à l'esprit que la consommation la plus importante est celle en bois bûche.

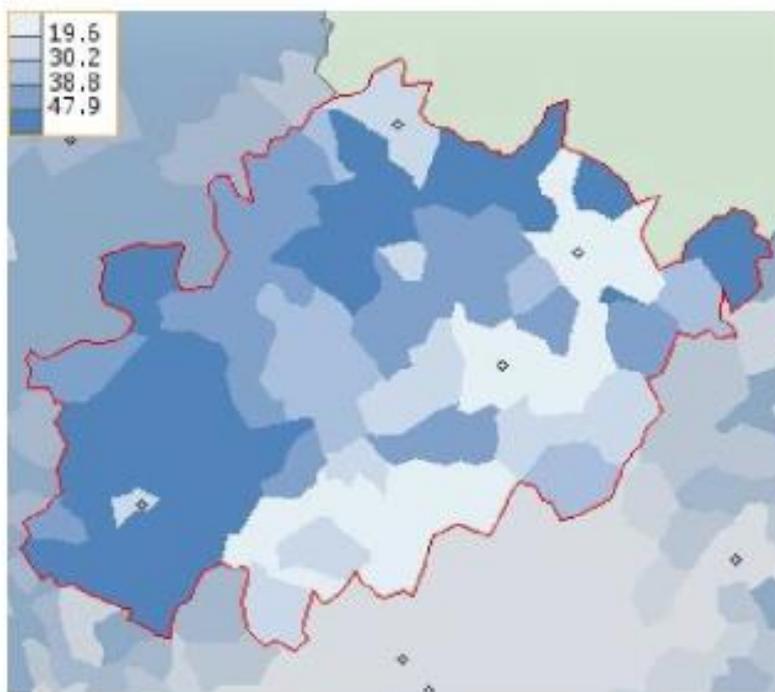
Aprovalbois estime dans l'Observatoire du bois énergie 2014 que la consommation totale bourguignonne dépassera les 560 000 tonnes/an soit une augmentation de 67 % par rapport à 2014.

### **3.4.3 - Consommation de bois bûche et pratique de l'affouage**

Le marché du bois bûche est le premier débouché pour le bois énergie. En comparaison, la consommation de bois énergie dans les chaufferies bois de Bourgogne représente seulement 1/3 de la consommation de bois bûche. 1 million de tonnes de bois buches aurait été ainsi consommé dans la région en 2006 selon l'INSEE. Entre 1992 et 2006, la consommation régionale a été divisée par deux selon l'étude logement de l'INSEE. Depuis, l'ADEME estime que la consommation s'est stabilisée. Cette diminution serait due à des logements mieux isolés et des appareils de chauffage avec de meilleurs rendements mais également à un nombre d'utilisateurs croissants.

Alterre estime que 26,6 % des logements du Pays se chauffent au bois. Les habitants des communes situées sur la diagonale forestière du Pays se chauffent d'avantage au bois que les autres communes.

Part des logements chauffés au bois (ou autre source d'énergie renouvelable) (%), 2010



source : Alterre Bourgogne - estimation 2010 d'après INSEE (recensements de la population 2010 et 1999)

FIGURE 25 – Part des logements chauffés au bois en Seine-et-Tilles. Sources : Alterre, INSEE, 2010

La pratique de l'affouage est bien présente dans le Pays Seine-et-Tilles. L'ONF estime qu'entre 2010 et 2015, la récolte moyenne en forêts communales était de l'ordre de 23 000 m<sup>3</sup>/an dont la moitié est délivrée en affouage. Le nombre d'affouagistes varie selon les années, mais on peut estimer qu'ils sont 600 par an en moyenne. Ceci donne une moyenne de 20 m<sup>3</sup>/an/affouagiste soit environ 30 stères/an/affouagiste.

L'affouage représente également un manque à gagner pour les communes puisque les lots sont cédés à faible coût aux affouagistes. Néanmoins, il faut aussi rappeler que l'affouage permet de couper du bois dans des zones comme les coteaux où des exploitants professionnels ne veulent pas toujours aller. Dans le futur, les communes auront probablement à se positionner sur le choix de vente de bois énergie ou de l'affouage.

### **3.5 - Les Infrastructures de mobilisation du bois**

Il faut veiller à distinguer la desserte forestière interne aux massifs forestiers à l'ensemble des voies d'accès (routes publiques) desservant ces massifs.

#### **3.5.1 - Infrastructures internes aux massifs forestiers : desserte forestière**

Le Pays Seine-et-Tilles a élaboré dans la charte forestière précédente un schéma de développement de la desserte forestière.

De l'état des lieux on retiendra que le territoire est couvert par 400 km de routes forestières.

Par ailleurs, l'étude a permis d'identifier 11 massifs forestiers, appelés « massifs prioritaires », dans lesquels il serait le plus opportun de réaliser des routes forestières. Ces massifs correspondent aux forêts les plus productives et les plus mal desservies et dans lesquelles les propriétaires sont volontaires et motivés pour une amélioration de la desserte.

Voir carte annexes 10 et 11

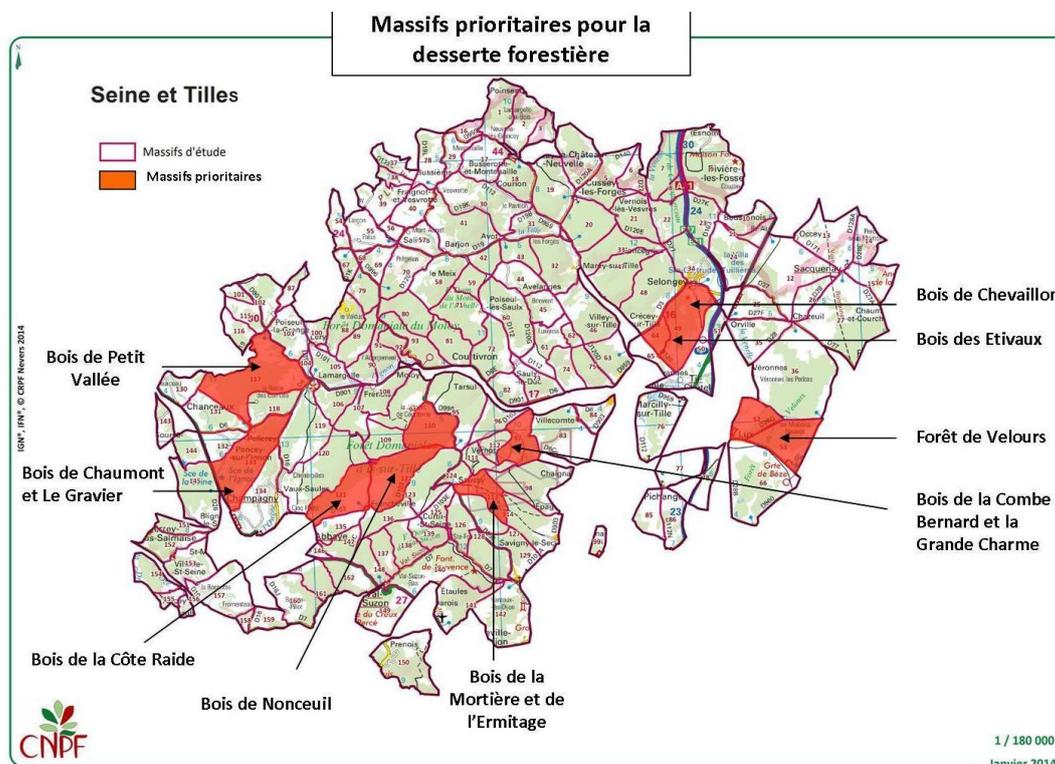


FIGURE 26 – Carte des massifs prioritaires pour l’implantation de desserte dans le Pays Seine et Tilles. Source : Schéma de desserte du Pays Seine et Tilles

Durant la programmation de la charte précédente plusieurs projets de nouvelles routes forestières ont pu voir le jour dont une réalisation exemplaire en commun entre des propriétaires privés et publics au bois de Nachot à Avot.

Les investissements pour la desserte forestière sont soutenus par l’Etat et l’Europe via le FEADER. Dans la période 2007-2013 ces fonds ont permis l’émergence de 40 km de routes forestières en Bourgogne (Agriste 2015). Dans la nouvelle programmation européenne l’accent est à nouveau mis sur ces investissements, leviers essentiels pour une mobilisation optimale du bois.

### **3.5.2 - Infrastructures desservant les massifs forestier**

#### **Réseau routier (voir annexe 10)**

Les données de l’étude des routes stratégiques du bois réalisée par le CRPF dressent un état des voies accessibles aux grumiers à l’échelle du territoire. L’étude permet d’identifier et de hiérarchiser les voies publiques notamment communales utilisées, ou qui devraient l’être, pour transporter de façon rationnelle les bois de la forêt vers les industries utilisatrices, les gares-bois et les ports bois.

262,33 km de routes ont été analysés dans le Pays Seine-et-Tilles. Parmi elles, 64 km de routes sont d’intérêt majeur (24 %), 157 km sont de routes d’intérêt complémentaires, 27 km de routes sont d’intérêt limité et 13 km de routes de liaison vers des unités de transformation. On décompte également 29 points noirs.

Le réseau de route forestière est assez bon autour des forêts publiques. Certains grands massifs privés, situés au Nord du territoire, sont également bien desservis.

Parmi les difficultés, il est à noter que les administrations d’Etat et départementales tolèrent de moins en moins les dépôts de bois en bordure des routes départementales. Sur un autre plan, certaines communes se plaignent d’avoir à assurer l’entretien de routes par lesquelles transitent des produits ne provenant pas de leur commune.

*Le réseau de desserte forestière est globalement satisfaisant mais reste perfectible. La création de pistes forestières et de places de dépôt pourrait permettre une meilleure mobilisation du bois énergie. Par ailleurs, le réseau de route publique doit être adapté au transport lourd en général. Enfin, une aide à l'entretien de certaines routes communales, notamment dans le cadre de la desserte de forêt domaniale, serait vivement souhaitable.*

## **4/ ACTIVITÉ CYNÉGÉTIQUE**

### **4.1 - Organisation de la chasse**

La Côte-d'Or est découpée en 13 unités de gestion cynégétique. Ces unités de gestion cynégétique ont été créées afin de proposer une gestion adaptée à la dynamique locale des populations de gibier. Chacune de ces unités dispose d'une CTL : commission technique locale. Cette commission est consultée pour la gestion du chevreuil et du sanglier. Elle intervient plus précisément sur l'estimation des densités à retenir par massif cynégétique ou par secteur, sur les propositions d'attribution de plan de chasse à la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage ainsi que sur les opportunités à prendre en compte des traitements particuliers pour les attributions de certains lots de chasse dans le cadre de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Le territoire du Pays Seine-et-Tilles ne se juxtapose pas avec ces unités de gestion. La plupart des communes du Pays appartiennent soit à l'unité de gestion 8 "**deux Vallées**" et l'unité de gestion 9 "**Montagne et Grolles**". (Dans ces deux unités, on trouve aussi des communes ne faisant pas partie du Pays). Du côté Est du Pays, c'est l'unité 10 Vingeanne qui nous concerne pour les communes de Chazeuil, Lux, Orville, Sacquenay, Selongey, Spoy et Veronnes. Au Sud-Ouest du Pays (soit les communes de Bligny-le Sec, Turcey et Villote-Saint-Seine), nous sommes concernés par l'unité de gestion 7 "Vallée de la Salmaise et de l'Ozerain".

Voir carte annexe 12

Dans chacune de ces unités de gestion cynégétique se trouvent différents territoires de chasse. Le droit de chasse peut être loué par les propriétaires forestiers. C'est le cas en forêt publique et dans beaucoup de forêts privées. En comparaison avec d'autres régions, la pression de chasse en Bourgogne est plus faible qu'ailleurs : 1,6 chasseur au km<sup>2</sup>. Ceci est inférieur à la moyenne nationale (2,9 chasseurs au km (SRGS)).

Les territoires de chasse peuvent se regrouper en groupement d'intérêt cynégétique « GIC ». Les membres s'engagent à effectuer des actions en communs.

Le plan de chasse établit le nombre d'animaux à abattre pour chaque saison de chasse. En Côte-d'Or, des commissions techniques locales (CTL) se réunissent chaque année pour mettre en place ce plan de chasse pour le chevreuil et le sanglier. L'établissement du plan de chasse pour le cerf ne repose pas sur une CTL, mais possède la particularité d'être qualitatif c'est-à-dire de prendre en compte le sexe et l'âge des animaux à prélever. Contrairement à d'autres départements, il n'y a pas de minima à atteindre pour les plans de chasse côte d'oriens.

### **4.2 - Un territoire riche en gibier**

Les forêts du Pays Seine-et-Tilles se caractérisent par une population importante de grand gibier : cerfs, chevreuils et sangliers.

Ces populations sont estimées selon différentes méthodes de comptage. L'évolution des populations de cerfs peut être ainsi estimée par le comptage au phare. Ce type d'estimation est organisé sous contrôle de la FDC21 dans les unités de gestion « Montagne et Grolles » et « Deux vallées ». Par contre, il n'existe pas de méthode homologuée pour le chevreuil. Ces estimations régulières sont essentielles pour adapter l'intensité du prélèvement par la chasse.

La précédente charte forestière a constaté que depuis vingt ans, les populations n'ont cessé de progresser suivant une courbe exponentielle bien connue dans les dynamiques des populations. En France, on constate la même évolution. Dans le Pays Seine-et-Tilles, les populations de chevreuil

auraient quadruplé et celles de cerf auraient doublé. Par conséquent, les prélèvements pour ces deux espèces ont également augmenté.

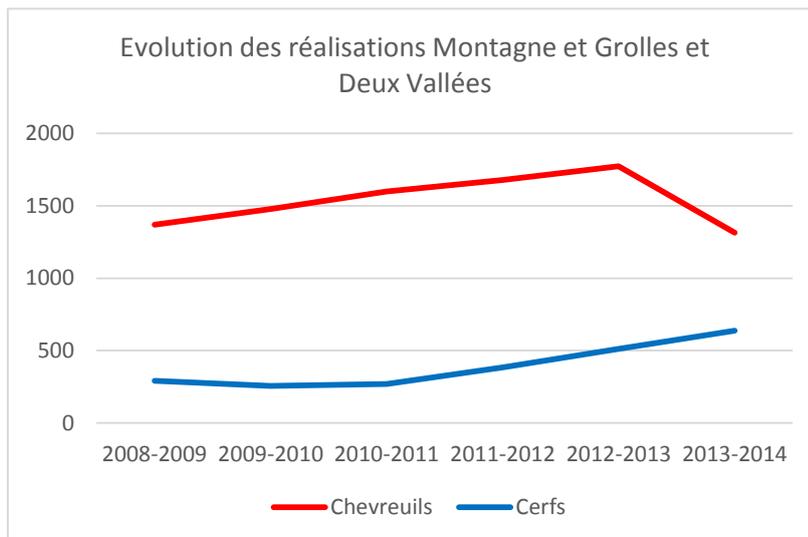


FIGURE 27– Evolution des réalisations des plans de chasse pour les unités de gestion « Deux vallées » et « Grolles et Montagne » entre 2008 et 2014. Source : site internet FDC 21

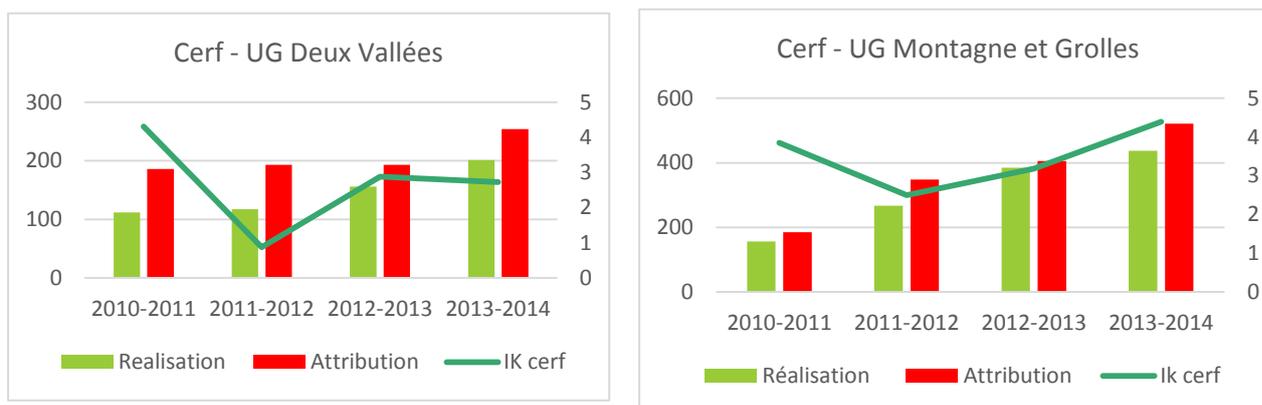


FIGURE 28– Evolutions des réalisations et attributions des plans de chasses cerfs pour les unités de gestion « Deux vallées » et « Grolles et Montagne » entre 2010 et 2014. Source : SDGC FDC 21

Dans la figure ci-dessus, on constate une augmentation des réalisations dans les deux secteurs. Par ailleurs, on note que l'indice kilométrique d'abondance (IKA) (calculée via les comptages aux phares) est en augmentation dans l'UG Grolles et Montagne alors qu'il reste stable dans l'UG Deux Vallées. Le SDGC propose donc que dans l'UG Deux Vallées l'orientation de gestion suivante : « le niveau d'attribution devra être augmenté en tenant compte des mouvements et de localisation des animaux. Des solutions afin de limiter la concentration tant en nombre d'individus qu'en durée dans le temps pourront être envisagées ». Pour l'UG Montagne et Grolles, le SDGC indique « qu'il convient de veiller à ce que les attributions suivent l'évolution de la population, en ciblant les plans de chasse concernés par la présence hivernale des populations ».

Dans le détail, en 2013-2014, 1886 cerfs ont été prélevés dont 638 dans les unités de gestion « Grolles et Montagne » et « Deux Vallées » (soit 33 % des cerfs de Côte-d'Or).

Pour les chevreuils, les prélèvements ont augmenté de 34 % sur cette même période 2010-2014. Le Schéma départemental de gestion cynégétique indique néanmoins que depuis 10 ans, les populations de chevreuil se seraient stabilisées mais connaîtraient une légère augmentation. On prélevait 11 515 chevreuils en 2013/2014 sur l'ensemble de la Côte-d'Or dont 1315 dans les unités de gestion Grolles et Montagne et Deux Vallées (soit 11 % de la population Côte-d'Or).

Les populations de sanglier augmentent de façon constante depuis 30 ans en Seine-et-Tilles et en Côte d'Or comme ailleurs en France. C'est l'espèce la plus chassée en Côte d'Or avec 14 445 animaux prélevés en 2013/2014 dont 1976 dans les unités de gestion Montagne et Grolles et Deux Vallées (14 % des prélèvements de Côte-d'Or).

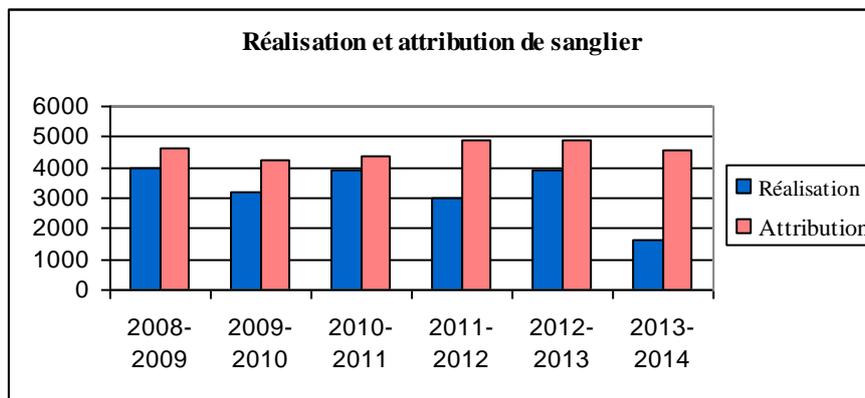


FIGURE 29– Evolution des réalisations et attributions des plans de chasses sanglier pour les unités de gestion « Deux vallées » et « Grolles et Montagne » entre 2008 et 2014. Source : FDC 21.

### 4.3 - Enjeu économique de la chasse

Le territoire du Pays Seine-et-Tilles est très attractif de par la présence importante de gibier d'une part et d'autre part par des plans de chasse conséquents

Le chasseur est un des utilisateurs de l'espace forestier, mais qui, à la différence d'autres utilisateurs, s'acquitte d'un loyer pour exercer son activité. Les montants des loyers de chasse atteignent des niveaux importants. En 2013, l'ONF estimait la location à l'hectare autour de 29,50 euros en forêt communale et 39,50 euros en forêt domaniale.

Le revenu direct de la chasse est important et a été estimé dans la charte forestière précédente à un minimum de 700 000 €/an sur le territoire. Il reste souvent prioritaire pour les propriétaires, par rapport aux revenus de la production forestière.

### 4.4 - Impact des populations de grand gibier

Les populations de gibier sont donc assez concentrées et importantes sur le territoire ce qui peut avoir un impact négatif : dégâts aux peuplements forestiers, dégâts agricoles, dégradation des propriétés privées et de friches industrielles dans les secteurs urbanisés, collisions avec des véhicules automobiles, risques sanitaires...

#### 4.4.1 - Gibier et culture

La fréquence et l'intensité des nuisances agricoles varient selon les années. A cet égard, le montant moyen des indemnités de dégâts agricoles entre 2006 et 2009 est de 399 556 €/an sur l'ensemble du territoire de la charte forestière. C'est la FDC qui assume les coûts financiers des indemnités. Les dégâts sont en majorité des dégâts de sangliers (66 % des indemnités en moyenne entre 2006 et 2009). En seconde position arrive les dégâts de cerfs (33 % des indemnités en moyenne). On ne compte que quelques dégâts imputés aux chevreuils. En France, en moyenne ces dégâts sont imputés pour 85 % aux sangliers et seulement pour 11 % aux cerfs (ONCFS).

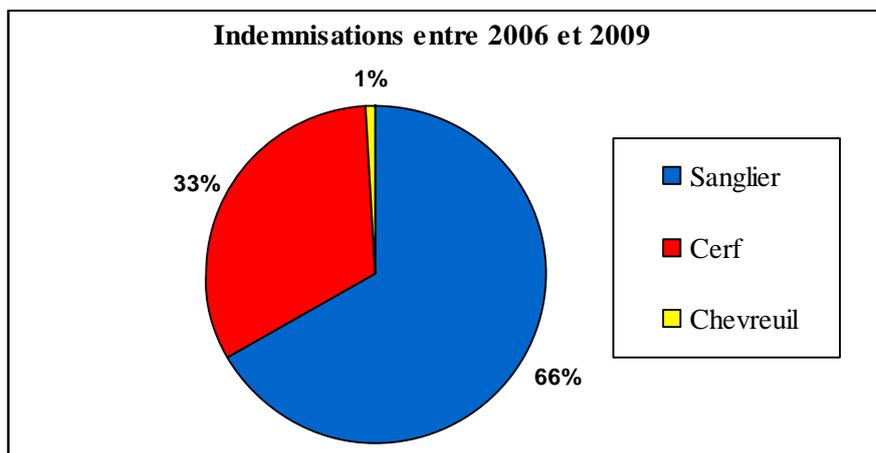


FIGURE 30 – Répartition moyenne des indemnités par espèce sur la période 2006 et 2009, dans l'ensemble du Pays Seine-et-Tilles. Source : FDC 21

Par ailleurs ces dégâts ne se répartissent pas de façon uniforme sur le territoire. Certaines communes sont plus touchées que d'autres. C'est notamment le cas de la commune de Francheville qui totalise à elle seule 19 % en moyenne des indemnités de gibier sur la période 2006 et 2009 dans le Pays Seine-et-Tilles. C'est aussi la commune qui concentre 74 % des indemnités de chevreuil sur cette même période sur notre territoire. Les communes de Frénois et Saint-Martin-du-Mont comptabilisent respectivement 7 % et 6,7 % des indemnités avec une majorité de dégâts de sanglier. Autre commune particulièrement touchée, Vernot est concernée par 6,4 % des indemnités de Seine-et-Tilles avec un peu plus de dégâts de cerf que de sanglier. C'est aussi le cas de Vaux-Saules qui compte pour 7,5 % des indemnités. Enfin, la commune Saulx-le-Duc compte sur ce même laps de temps 3,5 % des indemnités avec essentiellement des dégâts de cerfs. Les autres communes du territoire représentent chacune moins de 3 % des indemnités.

La présence d'habitats forestiers sur ce territoire favorise le développement des populations cynégétiques. Différentes actions sont menées pour diminuer les dégâts agricoles engendrés. Ainsi, la FDC aide à la mise en place de moyens de protections (clôtures...). Elle participe également aux actions de Louveterie ou d'effarouchement. Des partenariats ont également été mis en place entre la FDC, la DDT et la chambre d'agriculture pour réduire ces dégâts agricoles, par exemple avec : « des jachères environnements faune sauvage », des cultures à gibier, des dispositifs de clôture des cultures... Ces actions ont pour objectif de réduire les dégâts agricoles mais elles ont eu aussi pour conséquences de centraliser le gibier en forêt.

#### **4.4.2 - Forêt et gibier**

La présence de cervidés peut engendrer dans certains cas des dégâts forestiers. Cette notion de dégât forestier a été définie par deux chercheurs de l'Irstea (Ballon et Hamard) en 2003 comme étant « le résultat de l'activité d'un animal pouvant affecter le rendement d'un peuplement forestier ou remettre en cause l'objectif assigné à la parcelle. » Ces dégâts sont de trois sortes : l'abroustissement, le frottis et l'écorçage.

##### Dégâts d'abroustissement

L'abroustissement se définit comme la consommation de jeunes pousses par les cervidés. Cela concerne les pousses jusqu'à 1,20 m pour le chevreuil et 1,80 m pour le cerf. Cela entraîne des retards de croissance, des déformations de la tige et même de la mortalité en cas d'abroustissements répétés plusieurs années de suite. L'atteinte la plus grave est celle qui touche la pousse terminale du jeune arbre.

### Dégâts de frottis

Le frottis résulte de comportements territoriaux des cervidés. Ils sont effectués par les mâles se frottant contre les arbres. Les frottis de chevreuil ont lieu entre mars et avril tandis que ceux de cerfs s'observent entre août et septembre. Le chevreuil frotte sur une hauteur de 20 à 80 cm sur des tiges de moins de 10 cm de diamètre. Quant aux cerfs, il se frotte sur des hauteurs de 1 m à 1,70 m, le plus souvent, aussi, sur des tiges de moins de 10 cm de diamètre. Les frottis entraînent des cassures, des dessèchements des tiges et des dégradations de propriétés mécaniques et esthétiques des bois.

### Dégâts d'écorçage

L'écorçage provient comme l'abroustissement d'un comportement alimentaire. Il s'agit de l'arrachement de lambeaux d'écorce. Il s'observe surtout entre décembre et mai. L'écorçage est uniquement produit par le cerf. Les arbres sont concernés à partir de 6 à 8 m de hauteur.

L'écorçage n'entraîne jamais la mortalité des arbres, mais les fragilise fortement. En effet, ces blessures d'écorçage sont une porte ouverte aux pathogènes divers. Ceci mène par conséquent à une dégradation de la qualité du bois.

Contrairement aux dégâts agricoles, il n'y a pas d'indemnisations des dégâts forestiers.

La première charte forestière du Pays de Saint Seine avait lancé entre 2008 et 2011 un suivi des populations de cervidés via la méthode de l'indice de consommation. Ce travail réalisé par l'ONF repose sur une méthode développée par l'IRSTEA et concerne principalement la pression exercée par le chevreuil. L'étude conclut en 2011 que « les données récoltées révèlent une forte augmentation de la pression exercée par les animaux, ceci est d'autant plus remarquable que de 2008 à 2010 la tendance était plutôt à la diminution ».

### **4.4.3 - Équilibre agro-sylvo-cynégétique**

Le terme équilibre sylvo-cynégétique ou équilibre forêt-gibier est un concept subjectif et difficile à définir. Différents textes de lois mentionnent cette notion et le définissent de façon plus ou moins précise.

D'après l'article L.425-4 du code de l'environnement et l'article L.121.4 du code forestier, l'équilibre agro-sylvo-cynégétique « consiste à rendre compatibles, d'une part la présence d'une faune sauvage riche et variée et d'autre part, la pérennité et la rentabilité des activités agricoles et sylvicoles ».

La loi forêt de 2001 (Loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001 d'orientation sur la forêt) stipule que « Le développement durable des forêts implique un équilibre sylvo-cynégétique harmonieux permettant la régénération des peuplements forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes pour le propriétaire ».

Le rapport de la *Mission sur les dégâts de grand gibier* menée par le MAAF et le MEDDTL en 2012 a proposé une classification des départements français quant au niveau d'urgence de ces dégâts de gibier. La Côte-d'Or a été déclarée comme 15 autres départements (principalement du Nord Est de la France) en situation d'urgence. L'étude précise que pour notre département « l'analyse [...] montre que le système est globalement hors de contrôle sur toutes les espèces de grands gibier et sur les enjeux de dégâts et des risques sanitaires »

Le SRGS souligne que « la surdensité du cerf dans le nord du département met en péril le renouvellement des peuplements et parfois la survie de la forêt ». Quant au chevreuil, le même document affirme qu'« on ne peut plus planter sans protection contre le gibier, preuve que le prélèvement est insuffisant. »

*La chasse au même titre que la forêt présente des enjeux multifonctionnels tant économiques, qu'environnementaux que sociaux qui doivent nécessiter une gestion responsable en concertation avec l'ensemble des utilisateurs et propriétaires forestiers pour trouver une ou des solutions répondant aux différents objectifs des intéressés. La chasse est une problématique incontournable du territoire.*

## 5/ LES SITES REMARQUABLES

### 5.1 - Les milieux et habitats forestiers

Le territoire est particulièrement riche en milieux et habitats forestiers différents en raison d'un contexte stationnel spécifique. Il a été classé dans sa globalité comme « espace de première importance » dans le « schéma national de service collectif des espaces naturels et ruraux ». Différents outils de protection et des périmètres d'inventaire sont utilisés afin de recenser et de préserver les habitats, espèces et paysages remarquables.

#### 5.1.1 - Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope

Dix arrêtés préfectoraux de protection de biotope ont été pris en Côte-d'Or, deux se situent en Seine-et-Tilles.

- APB Faucon Pèlerin dans le Val Suzon : il concerne 17 ha autour de falaises dans le Val Suzon. Cet arrêté est inclus dans le site Natura 2000 « Milieux forestiers, prairies et pelouses de la vallée du Suzon. »
- APB du Mont de Marcilly : il protège 10,63 ha d'une butte calcaire abritant une faune et une flore rare caractéristique des pelouses calcaires.

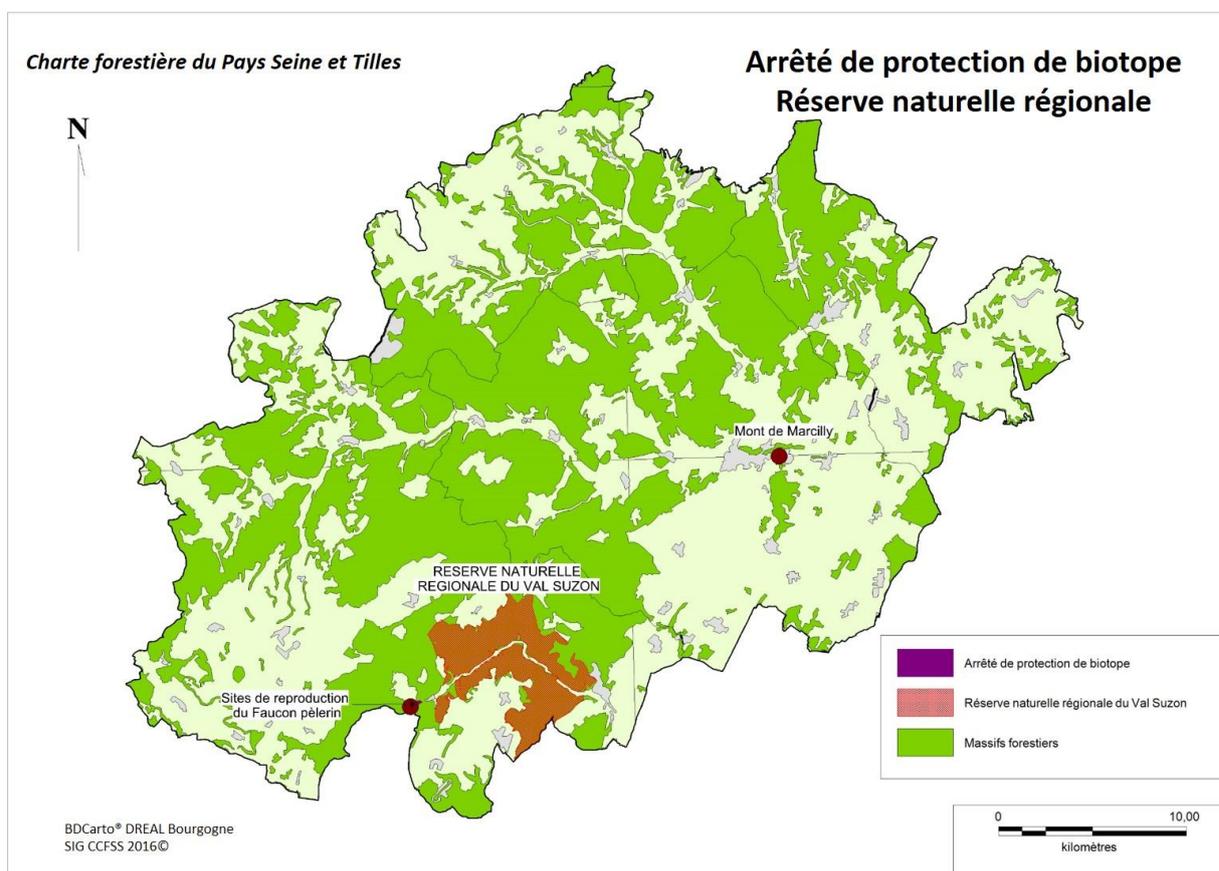


FIGURE 31 – Carte APB et RNR en Seine-et-Tilles. Source : DREAL Bourgogne, BD Carto®

(voir annexe 14)

#### 5.1.2 - Réserve Naturelle Régionale

Les réserves naturelles régionales sont des espaces naturels protégés classés par les Conseils Régionaux. Il en existe quatre en Bourgogne dont une seule en Côte-d'Or. Il s'agit de la RNR du Val Suzon, première réserve naturelle régionale de Bourgogne depuis 2011.

Gérée par l'ONF, elle couvre près de 3000 ha de forêts domaniales, communales et privées de part et d'autre du Suzon entre Val-Suzon et Messigny-et-Vantoux. (Conseil Régional de Bourgogne, 2016)  
En termes de surface, elle couvre 2,62 % de la surface du Pays alors que la part nationale de territoire couverte par une RNR n'est que de 0,2%.

### 5.1.3 - Sites Natura 2000 désignés au titre de la directive Habitat, faune la flore

(sources : MNHN, INPN (MEDEE-DREAL) 2010-2013)

Le Pays Seine-et-Tilles compte sept sites Natura 2000 désignés au titre de la directive habitat faune flore. Ces sites représentent 5,2 % de la surface du Pays tandis qu'à l'échelle de la France, 6,7 % du territoire est couvert par ce type de site Natura 2000.

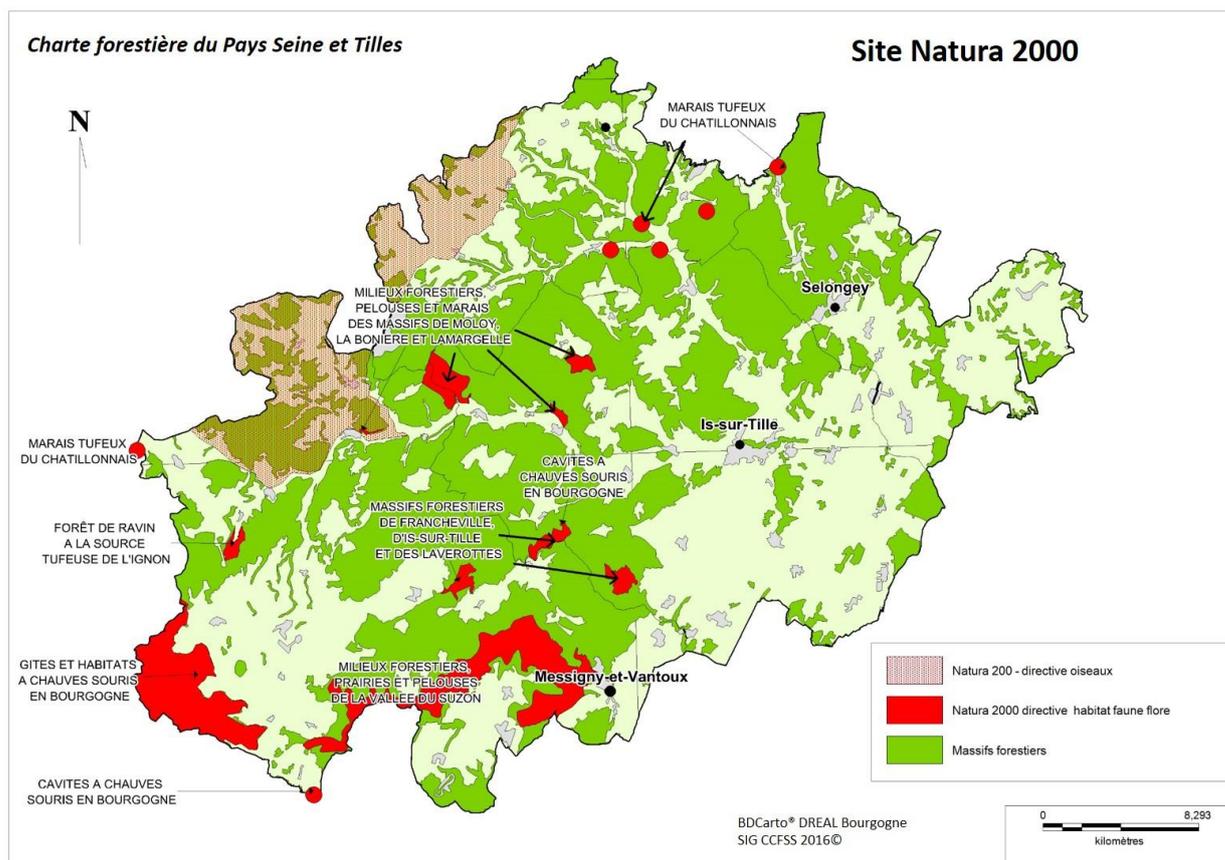


FIGURE 32 – Carte sites Natura 2000 en Seine-et-Tilles. Sources : DREAL Bourgogne, BD Carto®

(voir annexe 13)

Il s'agit des sites suivants :

- Pelouses et Marais des massifs de Moloy, la Bonnière et Lamargelle :  
Ce site de 574 ha est constitué de quatre entités représentatives des plateaux calcaires de la région naturelle dite de la Montagne bourguignonne. Il est animé par la CCFSS.
- Forêt de Ravin et sources tufeuses de l'Ignon :  
Ce sont 98 ha regroupant un ensemble de forêts alluviales et de forêts de ravin ainsi que de milieux ouverts autour des sources tufeuses de l'Ignon. Il est animé par la CCFSS.
- Milieux forestiers, prairies et pelouses de la vallée du Suzon :  
Cet espace couvre 2785 ha englobant un vaste ensemble de côte calcaire boisée entrecoupé de prairies et de culture aux abords du ruisseau du Suzon. Il est également animé par la CCFSS.

- Massif forestier de Francheville, d'Is et des Laverottes :

Ce site Natura 2000 de 442 ha est constitué de trois entités composées de forêts situées sur les plateaux calcaires de la région naturelle de la « Montagne bourguignonne ». Il est, lui aussi, animé par la CCFSS.

- Marais tufeux du Châtillonnais :

Il s'agit d'un ensemble de marais de petites tailles sur le plateau calcaire de Langres. Ces milieux abritent par la présence de la forte humidité et des dépôts de tuf, une flore et une faune particulière et peu courante. Il concerne dans le Pays Seine-et-Tilles, les communes d'Avot (marais d'Avot), de Chanceaux (Marais de Courceau), de Cussey-les-forges (marais "Voie ferrée"), de Marey-sur-Tille (Bois de Grandmont) et de Vernois-les-Vesvres (Vieilles herbues).

- Cavités à chauve-souris en Bourgogne :

Ce site est composé d'une multitude d'entités dans toute la Bourgogne dont trois en Seine-et-Tilles sur les communes de Cussey-les-forges, Panges et Vernot. Chaque entité est constituée d'une à plusieurs cavités naturelles ou artificielles abritant des chauve-souris.

- Gites et habitats à chauve-souris :

Le site "Gites et habitats à chauve-souris" est composé d'une multitude d'entités abritant des chauve-souris dans toute la Bourgogne. Il concerne en Seine-et-Tilles. Les communes de Turcey, Trouhaut et Villotte-Saint-Seine.

#### **5.1.4 - Les Zones de Protection Spéciale (ZPS) = Sites Natura 2000 désignés pour les oiseaux**

Un seul site Natura 2000 désigné au titre de la directive oiseau est en partie présent sur le territoire du Pays Seine-et-Tilles. Il représente 8,1 % de la surface du Pays. A l'échelle nationale, les ZPS couvrent 6,2 % du territoire. Il s'agit du site suivant :

- Massifs forestiers et vallées du Châtillonnais :

Ce site couvre une vaste étendue de forêts entrecoupées de clairières et de marais sur des plateaux calcaires sillonnés par des vallées étroites. Il comprend notamment le Nord-Ouest du Pays Seine-et-Tilles.

(voir annexe 13)

#### **5.1.5 - Les Réserves Biologiques Dirigées (RBD)**

(Source : CFT Pays de Saint Seine)

Les RBD sont mises en place et gérées par l'ONF et permettent de protéger de façon ciblée des espèces ou des habitats remarquables. Deux de ces réserves se situent en Seine-et-Tilles :

- La Réserve Biologique Dirigée de la Combe Bellefontaine (522 ha dans la forêt domaniale de Moly)
- La Réserve Biologique Dirigée de la Combe Quinquendolle (99 ha dans la forêt domaniale d'Is-sur-Tille)

#### **5.1.6 - Les Sites inscrits et sites classés**

(Sources : DREAL Bourgogne, CFT Pays de Saint Seine)

« Le classement d'un site crée une servitude d'utilité publique, qui s'impose aux propriétaires et constitue une limite au droit de propriété. Toute modification de l'état ou de l'aspect d'un site classé est interdite sans autorisation spéciale délivrée par le ministre ou le préfet de département. L'entretien courant des constructions et l'exploitation courante des fonds ruraux ne sont pas soumis à autorisation. »

Dans le Pays Seine-et-Tilles, les sites suivants sont concernés :

- Le Val Suzon, site classé pour une surface de 6 963 ha (dont 5 589 ha dans le Pays Seine-et-Tilles). Le site est protégé depuis 1989 au titre du paysage. Un Syndicat Intercommunal du Val Suzon a été créé en 1979 entre les communes concernées pour sauvegarder et valoriser le patrimoine du site. Une charte de gestion définit les orientations de préservation et de mise en valeur.
- Le site classé des sources de la Seine couvre 5 ha dont 4,3 ha dans le Pays Seine-et-Tilles sur la commune de Poncey-sur-l'Ignon. Un projet d'extension de périmètre est en cours en 2016.
- Les sites inscrits couvrent 4735 ha. Ils concernent le village de Poncey-sur-l'Ignon et de Val Suzon. L'objectif du classement est la protection du patrimoine (monuments naturels, sites à caractère artistique, historique, scientifique légendaire ou pittoresque).

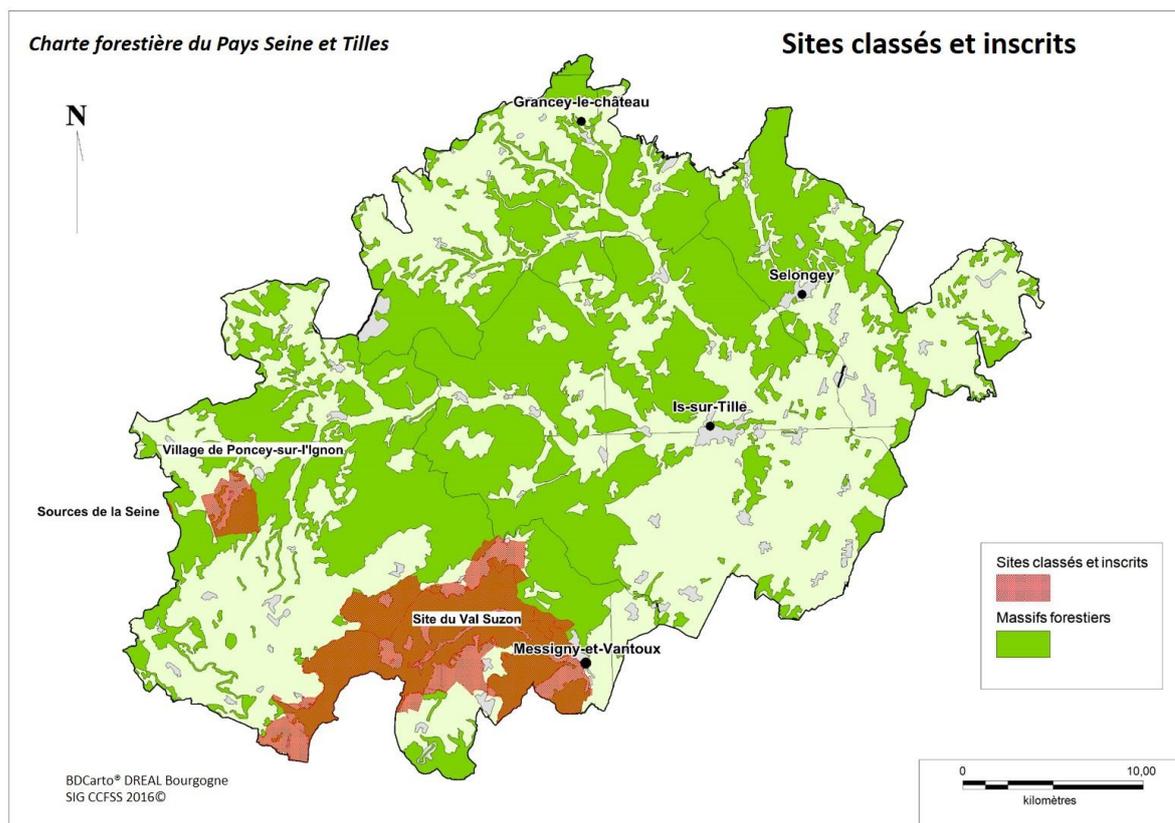


FIGURE 33 – Carte sites classés et inscrits en Seine-et-Tilles. Sources : DREAL Bourgogne, BD Carto®

(voir annexe 16)

### **5.1.7 - Forêt d'exception®**

La forêt domaniale du Val Suzon est candidate au label Forêt d'Exception®. Cette démarche est pilotée par l'ONF. Elle doit permettre d'affirmer la politique de développement durable en forêts domaniales de l'établissement et de créer un réseau de sites démonstratifs et exemplaires. Le projet est géré en commun par l'ONF avec la RNR du Val Suzon.

### **5.1.8 - Les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)**

Les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique ne sont pas des protections réglementaires, mais des périmètres d'inventaires.

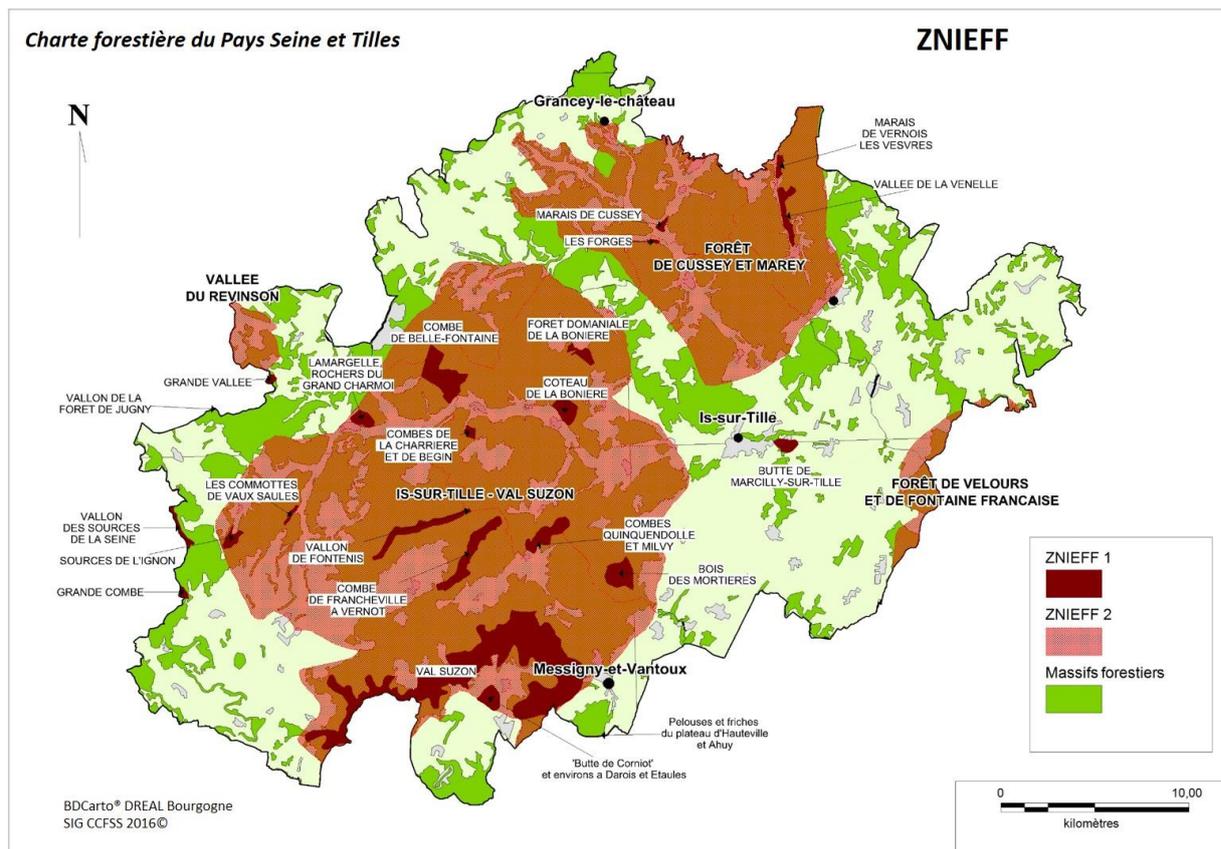


FIGURE 34 – Carte des ZNIEFF en Seine-et-Tilles. Sources : DREAL Bourgogne, BD Carto® (voir annexe 16)

On dénombre 27 ZNIEFF dans le Pays Seine-et-Tilles qui couvrent la moitié du territoire alors qu'en France seul 25 % du territoire est concerné par ce type de zonage.

- ZNIEFF de Type 1 (périmètre caractérisé par un intérêt biologique remarquable)

Communauté de communes	Nom du site	Surface dans le Pays Seine-et-Tilles
CC du Canton de Selongey	Vallée de la Venelle	113 ha
	Marais de Vernois-les-Vesvres	32 ha
CCFSS	Buttes de Corniot (Darois)	99 ha
	Combes de Francheville à Vernot	214 ha
	Les Commotes de Vaux-Saules	18 ha
	Grande combe (en partie)	1,6 ha
	Grand vallée (en partie)	
	Lamargelle, rochers du Charmoi	73 ha
	Pelouses et friches du plateau d'Ahuy (en partie)	2 ha
	Sources de l'Ignon	77 ha
	Vallon de Fontenis	215 ha
Vallon de la forêt de Jugny (en partie)	0,3 ha	
Vallon des sources de la Seine	95 ha	
Val Suzon	1988 ha	
CC des Sources de la Tille	Marais de Cussey	13 ha
	Les Forges	7 ha
Covati	Bois des Mortières (Epagny)	196 ha
	Butte de Marcilly	78 ha

	Combe de Belle-Fontaine (Moloy)	335 ha
	Combe de la charrière et de Begin	13 ha
	Combes Quinquendolle et Milvy (Vernot)	155 ha
	Coteau de la Bonnière	99 ha
	Forêt domaniale de la Bonnière	22 ha

FIGURE 35– ZNIEFF Type 1 dans le Pays Seine-et-Tilles – Sources : INPN, DREAL BFC

- **ZNIEFF de Type 2** (grands ensembles naturels riches et peu modifiés)
  - Forêt de Cussey et Marey (458 ha)
  - Forêt de Velours (4 493 ha dont 317 ha dans le Pays Seine-et-Tilles)
  - Is-sur-Tille – Val Suzon (42 660 ha)
  - Vallée du Revinson (3300 ha dont 700 ha dans le Pays Seine-et-Tilles)

### **5.1.9 - Projet de Parc National des forêts de Champagne et de Bourgogne**

La communauté de communes des Sources de la Tille est incluse dans la zone d'étude du futur parc national des forêts de Champagne et de Bourgogne. La création du Parc National est prévue pour 2018. Ce sera le 11<sup>ème</sup> parc national français. Dédié aux forêts feuillues de plaine, il se situera à cheval sur la Côte-d'Or et la Haute-Marne. 129 communes sont localisées dans le territoire d'étude (240 000 ha). Le périmètre du cœur ou des cœurs (territoires de préservation des patrimoines naturel, culturel et paysager, soumis à réglementation) n'est pas encore défini début 2016, mais il n'est pas envisagé qu'il concerne le Pays Seine-et-Tilles.

#### **5.1.10 - Espaces naturels sensibles**

Le Conseil Départemental de Côte-d'Or a engagé une politique « espace naturel sensible » (ENS). Un **Espace Naturel Sensible** (E.N.S.) est « un site qui bénéficie, dans un objectif de protection de la nature et des paysages, de l'action du Conseil Départemental, quelle qu'en soit la forme (acquisition et/ou soutien à la gestion). »

En 2016, un premier site a été labélisé en 2013 dans le Châtillonnais et un second est en cours de labélisation à Talant.

## **5.2 - Le patrimoine historique**

Pendant très longtemps, lieu de passage privilégié pour remonter vers le bassin parisien, le seuil de Bourgogne a été le cadre de grandes batailles et a hérité d'un patrimoine architectural, monumental et vernaculaire tout à fait caractéristique. Ainsi le territoire recense plusieurs châteaux et/ou d'ouvrages d'art de fortification : Salives, Grancey-le-Château, Barjon, Fraignot-et-Vesvrotte, Avot et de nombreuses maisons-fortes (Busserotte, Bussières, Avot, Courlon...).

De plus, il faut souligner la grande qualité du patrimoine religieux local : l'abbaye et l'église abbatiale de Saint-Seine, fleuron de l'art gothique ; l'église de Til-Châtel, classée Monument Historique, l'église de Poncey-sur-l'IGNON en croix grecque et également le patrimoine rural riche en calvaires, lavoirs, moulins, forges...

Les forêts du territoire ont permis de conserver de nombreux sites archéologiques grâce à la persistance dans le temps de la couverture boisée. Elles abritent également de nombreux éléments historiques comme par exemple des stèles et monuments commémoratifs de conflits armés et de la mobilisation de résistants.

Le territoire de par sa forte proportion de forêt abrite également un patrimoine particulier lié à la forêt. De la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle à la première moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle se développe notamment, tout un réseau de forges et hauts-fourneaux dont subsistent de nombreux vestiges comme à Val-Suzon.

### 5.3 - Le patrimoine et potentiel trufficole

Les conditions édaphiques d'une partie du territoire sont favorables au développement de la truffe et notamment de la truffe de Bourgogne (*Tuber uncinatum*). Historiquement, la truffe de Bourgogne dont la production était de 53 tonnes en 1868 et de 78 tonnes en 1889 était commercialisée sur de nombreux marchés dans le nord-est de la France. La Haute-Marne était, à la fin du siècle dernier, le département le plus producteur (18 tonnes en 1869) ; on trouvait ensuite la Côte-d'Or (10 tonnes en 1869), la production de truffes s'effectuait à partir de truffières naturelles. Elle a régressé à partir du début du XXème siècle. Aujourd'hui la Fédération française des trufficulteurs (FFT) estime que la récolte de truffe en forêt s'élève à 6 tonnes par an et est directement commercialisée pour une valeur de 300 euros/kg (en 2013-2014). Ceci représente une valeur globale 1,8 million d'euros en France (IFN-IGN).

Cette tendance a été inversée depuis une vingtaine d'année par la volonté d'un petit groupe de personnes d'origine variée (chercheur, caveur, propriétaire forestier...) désireux de revaloriser cette production en s'appuyant sur des plantations artificielles grâce au progrès scientifique (mycorhisation des plants). Il existe aujourd'hui sur le territoire une association et une confrérie qui dynamisent cette filière. Lors de la charte précédente, des journées d'information sur la truffe de Bourgogne ont eu lieu avec ces associations et le CRPF. Elles ont connu un beau succès avec près de 80 personnes au rendez-vous à chaque fois.

Des conventions de cavage ont été établies sur certaines forêts publiques. On constate également l'augmentation du nombre de plantations truffières mais la récolte sauvage perdure. La production réelle du territoire est méconnue et l'organisation officielle de la filière reste largement perfectible. Un effort conjugué de tous les intervenants doit favoriser la promotion et le développement de la truffe de Bourgogne qui a des parts de marché à conquérir, dans l'intérêt de l'économie locale.

*Le Pays Seine-et-Tilles abrite un patrimoine naturel, faunistique, floristique et historique important et de qualité. Ce patrimoine est une richesse qui doit pouvoir s'intégrer dans les différents enjeux multifonctionnels de l'espace forestier.*

## 6/ ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES

### 6.1 - Tourisme en Seine-et-Tilles

(Source : Côte-d'Or Tourisme)

Le Pays Seine-et-Tilles dispose d'un riche potentiel en termes d'activités de loisirs nature. Il offre aux visiteurs un immense terrain de jeux, adaptés à tous les goûts et tous les niveaux : randonnée pédestre et équestre, VTT, sports motorisés...

Peu de données sur la fréquentation touristique sont disponibles. Néanmoins, Côte-d'Or Tourisme estime que les trois sites les plus fréquentés sont le village de Salives (estimation de visiteurs annuels 3500), l'aéroclub du Val d'Is (estimation de visiteurs annuels 3000) et l'école musée de Champagny (1453 visiteurs en 2015).

Deux Offices de Tourisme sont présents sur le territoire à Saint-Seine-l'Abbaye et à Is-sur-Tille. En complément, il existe des points d'informations à Grancey-le-Château et à Selongey ainsi qu'un Syndicat d'Initiatives à Salives.

### 6.2 - Activités autour de la forêt

La multifonctionnalité de l'espace forestier est un enjeu primordial du Pays. Elle nécessite de s'inscrire dans un développement responsable du territoire par la cohabitation des usagers, la signalétique, le balisage et l'entretien des sentiers, l'information sur les moyens d'accès et de déplacement dans le territoire, la pérennisation du paysage et du patrimoine naturel et de ses nombreux usages.

#### 6.2.1 - Randonnées pédestres

A l'heure actuelle, il existe 206 km de sentiers inscrits au plan départemental des itinéraires de promenades et randonnée (PDIPR) dans le Pays Seine-et-Tilles. L'inscription au PDIPR garantit une pratique sécurisée de la randonnée pour les usagers. Le Conseil Départemental participe à la promotion de ces itinéraires. En 2015, la randonnée a pris le virage du numérique en Côte-d'Or avec le lancement d'une application gratuite « Balades en Bourgogne » qui permet d'être guidé par GPS et de découvrir via des chroniques audio les richesses des parcours PDIPR.

Les 12 circuits suivants sont inscrits au PDIPR dans le Pays Seine-et-Tilles début 2016 :

Communauté de communes du canton de Selongey	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sentier des Fontaines à Sacquenay – 12 km</li> </ul>
Communauté de communes Forêts, Seine et Suzon	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bouton d'Or – 76 km à travers le Val Suzon</li> <li>• Sentier des Sources de l'Ignon – 13,5 km</li> <li>• La Marche de l'Etoile – boucle de 38 km</li> <li>• 2 sentiers des éoliennes pédestres – 7 et 13 km</li> </ul>
Covati	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tour de la Combe Marey – 7,7 km</li> <li>• Tour du Meuley - 7 km</li> <li>• Sentier des Gravières – 5,5 km</li> <li>• Les Mauritaines – 10,9 km</li> <li>• Sentier de découverte du Bué - 4,8 km</li> <li>• Source et Rouissoirs – 10,9 km</li> </ul>

FIGURE 36 – PDIPR dans le Pays Seine-et-Tilles – Source : Côte-d'Or Tourisme

Début 2016, les CC du canton de Selongey et des Sources de la Tille travaillent à l'inscription au PDIPR d'un certain nombre de sentiers sur leurs territoires respectifs.

Il faut également noter la présence d'un sentier accessible aux personnes handicapées à Poiseul-les-Saulx.

N'oublions pas les deux itinéraires de grandes randonnées qui sillonnent le territoire : le GR®2 et le GR®7. Le premier part actuellement du hameau de Sainte-Foy (Val-Suzon) et permet de relier le Havre en 43 jours. (Le point départ va être modifié au courant de l'été 2016 pour débiter à Dijon afin d'éviter certaines zones sensibles de la RNR). Le GR®7 part du Ballon d'Alsace et se finit à Andorre.

Enfin le territoire est traversé par deux itinéraires reconnus et balisés par la Confraternité des Pèlerins de Saint Jacques de Compostelle : le chemin des Allemands et le chemin des Hongrois.

### **6.2.2 - Autres loisirs en forêt (équestre, cycliste...)**

Outre la randonnée pédestre, de nombreuses activités de loisirs peuvent être pratiquées en forêt. Parmi ces activités, on compte le VTT et la randonnée équestre.

Depuis la fin des années 1990, la Côte-d'Or a développé un réseau de voies vertes. Ce sont des voies accessibles à un grand nombre d'usagers qui sont définies dans le code de la route comme des « routes exclusivement réservées à la circulation des véhicules non motorisés, des piétons et dans certains cas des cavaliers ». Il n'y a pas à ce jour de voie verte dans le Pays Seine-et-Tilles. Le schéma cyclable de Côte-d'Or réalisé en 2007 a identifié dans le Pays Seine-et-Tilles une liaison Val Suzon-Canal de Bourgogne ainsi qu'Is-sur-Tille – Châtillon-sur-Seine et Val-Courbe-Aignay-le-Duc.

Le Pays possède également des sentiers de découverte de sites naturels équipés pour le grand public. Alterre Bourgogne et le Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne ont mis en place dans le but de sensibiliser les usagers sur la connaissance du patrimoine et sa conservation un réseau de sites au « Découverte nature en Bourgogne ». Le sentier de la Fontaine aux Essarts de Curtil-Saint-Seine et du Mont de Marcilly en font partie. L'ONF a également un sentier de découverte du sabot de vénus dans la RBD de la Combe de Bellefontaine.

La pratique équestre est possible sur le Pays grâce à cinq centres équestres proposant selon les cas des randonnées à la journée, demi-journée ou sur une semaine entière. Au total Côte-d'Or Tourisme identifie 16 centres équestres dans le département proposant ce type d'activité.

De nouvelles activités se développent comme le geocaching, sorte de chasse au trésor utilisant la technologie du GPS. En France, on compterait plus de 167 000 caches réparties sur le territoire dont plus de 2800 en Côte-d'Or. En Seine-et-Tilles, on peut estimer 353 caches situées surtout à proximité de Dijon. Il n'y a quasiment aucune cache dans les CC des Sources de la Tille et de Selongey. Ce nombre est en constante augmentation depuis les années 2000. (source : Geocaching Map). L'Office de Tourisme des Vallées de la Tille et de l'IGNON adhère ainsi au Geocacheurs de Bourgogne.

Les parcours acrobatiques en hauteur désignés couramment sous accrobranches sont également une activité de pleine nature, en essor depuis les années 2000 (Atout France). Le Pays Seine-et-Tilles compte un site équipé situé à Messigny-et-Vantoux.

### **6.2.3 - Grands Chemins en Seine-et-Tilles**

Lors de la précédente charte forestière, le Pays a mené entre 2012 et 2013 une analyse sur les grands chemins anciens de son territoire. Ce travail a permis de mettre en lumière un réseau de sept grands itinéraires de randonnée sillonnant l'ensemble du territoire sur plus de 200 km :

1. D'Ouest en Est : Turcey-Sacquenay sur - 63 km
2. Du Sud au Nord : Panges-Lamargelle-Minot - 49 km
3. Vers Alésia : Panges-Fromenteau-- Bligny-le-sec – 13,6 km
4. Vers le Châtillonnais 1 : Courtivron-Salives-Minot – 23 km
5. Vers le Châtillonnais 2 : Selongey-Grancey-le-château-Beneuvre – 27,5 km
6. D'Ouest en Est (axe méridional) : Panges –Pasques-Messigny-et-Vantoux -18 km
7. Vers l'Est - Bourberain-Is-sur-Tille – 18 km

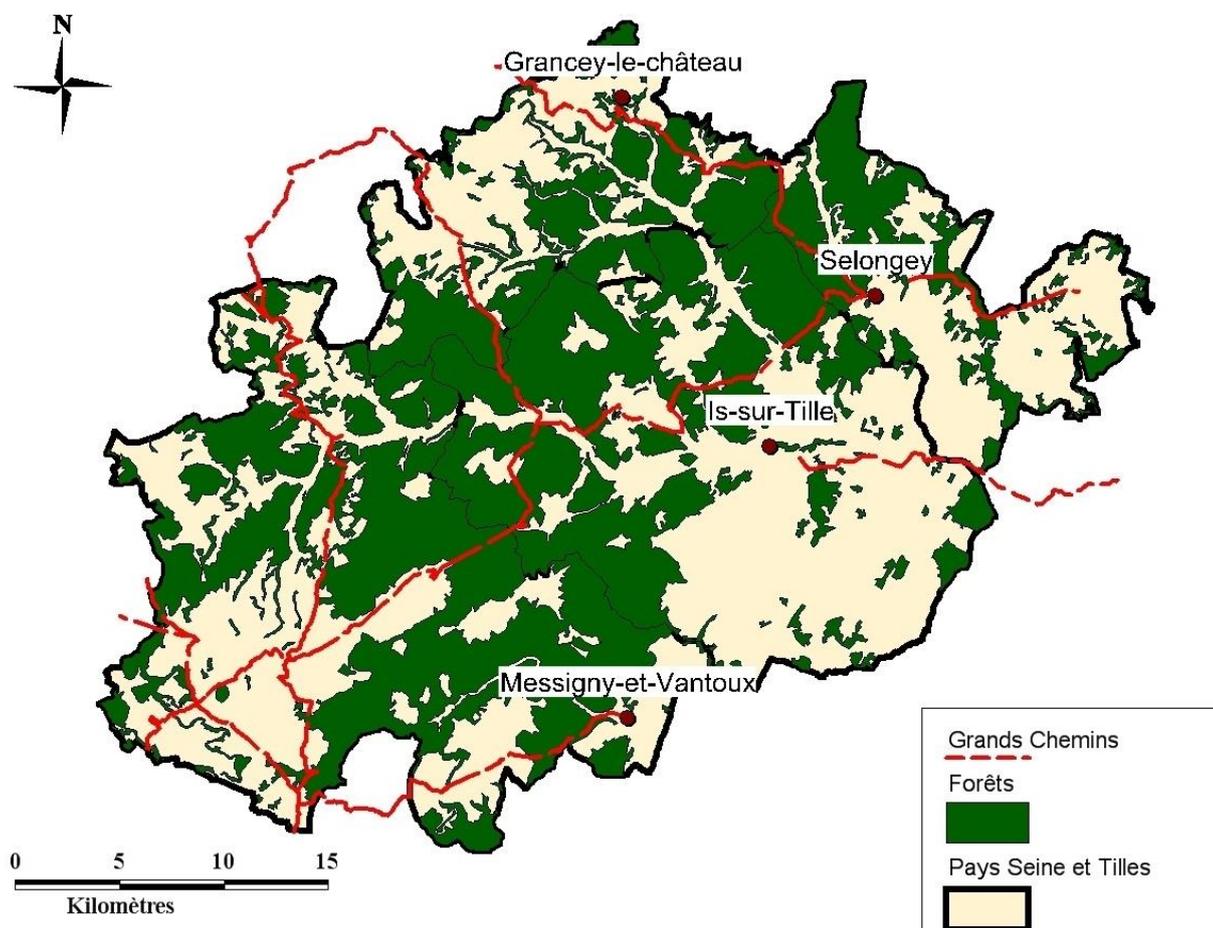


FIGURE 37 – Carte des grands chemins en Seine-et-Tilles– Source : SIG CCFSS d'après « Etude sur les grands chemins anciens du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne, 2013 »

*Les activités récréatives en forêt et le tourisme vert d'une façon plus générale permettent une valorisation du territoire différente et complémentaire à l'activité première de production de bois. Ces activités doivent pouvoir se développer de façon harmonieuse avec les autres usagers de l'espace forestier tout en préservant les milieux naturels et conservant l'identité du territoire.*

## 7/ ENJEUX DU TERRITOIRE

Les orientations proposées pour la deuxième édition de la stratégie locale de développement forestier (Charte forestière) du Pays-Seine-et-Tilles en Bourgogne s'inspirent des axes de travail définis par les deux premières chartes forestières sur ce territoire. Les orientations proposées sont les suivants :

- \* la gestion des peuplements forestiers
- \* la dynamisation des filières locales d'utilisation du bois
- \* la multifonctionnalité de l'espace forestier (cynégétique, tourisme vert...)

### 7.1 - Gestion des peuplements forestiers

ATOUS	FAIBLESSES	ENJEUX
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de boisement important</li> <li>- Développement de modes de gestion adaptés à la diversité des milieux forestiers</li> <li>- Peuplements de pins matures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible fertilité des sols</li> <li>- Beaucoup de bois de qualité médiocre (bois énergie)</li> <li>- Peu de bois d'œuvre</li> <li>- Coût du renouvellement</li> <li>- Pression de l'affouage</li> </ul>	<p><b>Définir des objectifs et itinéraires sylvicoles adaptés aux conditions locales</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Biodiversité riche et variée</li> <li>- Présence de sites Natura 2000, RNR, futur PN...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Méconnaissance des zonages environnementaux</li> <li>- Surcoût potentiel du maintien de la biodiversité dans la gestion forestière</li> <li>- Pression d'industriels</li> </ul>	<p><b>Maintenir la biodiversité dans la gestion sylvicole</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diversité des essences forestières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des essences forestières vulnérables au changement climatique</li> </ul>	<p><b>Adapter les peuplements au changement climatique</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Schéma de desserte réalisé par la CFT précédente</li> <li>- Des aides importantes du FEADER</li> <li>- Des projets exemplaires dans la CFT précédente</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficulté à mobiliser des bois dans certains secteurs en raison d'une absence de desserte adaptée</li> <li>- Difficulté à travailler ensemble pour certains propriétaires</li> <li>- Coût important des investissements</li> <li>- Absence d'un réseau pertinent de place de dépôt</li> </ul>	<p><b>Développer un réseau de desserte et place de dépôt performant</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Equilibre entre surface des forêts privées et publiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Morcellement du foncier en forêt privée avec des petites parcelles</li> <li>- Absence de gestion de certaines petites propriétés</li> <li>- Nécessité d'une animation, mobilisation des petits propriétaires</li> </ul>	<p><b>Limiter le morcellement de la propriété privée et favoriser les regroupements</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de boisement important</li> <li>- Mise en place de réunions d'information dans la CFT précédente</li> <li>- Présence du CNPF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible culture forestière des propriétaires forestiers</li> </ul>	<p><b>Sensibiliser et former les propriétaires forestiers à la sylviculture</b></p>

- Massifs forestiers exploités	- Acceptation sociale des coupes et travaux forestiers	<b>Sensibiliser le grand public et notamment les enfants à la sylviculture</b>
- Des forêts publiques et privées certifiées PEFC - Demande forte des industries en bois certifiés	- Part de forêts (notamment privée) certifiées PEFC faibles	<b>Développer l'écocertification</b>
- Création d'un parc national	- Nouvelles orientations de gestions pour les forêts dans le cadre du PN - Seule la CC des Sources de la Tille est concernée	<b>Mettre en accord les objectifs de la stratégie locale de développement forestier avec les orientations de développement durable (aire d'adhésion) de la charte du futur Parc national</b>

## **7.2 - Dynamisation des filières locales de l'utilisation des bois**

ATOUTS	CONTRAINTES	ENJEUX
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ressource locale importante en bois énergie</li> <li>- Développement de la filière bois énergie</li> <li>- Subventions pour les chaufferies bois</li> <li>- Filière bois énergie exemplaire de la CCFSS.</li> <li>- Appui de la Mission Bois Energie du Conseil Départemental</li> <li>- Beaucoup de particuliers se chauffent au bois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Méconnaissance des élus de la ressource disponible</li> <li>- Concurrence entre affouagistes et vente de bois énergie</li> <li>- Prix du pétrole bas</li> <li>- Absence d'unités de production de granulés bois locales</li> </ul>	<p><b>Développer une filière locale en bois énergie</b></p> <p><b>Développer les chaufferies bois des collectivités</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de l'utilisation du bois dans la construction</li> <li>- Présence d'entreprises de la construction bois</li> <li>- Rénovation de bâtiments publics</li> <li>- Construction bois vertueuse d'un point de vue environnemental (stock de CO<sub>2</sub>)</li> <li>- Organisation de visites de construction bois dans la CFT précédente</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de culture locale de la construction bois dans le grand public et les collectivités</li> <li>- Peu de bois local adapté pour la construction bois</li> </ul>	<p><b>Développer l'utilisation du bois dans la construction, les aménagements intérieurs et extérieurs</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence d'unités de transformation secondaire</li> <li>- Attrait pour le développement des circuits courts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Seulement deux unités de 1<sup>ère</sup> transformation</li> <li>- Unités de première transformation de taille très modeste</li> </ul>	<p><b>Développer une filière locale d'entreprise de la filière bois</b></p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le travail du bois, une activité traditionnelle et un artisanat de qualité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation faible des bois locaux par la seconde transformation</li> <li>- Identification des besoins de la seconde transformation</li> <li>- Dimension mondialisée du marché du bois</li> <li>- Méconnaissance des acteurs intrafamiliales</li> <li>- Territoire trop petit pour la mise en place d'un club d'artisans</li> </ul>	
--	--	--

### **7.3 - La multifonctionnalité de l'espace forestier (cynégétique, tourisme vert...)**

ATOUS	FAIBLESSES	ENJEUX
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Population importante de grands gibiers</li> <li>- Chasse très attractive sur le territoire</li> <li>- Revenus de la chasse importants</li> <li>- Revenus indirects non négligeables (hébergement, restauration)</li> <li>- Mise en place d'un réseau d'enclos exclus en forêt domaniale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surdensité de ces populations</li> <li>- Perte de diversité</li> <li>- Présence de dégâts forestiers</li> <li>- Dégâts en forêt non indemnisés</li> <li>- Difficulté de régénérer les peuplements forestiers</li> <li>- Manque de données fiables sur les populations de gibier</li> <li>- Difficulté de compréhension chasseurs/forestiers/agriculteurs</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Tendre vers un équilibre sylvo-cynégétique</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chasse importante sur le territoire</li> <li>- Nouveau schéma départemental de gestion cynégétique</li> <li>- Création d'une Charte de bonne conduite</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conflits récurrents des utilisateurs de la forêt</li> <li>- Sécurité des différents utilisateurs de l'espace forestier</li> <li>- Méconnaissance du grand public de la cynégétique</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Concilier les différentes activités en forêt</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Patrimoine naturel et vernaculaire important</li> <li>- Création d'un Parc National</li> <li>- Première réserve naturelle régionale de Bourgogne</li> <li>- Labélisation Forêt d'exception en cours pour le Val Suzon</li> <li>- Chemins inscrits au niveau départemental et présence de grands itinéraires (GR et chemins de Compostelle)</li> <li>- Diagnostic des Grands Chemins (2013)</li> <li>- Proximité du bassin de vie dijonnais</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de chemins pédestres labélisés peu importants</li> <li>- Coût de création et d'entretien des sentiers</li> <li>- Pression exercée sur la forêt : dommages au milieu forestier et naturel</li> <li>- Peu de panneaux pédagogiques sur la forêt et les milieux naturels</li> <li>- Absence d'ingénierie touristique sur certaines parties du territoire (peu d'Office de tourisme)</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Développer les sentiers de randonnées pédestres tout en préservant les milieux naturels sensibles</b></p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Associations pédestres dynamiques</li> <li>- Mise en place de sortie nature par la Covati en 2016</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Patrimoine naturel et vernaculaire important</li> <li>- Création d'un Parc National</li> <li>- Première réserve naturelle régionale de Bourgogne</li> <li>- Labélisation Forêts d'exception en cours pour le Val Suzon</li> <li>- Diagnostic des Grands Chemins (2013)</li> <li>- Présence de circuits VTT</li> <li>- Présence de centre équestre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas d'itinéraires labélisés pour les autres activités VTT, équestre...</li> <li>- Pression exercée sur la forêt : dommages au milieu forestier et naturel</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Développer les autres activités récréatives en forêt tout en préservant les milieux naturels sensibles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Communiquer sur les activités vertes</b></li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Patrimoines naturels et vernaculaires importants</li> <li>- Création d'un Parc National</li> <li>- Première réserve naturelle régionale de Bourgogne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Patrimoines et sites peu mis en valeurs</li> <li>- Méconnaissance des arbres remarquables et du patrimoine en forêt</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Mettre en valeurs les éléments patrimoniaux importants</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Potentiel truffier (Truffe de Bourgogne) important et public intéressé</li> <li>- Associations dynamiques</li> <li>- Fête de la Truffe et des papilles à Is-sur-Tille</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Filière encore peu développée</li> <li>- Ressource truffière vulnérable</li> <li>- Connaissance scientifique la culture de truffe et de la sylvi-trufficulture faible</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Développer une filière locale de la truffe</b></p>

## Chapitre 2 : Orientations et Stratégies

### 1/ MÉTHODOLOGIE

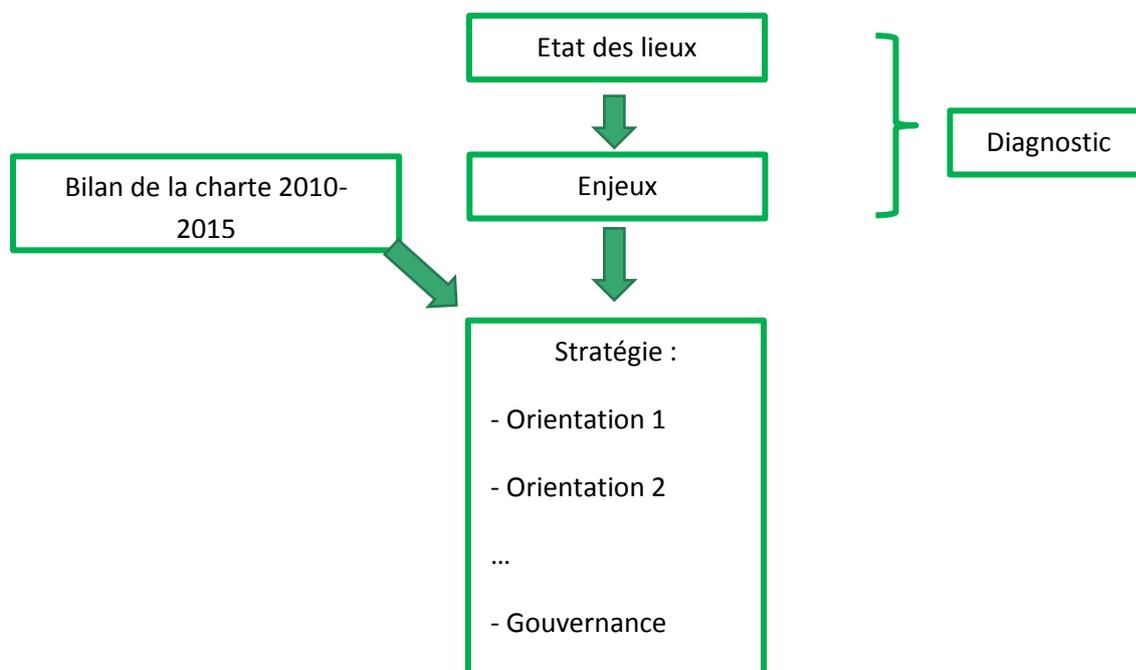
#### 1.1 - Schéma général de la méthode

La stratégie locale de développement forestier (charte forestière) est élaborée dans le cadre d'une concertation permanente entre tous les acteurs concernés par la problématique forestière.

Trois étapes fondamentales sont nécessaires pour le renouvellement de cette stratégie :

- 1- La mise à jour de l'état des lieux et des enjeux du territoire
- 2- la synthèse des enjeux et de propositions de stratégies
- 3- la phase d'élaboration du programme d'actions.

La première étape consiste à établir un état de lieux duquel découlent des enjeux. Ces deux premiers éléments forment le diagnostic. Ce diagnostic a été élaboré directement par le Pays Seine-et-Tilles. A partir de ce diagnostic ainsi que du bilan de la charte précédente, on peut définir une stratégie qui se décline en orientations (axes de de travail). Dans chaque orientation se trouvent les différentes fiches action.



#### 1.2 - Les réunions

A l'issue de la réactualisation de l'état des lieux, trois axes de travail ont pu être dégagés :

- Gestion des peuplements forestiers
- Dynamisation des filières locales d'utilisation du bois
- Multifonctionnalité de l'espace forestier : cynégétique, tourisme vert...

Ces trois thématiques ont donné lieu à la création de trois groupes de travail (voir annexe 17). Concrètement, l'ensemble des communes du Pays Seine-et-Tilles ainsi que les acteurs socio-professionnels identifiés ont été invités à s'inscrire dans l'un ou plusieurs groupes de travail.

Ces groupes de travail se sont réunis une première fois en avril 2016 afin de définir les enjeux de l'axe de travail associé. Une seconde série de réunions a été programmée fin mai/début juin pour travailler sur les fiches actions.

## 2/ RÉSULTATS

Les orientations ont été déclinées en fiches action auxquels s'ajoute la gouvernance pour l'application de la stratégie locale de développement forestier.

Pour chaque fiche action, une ou plusieurs opérations précisent les objectifs à mettre en œuvre.

### 2.1 - Synthèse des fiches action

Orientations	Fiches action
1- Gestion des peuplements forestiers	1. Promouvoir une gestion sylvicole durable adaptée aux conditions locales et au changement climatique
	2. Accroître la mobilisation du bois
	3. Sensibiliser le grand public et la jeunesse à la sylviculture
	4. Développer l'écocertification
2- Dynamisation des filières locales d'utilisation du bois	1. Développer une filière locale en bois-énergie
	2 Développer l'utilisation du bois dans la construction, les aménagements intérieurs et extérieurs
	3. Développer une filière locale d'entreprise de la 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>nde</sup> transformation bois
3- Multifonctionnalité de l'espace forestier	1. Tendre vers un équilibre sylvo-cynégétique
	2. Concilier les différentes activités en forêt
	3. Développer et promouvoir les activités récréatives en forêt tout en préservant les milieux naturels
	4. Valoriser les éléments patrimoniaux liés à la forêt, aux arbres et à la faune sauvage
	5. Développer une filière locale de la truffe de Bourgogne
	6. Favoriser la prise en compte du paysage dans la gestion forestière
Gouvernance	

### 2.2 - Détails des objectifs par fiche action

#### 2.2.1 - Orientation 1 : Gestion des peuplements forestiers

##### Constats :

- Un massif forestier très étendu composé pour moitié de forêts publiques et pour l'autre moitié de forêts privées.
- Des propriétaires forestiers qui ne connaissent pas forcément très bien leurs forêts.
- Le grand public méconnaît la sylviculture.
- Une part importante de propriétés privées très morcelées et de petites tailles.
- Un schéma de desserte élaboré en 2014.

**Enjeux :**

- Définir des objectifs et itinéraires sylvicoles adaptés aux conditions locales et aux marchés économiques
- Adapter les peuplements au changement climatique
- Maintenir la biodiversité dans la gestion sylvicole
- Développer un réseau de desserte et place de dépôt performant
- Limiter le morcellement de la propriété privée
- Sensibiliser et former les propriétaires forestiers à la sylviculture
- Sensibiliser le grand public et notamment les enfants à la sylviculture
- Développer l'écocertification
- Augmenter la quantité de bois mobilisable

**Objectif 1 : Promouvoir une gestion sylvicole durable adaptés aux conditions locales et au changement climatique**

Sensibiliser les propriétaires forestiers à la mise en œuvre d'une sylviculture adaptée aux peuplements et aux terrains.

Maintenir la biodiversité dans la gestion forestière

Inciter à l'établissement de document de gestion durable

Informers les propriétaires sur les revenus potentiels de leurs forêts y compris le bois énergie

Expérimenter et sensibiliser au changement climatique dans la sylviculture

**Objectif 2 : Accroître la mobilisation du bois**

Mettre en œuvre le schéma de desserte

Créer de nouvelles dessertes, des places de dépôt et de retournement

Prouver par l'exemple la nécessité d'une bonne desserte

Limiter l'augmentation du morcellement dans la propriété privée en associant les notaires, informer sur les indivisions, GF, ASL...

Favoriser le regroupement de ventes de coupes

**Objectif 3 : Sensibiliser le grand public et la jeunesse à la sylviculture**

Conforter les actions pédagogiques sur la forêt en direction des jeunes (NAP, centres de loisirs...)

Sensibiliser le grand public à la sylviculture

Améliorer l'acceptation sociale des coupes forestières

**Objectif 4 : Développer l'écocertification**

Promouvoir les labels de certification durable pour les propriétaires forestiers

**2.2.2 - Orientation 2 : Dynamisation des filières locales d'utilisation du bois****Constats :**

- Une ressource importante en bois énergie dans les forêts du territoire
- Expérience d'une filière bois-énergie menée de la Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon
- Le bois énergie en plein essor
- Une cinquantaine d'entreprises de la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>nde</sup> transformations
- La construction bois encore peu développée
- Présence d'affouagistes sur le territoire

**Enjeux :**

- Développer une filière locale en bois-énergie
- Développer les chaufferies bois
- Développer l'utilisation du bois dans la construction dans le bois, les aménagements intérieurs et extérieurs
- Développer une filière locale d'entreprises du bois
- Communiquer sur le bois et ses usages, les ressources disponibles
- Concilier une pratique juste de l'affouage et de la vente de bois énergie

**Objectif 1 : Développer une filière locale en bois-énergie locale**

Développer les chaufferies bois en particulier collectives  
 Favoriser et dynamiser la gestion durable des forêts du territoire  
 Participer au développement durable du territoire  
 Diminuer l'impact écologique du territoire  
 Sécuriser l'approvisionnement des chaufferies  
 Communiquer sur l'utilisation et l'état de la ressource locale  
 Concilier une pratique juste de l'affouage et de la vente de bois énergie

**Objectif 2 : Développer l'utilisation du bois dans la construction dans le bois, les aménagements intérieurs et extérieurs**

Inciter à l'utilisation du bois dans la construction, tant au niveau des collectivités que des particuliers ou des entreprises  
 Suivre les techniques innovantes d'utilisation de bois de qualité secondaire  
 Promouvoir le matériau bois (architecte, élus, ménages...)

**Objectif 3 : Développer une filière locale d'entreprise du bois**

Mettre en relation les différents intervenants de la filière  
 Soutenir les entreprises locales

**2.2.3 - Orientation 3 : Multifonctionnalité de l'espace forestier****Constat :**

- Les locations de chasse représentent une forte proportion des recettes des communes et des forêts privées
- Le public est demandeur d'informations sur les jours et lieux de chasse
- Les dégâts sur les peuplements forestiers sont souvent ignorés et sous-évalués
- De nombreux sentiers existent sur le territoire de la charte, mais peu sont inscrits au PDIPR
- Un public VTTiste relativement nombreux à fréquenter les sentiers du territoire, malgré une insuffisance de circuits réservés à la pratique du VTT
- Des visites et circuits à thème particulièrement plébiscités par le public
- Seul le site de Poiseul-les-Saulx est aménagé pour le public handicapé
- Un diagnostic des Grands Chemins de Randonnées reprenant des voies anciennes a été élaboré en 2013
- Un potentiel truffier important mais vulnérable

**Enjeux :**

- Nécessité de réduire les dégâts de gibier en forêt tout en maintenant la population de gibier à un niveau attractif pour la chasse (revenus communaux issus des loyers de chasse importants).

- Demandes d'information du public (scolaires, promeneurs...) sur la gestion cynégétique et les diverses modalités de la chasse
- Il conviendrait d'aménager et de relier les sentiers de randonnée pour mieux répondre aux attentes du public (petites boucles, vocation patrimoniale des itinéraires...).
- Améliorer et compléter les offres de circuits à thème existants en proposant de nouvelles visites et circuits d'intérêt historique et/ou environnemental.
- Faciliter l'aménagement des sentiers pour l'accueil de publics handicapés.
- Préservation des nombreux espaces naturels remarquables existant sur le territoire
- Nécessité d'une bonne information et d'une bonne diffusion pour le développement de la filière touristique locale et la cohabitation des différents usagers
- Développer une filière truffe

**Objectif 1 : Tendre vers un équilibre sylvo-cynégétique**

S'approcher d'un équilibre sylvo-cynégétique

**Objectif 2 : Concilier l'activité cynégétique et les autres activités en forêt**

Permettre au public de fréquenter le territoire de la Charte en toute sécurité, sans compromettre les activités de chasse

Faire connaître au public les pratiques de la chasse (battue, approche, périodes de chasse...) et leur contribution à l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Favoriser la tolérance et une cohabitation respectueuse entre les usagers du milieu forestier

**Objectif 3 : Développer et promouvoir les activités récréatives en forêt tout en préservant les milieux naturels**

Renforcer le potentiel touristique et d'accueil du public concernant la randonnée pédestre, équestre et cycliste et l'ajuster à la demande

Favoriser la cohabitation entre les différents usagers potentiels et le respect des contraintes environnementales

Favoriser le respect du milieu naturel par la découverte de ces particularités locales

Communiquer sur les activités vertes (supports papiers, numériques...)

**Objectif 4 : Valoriser les éléments patrimoniaux liés à la forêt, aux arbres et à la faune sauvage**

Développer l'activité touristique du territoire autour de la forêt, du patrimoine naturel et historique de la région

Recenser et faire connaître les éléments patrimoniaux liés à la forêt, aux arbres et à la faune sauvage

**Objectif 5 : Développer une filière locale de la truffe de Bourgogne**

Favoriser la truffe en milieu naturel

Encourager les conventions de cavage

Développer la charte de cavage

**Objectif 6 : Concilier paysage et sylviculture**

Sensibiliser à la prise en compte du paysage lors de la gestion forestière

## Chapitre 3 : Programme d'actions

### 1/ Les fiches actions

#### 1.1 - Liste des fiches actions

Orientation	Code fiche action	Fiches action	Opérations
1 - Gestion des peuplements forestiers	1 FA 1	Promouvoir une gestion sylvicole durable adaptée aux conditions locales et au changement climatique	Sensibiliser les propriétaires forestiers et les élus à la sylviculture
			Promouvoir les documents de gestion durable
			Maintenir la biodiversité dans la gestion sylvicole
			Adapter les peuplements forestiers au changement climatiques
	1 FA 2	Accroître la mobilisation de bois	Développer un réseau de desserte et place de dépôt performant
			Favoriser le regroupement et limiter le morcellement des propriétés forestières
	1 FA 3	Sensibiliser et former le grand public à la sylviculture	Sensibiliser et former le grand public à la sylviculture
	1 FA 4	Développer l'écocertification	Développer l'écocertification

Orientation	Code fiche action	Fiches action	Opérations
2- Dynamisation des filières locales d'utilisation du bois	2 FA 1	Développer une filière locale de bois-énergie	Développer les chaufferies bois
			Communiquer sur la ressource en bois énergie
			Développer un approvisionnement local en bois énergie
	2 FA 2	Développer l'utilisation du bois dans la construction, les aménagements intérieurs et extérieurs	Promouvoir le bois dans la construction, les aménagements intérieurs et extérieurs
			Encourager des démarches innovantes et en termes de design utilisant le bois
	2 FA 3	Développer une filière locale d'entreprise de la 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>nde</sup> transformation bois	Identifier, mettre en relation les entreprises de la filière bois
3 - Multifonctionnalité de l'espace forestier	3 FA 1	Tendre vers un équilibre sylvo-cynégétique	Tendre vers un équilibre sylvo-cynégétique
	3 FA 2	Concilier les différentes activités en forêt	Concilier les différentes activités en forêt
	3 FA 3	Développer et promouvoir les activités récréatives en forêt tout en préservant les milieux naturels	Développer les activités récréatives en forêt
			Communiquer sur les activités vertes
	3 FA 3	Mettre en valeurs les éléments patrimoniaux liés à la forêt, aux arbres et à la faune sauvage	Valoriser les éléments patrimoniaux liés à la forêt, aux arbres et à la faune sauvage
3 FA 4	Développer une filière locale de la truffe de Bourgogne	Développer la sylviculture truffière en milieu naturel	

Orientation	Code fiche action	Fiches action	Opérations
			Promouvoir une pratique encadrée de la récolte de truffe et de sa commercialisation
	3 FA 5	Favoriser la prise en compte du paysage dans la gestion forestière	Favoriser la prise en compte du paysage dans la gestion forestière
Gouvernance	FA A.1	Mise en œuvre de la stratégie locale de développement forestier	Mise en œuvre et suivi de la stratégie locale de développement forestier
	FA A.2		Communiquer sur la mise en œuvre de la stratégie locale de développement forestier
	FA A.3		Mettre en accord les objectifs de la stratégie locale de développement forestier avec ceux du GIP du PN, RNR... et être force de proposition pour les politiques forestières des collectivités locales, départementales et régionales

### 1.2 - Détails des fiches actions



### Orientation 1 Gestion des peuplements forestiers

<b>Promouvoir une gestion sylvicole durable adaptée aux conditions locales et au changement climatique</b>	<b>1 FA 1</b>
--	---------------

#### Constats et enjeux

La promotion d'une gestion sylvicole adaptée aux conditions locales et au changement climatique est un des enjeux fondamentaux identifiés dans la stratégie locale de développement forestier.

En effet, on constate que les propriétaires forestiers privés comme publics manquent souvent de connaissance en sylviculture.

Par ailleurs, les plans simples de gestion sont obligatoires pour les propriétaires de plus de 25 ha. Or, quelques les propriétaires n'en sont pas dotés. Pour les propriétaires de 10 à 25 ha, les documents de gestion durable ne sont pas obligatoires, mais vivement conseillés. Ils garantissent la prise en compte harmonieuse de nombreux objectifs inhérents à la foresterie : production de bois et d'autres produits non ligneux, préservation de la biodiversité, accueil du public et fourniture de services environnementaux.

A cela s'ajoute que le Pays Seine-et-Tilles est un territoire particulièrement riche en biodiversité comprenant de nombreux zonages environnementaux (Natura 2000, APPB...). Une méconnaissance de ces espaces et des craintes de surcoût du maintien de la biodiversité dans la gestion forestière subsistent chez les propriétaires forestiers.

Enfin, les peuplements forestiers sont vulnérables au changement climatique. La situation du hêtre pourrait devenir préoccupante puisque il est possible qu'il ne puisse se maintenir sous nos latitudes.

#### Objectifs

- Sensibiliser les propriétaires forestiers privés et les conseils municipaux à la gestion sylvicole
- Informer les propriétaires sur les revenus potentiels de leurs forêts y compris le bois énergie
- Augmenter le nombre de documents de gestion durable (Plan simple de gestion, CBPS, RTG) en forêt privée
- Sensibiliser et maintenir la biodiversité dans la gestion sylvicole
- Protéger les milieux naturels sensibles en forêt
- Limiter l'impact de l'exploitation forestière sur les milieux humides fragiles
- Prendre en compte le changement climatique dans la gestion forestière
- Sensibiliser les propriétaires forestiers au changement climatique

### ***Opération 1 : Sensibiliser les propriétaires forestiers et les élus à la sylviculture***

Périmètre d'application : Pays Seine-et-Tilles

#### **L'opération vise à mettre en place des actions telles que :**

- Proposer des réunions de vulgarisation (exemples de thématique : le devenir des peuplements de pins, les différents modes de gestion et production possibles en forêt, gérer les peuplements feuillus mélangés et irréguliers sur les plateaux calcaires ...)
- Communiquer sur les réunions mises en place dans le cadre de la charte forestière et ailleurs en Bourgogne (CNPF, Association des Communes forestières, FOGEFOR...)
- Valoriser les marteloscopes installés dont celui installé en 2014 dans la forêt de Chamberceau
- Proposer des visites conseils aux propriétaires forestiers en privilégiant les démarches collectives
- Créer des supports de communication (gazettes d'information, site Internet,...).
- Promouvoir les guides de station existants, en rééditer et/ou en réactualiser si nécessaire

<b>Porteurs de projet potentiels</b>	<b>Maîtres d'œuvre et partenaires techniques potentiels</b>
Pays Seine-et-Tilles	Association des communes forestières ONF CNPf

<b>Financeurs potentiels</b>	
Association des communes forestières	CNPf
Conseil départemental	FEADER

<b>Indicateurs de suivi</b>
Nombre de réunions
Nombre de participants aux réunions
Nombre de supports de communication créés

### **Opération 2 : Promouvoir les documents de gestion durable**

Périmètre d'application : Forêts privées > 10 ha

#### **L'opération vise à mettre en place des actions telles que :**

- Proposer des visites conseils personnalisées (en lien si possible avec l'opération 1)
- Proposer des réunions thématiques sur les documents de gestion durable
- Créer et diffuser des supports de sensibilisation qui pourront notamment porter sur l'intérêt des documents de gestion durable, les avantages fiscaux liés ainsi
- Créer et diffuser une boîte à outil expliquant comment mettre en place un document de gestion durable
- Diffuser au mieux l'annuaire d'Aprovalbois comportant les coordonnées de professionnels

<b>Porteurs de projet</b>	<b>Maîtres d'œuvre et partenaires techniques potentiels</b>
Pays Seine-et-Tilles	Aprovalbois Gestionnaires forestiers CNPf

<b>Financeurs potentiels</b>	
CNPf	Conseil Départemental
Conseil Régional (réalisation de plan simples de gestion volontaires)	

<b>Indicateurs de suivi :</b>
Nombre de nouveaux documents de gestion durable
Surface de nouveaux documents de gestion durable
Nombre participants aux réunions et visites conseils

### **Opération 3 : Maintenir la biodiversité dans la gestion sylvicole**

Périmètre d'application : Pays Seine-et-Tilles

#### **L'opération vise à mettre en place des actions telles que :**

- Création et diffusion de supports de communication (fiches de préconisation...)
- Mise en relation des propriétaires forestiers avec l'animateur Natura 2000 pour la mise en place de contrats forestiers : ilots de sénescence...

- Promouvoir les « Espaces naturels sensibles »
- Développer l'utilisation d'outils comme l'IBP (Indice de biodiversité potentielle) permettant d'évaluer la biodiversité forestière de parcelles boisées et les améliorations possibles.
- Sensibiliser les propriétaires et exploitants à l'intérêt de l'utilisation d'un kit de franchissement pour le franchissement de cours d'eau

Porteurs de projet	Maîtres d'œuvre et partenaires techniques potentiels		
Pays Seine-et-Tilles	Animateur Natura 2000 DREAL CENB CNPf	Conseil Départemental GIP PN ONF	RNR Val Suzon SITIV

Financeurs potentiels	
Conseil Départemental FEADER	Propriétaires forestiers

**Indicateurs de suivi :**

Nombre de propriétaires sensibilisés par des actions de prise en compte à la biodiversité

### ***Opération 4 : Adapter les peuplements forestiers au changement climatique***

Périmètre d'application : Pays Seine-et-Tilles

**L'opération vise à mettre en place des actions telles que :**

- Recenser les expérimentations et les données connues sur l'adaptation des peuplements forestiers au changement climatique
- Mettre en place des parcelles expérimentales pour tester de nouvelles essences et de nouveaux itinéraires sylvicoles
- Valoriser les résultats des parcelles expérimentales
- Organiser des conférences/débats, des visites de site et des réunions d'information sur la forêt et le changement climatique

Porteurs de projet potentiels	Maîtres d'œuvre et partenaires techniques potentiels	
Pays Seine-et-Tilles	AgroParisTech CNPf IDF INRA	IRSTEA ONF RDI RMT Aforce

Financeurs potentiels	
Conseil départemental ONF RDI	CNPf IDF GIP Ecofor

**Indicateurs de suivi :**

Surface d'essais mis en place

Nombre de modalités (itinéraires ou essences) différentes testées

Nombre de participants aux conférences, débats, sorties et réunions d'information

**Orientation 1 Gestion des peuplements forestiers****Accroître la mobilisation de bois****1 FA 2****Constats et enjeux**

Accroître la mobilisation du bois est possible grâce à un réseau de desserte et de places de dépôt performant.

La propriété forestière privée est morcelée, ce qui constitue un frein important à une mobilisation optimale des bois.

**Objectifs**

- Développer un réseau de desserte et places de dépôt performant pour optimiser la mobilisation du bois
- Mettre en œuvre le schéma de desserte du Pays Seine-et-Tilles réalisé en 2014
- Informer les propriétaires forestiers de l'intérêt des dessertes
- Favoriser le regroupement de propriétés privées
- Limiter l'accroissement du morcellement notamment en cas de transmission de propriétés
- Favoriser le regroupement des coupes

***Opération 1 : Développer un réseau de desserte et place de dépôt performant***

Périmètre d'application : Pays Seine-et-Tilles

**L'opération vise à mettre en place des actions telles que :**

- Contacter les propriétaires des massifs identifiés comme prioritaires dans le schéma de desserte du Pays Seine-et-Tilles et les encourager à mettre en place un projet de desserte si possible en lien avec les propriétaires voisins
- Informer les propriétaires des massifs prioritaires de l'intérêt des dessertes forestières et des subventions existantes
- Accompagner les porteurs de projets de desserte forestière en particulier collectif en organisant et animant des réunions avec les parties prenantes au projet (DDT, ONF, CNPF...)
- Suivre l'état d'avancement des réalisations de desserte accompagnée par la charte forestière
- Valoriser les réalisations de nouvelles dessertes
- Proposer des visites de réalisations exemplaires

<b>Porteurs de projet potentiels</b>	<b>Maîtres d'œuvre et partenaires techniques potentiels</b>	
Pays Seine-et-Tilles	CNPF	Gestionnaires forestiers
ONF	DDT	ONF
Propriétaires forestiers		

<b>Financeurs potentiels</b>	
Conseil régional	FEADER
Conseil départemental	Propriétaires forestiers
Etat	

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre de projets de desserte soutenus
- Linéaires de dessertes forestières créés
- Surface de forêt nouvellement desservie par ces dessertes forestières
- Volume mobilisé grâce aux nouvelles dessertes
- Nombre de places de dépôt créés



**Orientation 1 Gestion des peuplements forestiers****Sensibiliser le grand public et la jeunesse à la sylviculture****1 FA 3****Constats et enjeux**

Le grand public méconnaît la sylviculture. L'acceptation des coupes forestières par la population est souvent problématique. L'expérience a montré que les actions de sensibilisation à destination de la jeunesse sont plus efficaces et plus faciles à mettre en place que celles à destination du grand public.

**Objectifs**

- Conforter les actions pédagogiques sur la forêt en direction des jeunes (NAP, centres de loisirs...)
- Sensibiliser le grand public à la sylviculture
- Améliorer l'acceptation sociale des coupes forestières

Périmètre d'application : Pays Seine-et-Tilles

**L'opération vise à mettre en place des actions telles que :**

- Proposer des sorties en forêt pour les jeunes et le grand public
- Mettre en place des interventions lors des activités extrascolaires et périscolaires
- Communiquer sur la demi-journée que propose l'ONF aux écoles
- Organiser des plantations pédagogiques (par exemple via le programme « plus d'arbres, plus de vie »)
- Proposer des stands de sensibilisation lors de fêtes, foires (exemple Fête du bois, 24 h de la nature...)
- Organiser des sorties grand public en forêt dans le cadre des journées internationales des forêts
- Mettre en place une exposition itinérante sur la forêt
- Organiser des conférences/débats sur la forêt
- Accompagner la mise en place d'un sentier pédagogique sur la sylviculture (voir orientation 3)
- Créer et diffuser des outils pédagogiques (mallettes pédagogiques, cahiers d'activité ...) sur la forêt, le bois et les milieux naturels

<b>Porteurs de projets potentiels</b>	<b>Maîtres d'œuvre et partenaires techniques potentiels</b>	
Pays Seine-et-Tilles Communautés de communes Ecoles, collèges	Aprovalbois (mallette pédagogique) Associations locales (Is Loisirs nature...)	Maison de la forêt à Leuglay ONF Service enfance jeunesse des communautés de communes

<b>Financeurs potentiels</b>	
Conseil Départemental	MAAF (Ecole la Forêt)
Conseil Régional	Communautés de communes

**Indicateurs de suivi :**

- Nombres de personnes touchées par des actions de sensibilisation à la sylviculture
- Nombre de sorties/animations proposées
- Nombre d'outils de communication créés

**Orientation 1 Gestion des peuplements forestiers****Développer l'écocertification****1 FA 4****Constats et enjeux**

L'écocertification est un moyen de garantir la gestion durable des forêts auprès des consommateurs. Les transformateurs et les consommateurs exigent de plus en plus des bois certifiés. Le taux de forêts certifiées en Seine et Tilles est plus faible qu'ailleurs en Bourgogne, en particulier pour les forêts privées.

**Objectifs**

- Promouvoir les labels de certification durable pour les propriétaires forestiers

Périmètre d'application : Pays Seine-et-Tilles

**L'opération vise à mettre en place des actions telles que :**

- Réunions d'information sur l'écocertification
- Diffusion de supports de communication
- Mise en relation des propriétaires avec l'ABCF
- Communiquer sur les propriétaires certifiés dans le Pays
- Promouvoir la certification forestière dans la politique d'achat des collectivités (par exemple avec les fournitures de bureau, des outils, du mobilier ou les matériaux de construction...)

<b>Porteurs de projet potentiels</b>	<b>Maîtres d'œuvre et partenaires techniques potentiels</b>	
Pays Seine-et-Tilles	ABCF	Communes
Communes	CNPF	ONF
	Communautés de communes	Propriétaires forestiers

**Financeurs potentiels**

Communes	Propriétaires forestiers
Communautés de communes	

**Indicateurs de suivi :**

Nombre de propriétaires publics certifiés  
 Surface de propriétaires publics certifiés  
 Nombre de propriétaires privés certifiés  
 Surface de propriétaires privés certifiés

**Orientation 2 Dynamisation des filières locales d'utilisation du bois****Développer une filière locale de bois énergie****2 FA 1****Constats et enjeux**

Les forêts du territoire contiennent une ressource importante en bois énergie. Le chauffage au bois apparaît donc une alternative logique et durable au chauffage au fuel ou au gaz.

La Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon possède déjà l'expérience d'une filière bois-énergie et d'autres communes ont déjà installé des chaufferies bois. Ce dynamisme pourrait être poursuivi.

Par ailleurs, le grand public et tout particulièrement les élus méconnaissent la ressource disponible en bois énergie. Un travail de communication est à effectuer pour rassurer sur cette ressource disponible.

**Objectifs**

- Accroître le nombre de chaufferies bois en priorité à plaquettes forestières
- Favoriser les énergies renouvelables et diminuer les émissions de gaz à effet de serre
- Rassurer sur les ressources disponibles en bois énergie
- Promouvoir un équilibre juste entre affouage et vente de bois énergie
- Favoriser l'économie locale et les circuits courts
- Sécuriser l'approvisionnement des chaufferies locales

**Opération 1 : Communiquer sur la ressource en bois énergie**

Périmètre d'application : Pays Seine-et-Tilles

**L'opération vise à mettre en place des actions telles que :**

- Diffuser les données des flux de bois énergie en Bourgogne et dans le Pays Seine-et Tilles et ainsi que de la ressources en bois énergie disponibles
- Créer des supports de communication sur la ressource en bois énergie
- Organiser des visites sur le terrain comme par exemple des exploitations forestières ou des chantiers de broyage,
- Proposer des réunions d'information notamment à destination des élus

Porteurs de projet potentiels	Maîtres d'œuvre et partenaires techniques potentiels	
Pays Seine-et-Tilles	APROVALBOIS	Entreprises de broyage
	CNPF	Mission bois énergie
	Gestionnaires forestiers	ONF

**Financeurs potentiels**

Conseil Départemental

**Indicateurs de suivi :**

Nombre de supports de communication diffusés

Nombre de réunions organisées et nombre de personnes présentes

**Opération 2 : Développer les chaufferies bois**

Périmètre d'application : Pays Seine-et-Tilles

**L'opération vise à mettre en place des actions telles que :**

- Identifier et accompagner les porteurs de projet de chaufferies bois à plaquettes et granulés
- Réaliser un inventaire des sites et bâtiments propices à l'installation de chaufferies bois
- Diffuser des supports de communication sur les chaufferies bois et informer sur les aides financières existantes
- Proposer des visites de chaufferie de la filière bois énergie de la CCFSS
- Participer aux échanges/réunions avec les autres territoires sur le bois énergie

Porteurs de projet potentiels	Maîtres d'œuvre et partenaires techniques potentiels	
Pays Seine-et-Tilles	ADEME	Communautés de communes
Communes	Architectes	Mission bois énergie du CD21
Entreprises	Bureaux d'études	
	Communes	

**Financeurs potentiels**

ADEME/Conseil régional	FEDER
Conseil Départemental	LEADER

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre de chaufferies bois créées
- Nombre de projet accompagnés
- Puissance effective des équipements en fonctionnement à partir de ces projets
- Nombre de m<sup>2</sup> chauffés et l'équivalent en habitants chauffés

**Opération 3 : Développer un approvisionnement local en bois énergie**

Périmètre d'application : Pays Seine-et-Tilles

**L'opération vise à mettre en place des actions telles que :**

- Identifier les projets de chaufferies bois et réfléchir à un approvisionnement local
- Proposer des visites de la plateforme de stockage de la CCFSS
- Accompagner la mise en place d'une (de) plateforme(s) de stockage de bois énergie
- Etudier juridiquement la faisabilité d'intégrer à une plateforme bois énergie (notamment celle de la CCFSS) des partenaires privés pour l'achat de bois et la vente de plaquettes forestières

Porteurs de projet potentiels	Maîtres d'œuvre et partenaires techniques potentiels	
Pays Seine-et-Tilles	ADEME	Entreprises de broyage
Communautés de communes	Aprovalbois	FNCOFOR
Communes	Communes	Mission bois énergie du CD21
Entreprises	Communautés de communes	

**Financeurs potentiels**

ADEME/Conseil régional	FEDER
Conseil Départemental	LEADER

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre de plateformes mises en place
- Capacité de stockage générée en m<sup>3</sup>
- Nombre de visites proposées et nombres de personnes présentes à ces visites

Remarque : cette fiche action sera menée en lien avec l'animateur LEADER du Pays Seine et Tilles

**Orientation 2 Dynamisation des filières locales d'utilisation du bois****Développer l'utilisation du bois dans la construction, en aménagements intérieurs et extérieurs****2 FA 2****Constats et enjeux**

La construction en bois est vertueuse d'un point de vue environnemental notamment car elle capte du CO<sub>2</sub>. A partir du matériau bois, il est aussi possible d'innover, d'intégrer d'autres matériaux...

Le Pays Seine-et-Tilles possède un réseau d'artisans et notamment de constructeurs, menuisiers et charpentiers bois importants. Néanmoins, la culture de la maison en bois n'est pas inscrite dans les mœurs locales, mais on note un développement progressif de ce type de construction.

**Objectifs**

- Promouvoir le bois dans la construction, mais aussi les aménagements extérieurs et intérieurs
- Sensibiliser les architectes, les paysagistes, les communes et porteurs de projet potentiel
- Mieux intégrer le bois dans les documents locaux d'urbanisme
- Suivre et promouvoir les techniques innovantes d'utilisation de bois en particulier celui de qualité secondaire

**Opération 1 : Promouvoir le bois dans la construction et les aménagements intérieurs et extérieurs**

Périmètre d'application : Pays Seine-et-Tilles

**L'opération vise à mettre en place des actions telles que :**

- Accompagner des projets exemplaires de construction, d'aménagements extérieurs ou intérieurs en bois
- Organiser des visites de bâtiments exemplaires
- Développer et diffuser des outils de communication
- Organiser des rencontres et journées de formation pour les architectes, maîtres d'œuvre et paysagistes
- Mettre en lien les maîtres d'œuvres avec la mission prescription bois d'Aprovalbois
- Sensibiliser le jeune public à la construction bois : interventions milieu scolaire ou périscolaire (mallette pédagogique d'Aprovalbois), ateliers construction bois...

<b>Porteurs de projet potentiels</b>	<b>Maîtres d'œuvre et partenaires techniques potentiels</b>	
Pays Seine-et-Tilles	APROVALBOIS Architectes Bourgogne Energie Renouvelable CAUE Communautés de communes Communes	Entreprises locales FNCOFOR (100 constructions publiques en bois local)

**Financeurs potentiels**Espace info énergie  
Conseil Régional

Conseil Départemental

**Indicateurs de suivi :**

Nombre de personnes sensibilisées à la construction bois

Nombre de bâtiments publics construits en bois ou avec des aménagements en bois

Nombre de visites de bâtiments en bois et nombre de personnes présentes

Nombre de rencontres organisées autour du bois et nombre de personnes présentes
---

**Opération 2 : Encourager les démarches innovantes et en terme de design utilisant le bois**

Périmètre d'application : Pays Seine-et-Tilles
--

**L'opération vise à mettre en place des actions telles que :**

- Identifier et suivre les démarches innovantes de recherche et développement
- Organiser un colloque et/ou des réunions d'information et d'échange
- Visites d'entreprises
- Communiquer sur les démarches innovantes
- Lors d'un projet concret d'aménagement, intégrer la notion de design en bois
- Travailler avec des jeunes/étudiants sur la notion de design

Porteurs de projet potentiels	Maîtres d'œuvre et partenaires techniques potentiels	
Pays Seine-et-Tilles	APROVALBOIS Architecte Bourgogne Energie Renouvelable CAUE	Communes ENSA Dijon FCBA

**Financeurs potentiels**

Conseil Régional Conseil Départemental
---

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre de démarches identifiées
- Nombre de visites/réunions organisées et nombre de personnes présentes

**Orientation 2 Dynamisation des filières locales d'utilisation du bois****Développer une filière locale d'entreprises de la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>nde</sup> transformation du bois****2 FA 3****Constats et enjeux**

Le Pays Seine-et-Tilles comptabilise une cinquantaine d'entreprise de la filière forêt-bois, principalement dans le secteur de la menuiserie. On ne compte, par ailleurs, que deux entreprises d'une seule personne dans le secteur de la 1<sup>ère</sup> transformation.

**Objectifs**

- Mettre en relation les différents intervenants de la filière
- Soutenir les entreprises locales

**Opération 1 : Identifier, mettre en relation et valoriser les entreprises de la filière bois**

Périmètre d'application : Pays Seine-et-Tilles

**L'opération vise à mettre en place des actions telles que :**

- Recenser les entreprises de la filière forêt-bois
- Organiser des rencontres, des échanges et identifier les besoins des entreprises en lien avec les objectifs de la charte forestière
- Communiquer sur les bois locaux, les savoirs faire locaux
- Accompagner les entreprises pour optimiser leurs réponses aux marchés locaux

<b>Porteurs de projet potentiels</b>	<b>Maîtres d'œuvre et partenaires techniques potentiels</b>
Pays Seine-et-Tilles	APROVALBOIS Chambre des métiers Club entreprendre

<b>Financeurs potentiels</b>	
Conseil Départemental	FEADER
Conseil Régional	

**Indicateurs de suivi :**

Nombre d'actions d'accompagnement (investissement immatériel) visant à améliorer la transformation du bois local

**Orientation 3 : Multifonctionnalité de l'espace forestier****Tendre vers un équilibre sylvo-cynégétique****3 FA 1****Constats et enjeux**

Le Pays Seine et Tilles abrite des populations de grands cervidés importantes qui peuvent créer des dégâts aux forêts. « Le développement durable des forêts implique un équilibre sylvo-cynégétique harmonieux permettant la régénération des peuplements forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes pour le propriétaire ». (Loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001 d'orientation sur la forêt)

**Objectifs**

- Tendre vers un équilibre sylvo-cynégétique et limiter les dégâts aux peuplements forestiers

Périmètre d'application : Pays Seine-et-Tilles

**L'opération vise à mettre en place des actions telles que :**

- Réunions d'information et de sensibilisation à destination des propriétaires, chasseurs, élus...
- Mise en place d'outils de suivi : réseau d'enclos-exclos par exemple
- Développer des aménagements agro-sylvicoles favorables à l'équilibre sylvo-cynégétique comme par exemple des cloisonnements faune sauvage ou des cultures à gibier
- Mettre en place des indicateurs de suivi des populations de cervidés
- Sensibiliser les propriétaires forestiers à la nécessité de protéger les reboisements

Porteurs de projet potentiels	Maîtres d'œuvre et partenaires techniques potentiels		
Pays Seine-et-Tilles	CNPF	Gestionnaires forestiers	ONCFS
	DDT 21	GIC	ONF
	FDC 21	IRSTEA	Propriétaires forestiers

**Financeurs potentiels**

Conseil Départemental FDC 21	Propriétaires forestiers
---------------------------------	--------------------------

**Indicateurs de suivi :**

Nombre de réunions mises en place  
 Nombre de dispositifs mis en place  
 Surface d'aménagements agro-sylvicoles favorables à l'équilibre sylvo-cynégétique mis en place

**Orientation 3 : Multifonctionnalité de l'espace forestier****Concilier les différentes activités en forêt****3 FA 2****Constats et enjeux**

L'espace forestier accueille de nombreuses activités à la fois économiques et récréatives : sylviculture, chasse, cavage, randonnées... Les différents usagers méconnaissent souvent ces différentes activités. L'enjeu est de concilier ces pratiques et de renforcer la compréhension mutuelle entre les usagers.

**Objectifs**

- Favoriser la tolérance et une cohabitation respectueuse entre les usagers du milieu forestier

**L'opération vise à mettre en place des actions telles que :**

- Mise en place de journées de découverte comme « un dimanche à la chasse »
- Journées de formation et d'échange pour les chasseurs sur la sylviculture et inversement pour les sylviculteurs sur la chasse
- Proposer des démonstrations d'exploitation forestière (mécanisée en particulier) pour le grand public
- Mise en place de panneaux explicatifs lors d'exploitations forestières
- Organiser des journées de rencontres avec les différents usagers
- Diffusion de charte de bonne conduite pour les usagers de la forêt
- Diffuser les jours de chasse
- Mettre en place des sorties pédagogiques sur la chasse, la faune sauvage et les différentes activités en forêt pour les jeunes comme par exemple des sorties à la nouvelle Maison de la Chasse à Norges-la-Ville

<b>Porteurs de projet potentiels</b>	<b>Maîtres d'œuvre et partenaires techniques potentiels</b>	
Pays Seine-et-Tilles	CDRP 21 Communautés de communes Club de randonnée CNPF Côte-d'Or Tourisme	DDT 21 FDC 21 GIP PN ONF

**Financeurs potentiels**

Conseil Départemental FDC 21	Propriétaires forestiers
---------------------------------	--------------------------

**Indicateurs de suivi :**

Nombre de personnes sensibilisées
-----------------------------------

**Orientation 3 Multifonctionnalité de l'espace forestier****Développer et promouvoir les activités récréatives en forêt tout en préservant les milieux naturels****3 FA 3****Constats et enjeux**

Le Pays Seine-et-Tilles est propice au développement d'activités récréatives en forêt dont en particulier la randonnée pédestre.

Le territoire souffre également d'un manque de notoriété. Il paraît important de développer une communication autour de ces activités vertes.

**Objectifs**

- Renforcer le potentiel touristique et d'accueil du public concernant la randonnée pédestre, équestre et cycliste et l'ajuster à la demande
- Favoriser le respect du milieu naturel
- Faire connaître la diversité des activités vertes praticable sur le territoire

***Opération 1 : Développer les activités récréatives en forêt***

Périmètre d'application : Pays Seine-et-Tilles

**L'opération vise à mettre en place des actions telles que :**

- Soutenir l'inscription PDIPR/PDESI de chemins de randonnées
- Développer les grands chemins (voies anciennes) selon le diagnostic des grands chemins établi dans la charte forestière précédente
- Mise en place d'aménagements (table, banc, panneaux pédagogiques...) en privilégiant le bois
- Mettre en place des circuits thématiques avec des panneaux d'interprétations
- Organiser des sorties nature (découverte du milieu naturel)
- Mettre en place des abris le long des grandes voies de randonnées
- Développer les conventions/contractualisations d'accueil du public en forêt privée autre que PDIPR/PDESI comme par exemple ouverture d'une aire de pique-nique en forêt privée
- Développer le geocaching
- Favoriser les aménagements et sentiers accessibles aux personnes handicapées

<b>Porteurs de projet potentiels</b>	<b>Maîtres d'œuvre et partenaires techniques potentiels</b>	
Pays Seine-et-Tilles	Associations locales comme le	Conseil Départemental
Communautés de communes	Club Sciences et Nature	CDRP
Communes	Clubs de randonnées	Côte-d'Or Tourisme
	Clubs de VTT	Offices de Tourisme/Syndicats
	Communautés de communes	d'Initiative

**Financeurs potentiels**

Conseil Départemental

Communautés de communes

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre de chemins labélisés
- Nombre d'aménagements installés
- Nombre de sorties organisées
- Nombre de personnes présentes aux sorties
- Nombre de conventions établies

**Opération 2 : Communiquer sur les activités vertes**

Périmètre d'application : Pays Seine-et-Tilles
--

**L'opération vise à mettre en place des actions telles que :**

- Mise en place de supports de communication comme par exemple édition de brochures de randonnée
- Soutien au développement de supports numériques comme « Balade en Bourgogne »
- Communiquer sur les activités vertes via la presse locale et le site internet de la charte forestière

<b>Porteurs de projet</b>	<b>Maîtres d'œuvre et partenaires techniques potentiels</b>
Pays Seine-et-Tilles	Communautés de communes Côte-d'Or Tourisme Offices de tourisme/Syndicat d'Initiative

<b>Financeurs potentiels</b>	
Conseil Départemental	Communautés de communes

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre de supports de communication créés
- Nombre de téléchargements des différents sentiers du Pays Seine et Tilles inscrits au PDIPR/PDESI depuis l'application « Balades en Bourgogne »

**Orientation 3 Multifonctionnalité de l'espace forestier****Valoriser les éléments patrimoniaux liés à la forêt, aux arbres et à la faune sauvage****3 FA 4****Constats et enjeux**

Le territoire du Pays Seine-et-Tilles abrite un patrimoine matériel et immatériel important lié aux arbres, à la forêt et à la faune sauvage. Ce patrimoine est mal connu et mérite d'être mieux valoriser

**Objectifs**

- Développer l'activité touristique du territoire autour de la forêt, du patrimoine naturel et historique de la région
- Recenser et faire connaître les éléments patrimoniaux liés à la forêt, aux arbres et à la faune sauvage

**L'opération vise à mettre en place des actions telles que :**

- Recenser les arbres remarquables avec l'accord du propriétaire
- Mettre en place des plaques d'identification devant les arbres remarquables
- Recenser les éléments patrimoniaux et architecturaux en forêt (inventaire bibliographique, enquête auprès des habitants...)
- Créer un support de valorisation des éléments patrimoniaux (livre, plaquette...)
- Mettre en place des expositions sur le patrimoine lié à la forêt, aux métiers anciens, à la faune sauvage...
- Mise en place de chantiers de restauration du patrimoine historique et naturel

<b>Porteurs de projet potentiels</b>	<b>Maîtres d'œuvre et partenaires techniques potentiels</b>
Pays Seine-et-Tilles	Associations locales Communes Offices de Tourisme/Syndicat d'Initiative ONF

**Financeurs potentiels**

Conseil Départemental	Communes
Conseil Régional	

**Indicateurs de suivi :**

Nombre de projets développés

**Orientation 3 Multifonctionnalité de l'espace forestier****Développer une filière locale de la truffe de Bourgogne****3 FA 5****Constats et enjeux**

Les forêts du Pays Seine-et-Tilles sont propices à la truffe de Bourgogne. La valorisation de ce champignon peut constituer une alternative ou un complément intéressant pour les propriétaires forestiers. Néanmoins, les connaissances scientifiques quant à la sylviculture truffière sont encore à améliorer.

**Objectifs**

- Faire naître et reconnaître une filière locale de la truffe de Bourgogne
- Favoriser la truffe en milieu naturel
- Mieux connaître les pratiques sylvicoles favorisant la truffe
- Faire connaître la truffe de Bourgogne
- Développer une pratique encadrée de la récolte de la truffe de Bourgogne

**Opération 1 : Développer la sylviculture truffière en milieu naturel**

Périmètre d'application : Pays Seine-et-Tilles

**L'opération vise à mettre en place des actions telles que :**

- Mettre en place un réseau d'expérimentation notamment en lien avec la RNR du Val-Suzon et le GIP du futur Parc National
- Communiquer et valoriser les résultats
- Participer aux actions mis en place par les acteurs impliqués dans des projets (Truffe Côte d'Orienne, CNPF, ONF, COFOR, communes volontaires...)

<b>Porteurs de projet potentiels</b>	<b>Maîtres d'œuvre et partenaires techniques potentiels</b>	
Pays Seine-et-Tilles	Association de la Truffe Côte d'Orienne	CNPF
	Association Régionale de la Truffe en Bourgogne et Franche Comté	GIP PN
	Communes	INRA
		ONF
		RNR Val Suzon

**Financeurs potentiels**

Communautés de communes  
Conseil Départemental

FEADER

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre d'essais mis en place

**Opération 2 : Promouvoir une pratique encadrée de la récolte de truffe et de sa commercialisation**

Périmètre d'application : Pays Seine-et-Tilles

**Description des actions**

- Journées, réunions d'information
- Mise en place d'une truffière pilote, support de communication et de réunions de vulgarisation

- Encourager les conventions de cavage
- Développer la charte de bonne pratique de cavage
- Promouvoir les journées de formation
- Développer les marchés en lien avec les offices de tourisme

<b>Porteurs de projet potentiels</b>	<b>Maîtres d'œuvre et partenaires techniques potentiels</b>	
Pays Seine-et-Tilles	Association de la Truffe Côte d'Orienne Association Régionale de la Truffe en Bourgogne et Franche Comté CNPF Communes	Confrérie de la truffe d'Is-sur-Tille Communautés de communes GIP PN ONF Offices de tourisme

#### **Financeurs potentiels**

Conseil Régional	FEADER
Communautés de communes	

#### **Indicateurs de suivi :**

Nombre de conventions de cavage signées par propriétaire  
 Mise en place d'une truffière pilote à visée scientifique et de communication pour le grand public  
 Nombre de réunions/journées d'information organisées  
 Nombre de participants réunions/journées d'information

<b>Orientation 3 Multifonctionnalité de l'espace forestier</b>	
<b>Favoriser la prise en compte du paysage dans la gestion forestière</b>	<b>3 FA 5</b>

**Constats et enjeux**

Les coupes forestières peuvent modifier le paysage et heurter la sensibilité de certaines personnes. Il est possible de mieux intégrer ces coupes en effectuant un diagnostic au préalable et en proposant quelques aménagements adaptés.

**Objectifs**

- Favoriser la prise en compte du paysage lors de coupes forestières
- Améliorer la gestion des lisières

Périmètre d'application : Pays Seine-et-Tilles
--

**L'opération vise à mettre en place des actions telles que :**

- Cartographier les zones à sensibilité paysagère forte
- Sensibiliser les propriétaires forestiers aux diagnostics sylvicoles paysagers dans les zones à forte sensibilité paysagère
- Mettre en place un guide ou des plaquettes de recommandation
- Entamer une réflexion sur le renouvellement des peuplements de pins noirs et la modification du paysage potentielle engendrée

<b>Porteurs de projet potentiels</b>	<b>Maîtres d'œuvre et partenaires techniques potentiels</b>	
Pays Seine-et-Tilles	CNPf Communes DDT	Gestionnaires forestiers ONF

**Financeurs potentiels**

Conseil Départemental Conseil Régional	Propriétaires forestiers
---	--------------------------

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre de diagnostic sylvicoles paysagers mis en place
- Nombre de documents de sensibilisation édités

## Gouvernance

### **Constats et enjeux**

Le succès d'une stratégie de développement local s'appuie sur une animation et un suivi des actions tout le long de sa vie.

La valorisation des actions qui en découlent passe par une communication spécifique. Cet objectif s'est appuyé précédemment sur une publication annuelle « Les Voix de la forêt » et un site internet dédié. Par ailleurs, le périmètre du Pays Seine-et-Tilles est concerné par plusieurs espaces protégés dont notamment la RNR du Val Suzon et des sites Natura 2000 mais aussi pour la CC des Sources de la Tille par le futur parc national des forêts de Champagne et de Bourgogne. La stratégie locale de développement forestier doit prendre en compte et intégrer au mieux ces espaces dans ses actions.

### **Objectifs**

- Mise en œuvre et suivi des actions de la stratégie locale de développement forestier
- Communiquer sur les actions de la stratégie locale de développement forestier
- Mettre en accord les objectifs de la stratégie locale de développement forestier avec ceux du GIP du PN, de la RNR du Val Suzon
- Favoriser l'articulation des différentes démarches de développement local concernant le territoire
- Etre force de propositions pour les politiques forestières des collectivités locales, départementales et régionales

### **Opération 1 : Mise en œuvre et suivi de la stratégie locale de développement forestier**

Périmètre d'application : Pays Seine-et-Tilles

#### **L'opération vise à mettre en place des actions telles que :**

- Emploi d'un chargé de mission dédié à la « charte forestière »
- Mise en œuvre des actions
- Mise en place d'un comité de pilotage et de comités techniques
- Réalisation de bilan d'activité annuel
- Suivi et évaluation finale de la stratégie locale de développement forestier

<b>Porteurs de projet potentiels</b>	<b>Maîtres d'œuvre et partenaires techniques potentiels</b>	
Pays Seine-et-Tilles	CCFSS Conseil Départemental	CNPF ONF

#### **Financeurs potentiels**

Etat  
FEADER

#### **Indicateurs de suivi :**

Nombre d'actions mises en œuvre  
Nombre de réunions de l'instance de pilotage de la stratégie locale de développement forestier  
Nombre d'acteurs impliqués (au titre de maître d'ouvrage et maître d'œuvre) dans les actions mises en œuvre

## **Opération 2 : Communiquer sur les actions de la stratégie locale de développement forestier**

Périmètre d'application : Pays Seine-et-Tilles

### **L'opération vise à mettre en place des actions telles que :**

- Remettre en état le site internet et publier régulièrement des articles et actualités
- Continuer à éditer une publication annuelle telle que *les Voix de la Forêt*
- Proposer des articles dans les supports de communication des communautés de communes, des communes et la presse locale

<b>Porteurs de projet potentiels</b>	<b>Maîtres d'œuvre et partenaires techniques potentiels</b>
Pays Seine-et-Tilles	Conseil Départemental Communautés de communes Communes

### **Financeurs potentiels**

Conseil Départemental

### **Indicateurs de suivi :**

- Publication d'une revue annuelle
- Site internet actif

## **Opération 3 : Mettre en accord les objectifs de la stratégie locale de développement forestier avec ceux du GIP du PN, de la RNR du Val Suzon et être force de propositions pour les politiques forestières des collectivités locales, départementales et régionales**

Périmètre d'application : Pays Seine-et-Tilles

### **Description des actions :**

- Suivre les avancées du GIP du PN
- Suivre les politiques forestières locales, régionales et nationales
- Assister aux comités, réunions du GIP PN, de la RNR
- Assurer la cohérence des différents documents
- Mettre en place des actions en commun avec le GIP, la RNR...

<b>Porteurs de projet</b>	<b>Maîtres d'œuvre et partenaires techniques</b>	
Pays Seine-et-Tilles	Conseil Départemental Conseil Régional	GIP PN RNR Val Suzon

### **Financeurs potentiels**

Conseil Départemental

### **Indicateurs de suivi :**

Nombre de réunions à laquelle la charte forestière a assistée



**Signature de la stratégie locale de développement forestier (charte forestière) du Pays Seine et Tilles en Bourgogne**

Pour le Pays Seine et Tilles en Bourgogne,  
Catherine Louis, Présidente



Pour la communauté de communes Forêts, Seine  
et Suzon,  
Bénigne COLSON, Vice-Président



Pour la communauté de communes du canton  
de Selongey,  
Christophe Leloup, Président



Pour la communauté de communes des Sources de  
la Tille  
Jean-Marie Mugnier, Président



Pour la communauté de communes des Vallées  
de la Tille et de l'ignon,  
Luc Baudry, Président



Bligny-le-Sec, le **20 DEC. 2016**



## Bibliographie consultée

- AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ÉNERGIE DE BOURGOGNE – *Territoires en transition* - URL < <http://www.bourgogne-transition.fr/#l=fr;v=map1> > [11.03.16]
- AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ÉNERGIE DE BOURGOGNE - *Etude ADEME « Le chauffage domestique au bois : marchés et approvisionnement »* – 2013 – 87p.
- ALTERRE, DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT DE BOURGOGNE ET AL. 2010 – *Climat, air, énergie : Quels enjeux pour la Bourgogne ?* – 32p.
- APROVALBOIS. 2015 – *Les chaufferies automatiques en Bourgogne* – données fin 2014 – 4p.
- APROVALBOIS. 2015 – *Observatoire du bois énergie en Bourgogne* – Résultats 2014 - 59p.
- ATOUT France – *Parcours acrobatique en hauteur* - URL < <http://www.sports.gouv.fr/IMG/archives/pdf/acro.pdf> > [10.03.16]
- BALLON (Philippe) et HAMARD (Jean-Pierre). 2003 - *Appréciation des dégâts de cervidé en milieu forestier* - Cemagref - 32p.
- BÉNAZET (Anneliese). 2016 - *Bilan des actions 2010 – 2015 de la charte forestière du Pays Seine et Tilles* – Pays Seine-et-Tilles – 51p.
- CELLULE BIOMASSE DE BOURGOGNE. 2010 - *Biomasse forestière en Bourgogne Ressources disponibles et déterminants pour un usage énergétique afin que cette richesse ne reste pas un Eldorado* – 40p.
- CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE DE BOURGOGNE. 2014 – *Compte rendu de l'étude « Schéma de développement des dessertes forestière du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne »* - Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne – 34p.
- CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE DE BOURGOGNE. 2015 – *Bilan de l'action développement 2014 dans le Pays Seine et Tilles* – Pays Seine et Tilles – 109p.
- CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE DE BOURGOGNE. 2014– *Charte forestière du Pays Seine et Tilles en Bourgogne : Action de développement forestier 2013/2014* – Pays Seine-et-Tilles – 12p.
- CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE DE BOURGOGNE. 2007 – *Les routes du bois dans l'Est bourguignon – 3<sup>ème</sup> phase du schéma interprofessionnel des routes du bois en Bourgogne* – 262p.
- CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE DE BOURGOGNE. 2006 – *Schéma régional de gestion sylvicole en Bourgogne* - 245p.
- CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CÔTE-D'OR. 2013 – *Seine-et-Tilles en Bourgogne en chiffres* – InfoEco juillet 2013 – 18p.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FORÊTS, SEINE ET SUZON. 2016 – *Service environnement la filière bois énergie* – 2p.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE CÔTE-D'OR – *Guides des aides 2016* – URL < <http://www.cotedor.fr/cms/guide-des-aides;jsessionid=3DCEFE4AAC34463BC3325B8740BC15CC>> [10.05.16]

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE CÔTE-D'OR - *Schéma cyclable de Côte-d'Or* – URL < <http://www.cotedor.fr/files/content/sites/cg21-2/files/conseilgeneral21/pdf-documents-cg21/pdf-doc-transport-deplacements%2011%2002%202013/V%C3%A9loroutes/Carre-Amengts-Cyclable-Fev-2016.pdf> > [10.03.16]

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE CÔTE-D'OR, OFFICE NATIONAL DES FORÊTS ET SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRICITÉ DE CÔTE-D'OR. 2015 – *La Mission bois énergie* – 5p.

CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE. 2016 – *Programme de développement rural de Bourgogne* – Fonds Européen Agricole de Développement Rural - 1417p.

CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ – *Les réserves naturelles régionales* - URL < <https://www.bourgognefranchecomte.fr/Le-Val-Suzon-premiere-reserve-regionale-de-Bourgogne,5,10154> > [9.03.16]

CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ – *Guides des aides* – URL < <https://www.bourgognefranchecomte.fr/guide-des-aides-recherche,1131,gdadir:liste,gddep:21,gdadi:all,gdave:all>> [10.05.16]

CÔTE-D'OR TOURISME. 2016 – Bilan statistique, fréquentation touristique en Côte d'Or, 2015 – 43p.

CÔTE-D'OR TOURISME – *Site officiel du tourisme en Côte-d'Or : séjour* – URL < <http://www.cotedor-tourisme.com/bourgogne/sejour> [2.03.2016]

CÔTE-D'OR TOURISME – *Site officiel des loisirs en Côte-d'Or* – URL <http://www.bouger-nature-en-bourgogne.com/> >[2.03.16]

CÔTE-D'OR TOURISME – *Le site pro du tourisme en Côte-d'Or* - URL < <http://pro.cotedor-tourisme.com/>> [9.03.16]

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT DE BOURGOGNE. 2015 – *Etat des lieux de la filière forêt-bois en Bourgogne* – Agreste N°189 juillet 2015 – 8p.

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT DE BOURGOGNE - *Préservation et gestion des ressources* – URL < <http://www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr/preservation-et-gestion-des-ressources-naturelles-r1466.htm>> [18.02.2016]

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT DE BOURGOGNE – Carmen : Natures et paysages - URL < [http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/9/Nature\\_Paysage.map#](http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/9/Nature_Paysage.map#)> [16.03.16]

ENTREPRISES TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT. 2007 – *Charte forestière de territoire, éléments de méthode* – 57p.

FCBA. 2015 – *Memento 2015* – 46p.

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE CÔTE-D'OR – URL < <http://fdc21.com/> >[14.03.16]

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE CÔTE-D'OR. 2014 – *Schéma départemental de gestion cynégétique 2014-2020* – 64p.

FRANCE BOIS FORÊTS. 2015 – *Enquête nationale de la construction bois – activité 2014* – 8p.

GRAND DIJON.2015 - Rapport annuel sur l'énergie – 55p.

GEO3 Clip – *Portail cartographique France Découverte* – URL < <http://franceo3.geoclip.fr/#v=map12;l=fr;z=-2569309,7894962,4908582,3626576> > [18.02.16]

GEOCACHING MAP – URL < <http://www.mides.fr/> > [10.03.16]

GROUPEMENT D'INTERÊT PUBLIC DU FUTUR PARC NATIONAL DES FORÊTS DE CHAMPAGNE ET DE BOURGOGNE. 2013 – *Diagnostic de territoire* – 213p.

GRANDS CHEMINS (association). 2013 – *Etude sur les grands chemins anciens du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne* – 41p.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES. 2014 - *La filière bois en Bourgogne : 12 000 emplois répartis sur tout le territoire* – INSEE Analyses – INSEE Analyses Bourgogne novembre n°114 – 4p.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES – *Les résultats de recensement de la population* - URL < <http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/default.asp?page=recensements.htm> > [10.03.16]

INVENTAIRE NATIONAL DU PATRIMOINE NATUREL – *Listes des sites Natura 2000* - URL < <https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/listeSites> >[5.03.16]

INVENTAIRE NATIONAL DU PATRIMOINE NATUREL – *Listes des ZNIEFF* – URL < <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/region/26/bourgogne> > [16.03.16]

INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL. 2004 – *Inventaire forestier départemental, Côte-d'Or 4<sup>ème</sup> inventaire, 2004* - [p.31-34]

INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET FORESTIÈRE – *Les découpages écoforestiers* – URL < <http://inventaire-forestier.ign.fr/spip/spip.php?rubrique79> > [16.03.16]

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DE LA FORÊT. 2010 – *Circulaire DGPAAT/SDFB/2010-3079* – 11p.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DE LA FORÊT et INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET FORESTIÈRE. 2015 – *Indicateurs de gestion durable des forêts françaises métropolitaines* – [p.138-176 et p.246-248]

MÉTÉO France – URL < <http://www.meteofrance.com/climat/comparateur> > [4.03.16]

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, *Observatoire et statistiques : données Corine Landcover* - URL < [http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/donnees-ligne/t/donnees.html?tx\\_ttnews\[tt\\_news\]=24275&cHash=fc83c4f9bef57fb40874fde73387da4c](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/donnees-ligne/t/donnees.html?tx_ttnews[tt_news]=24275&cHash=fc83c4f9bef57fb40874fde73387da4c) > [25.02.16]

MTDA. 2009 - *Évaluation et logistique de mobilisation de la ressource forestière du Bois énergie en Côte-d'Or* – Conseil général de Côte-d'Or - 304p.

OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE - URL < <http://www.oncfs.gouv.fr/Degats-agricoles-et-forestiers-ru543/L-indemnisation-des-degats-agricoles-de-grand-gibier-amp-nbsp-ar1519> > [19.05.16]

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS. 2011 – *Directive régionale d'aménagement de Bourgogne* – 187p.

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS. 2011 – *Schéma régional d'aménagement de Bourgogne* – 226p.

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS. 2006 – *Charte forestière du Pays de Saint Seine 2006-2010* – Communauté de communes du Pays de Saint-Seine – 86p.

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS, Agence bourgogne Est. 2011 – *Charte forestière du Pays Seine et Tilles en Bourgogne – Suivi d'une population de cervidés : Méthode de l'indice de consommation – Compte rendu campagne 2011* – 9p.

PAYS SEINE-ET-TILLES EN BOURGOGNE. 2009 – *Charte forestière du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne 2010 2014* – 105 p.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR, DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE. 1993 – *Arrêté préfectoral du 3 avril 1993 portant modification à l'arrêté de protection de biotope du 8 décembre 1986 protection du faucon pelerin* – 3p.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR. 1997 – *Arrêté portant création d'une zone de protection de biotopes du Mont de Marcilly-sur-Tille* -5p.

PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE. 2013 – *Plan pluriannuel régional de développement forestier pour la Bourgogne* – 70p.

RAMEAU (Jean-Claude) - *Précatalogue des stations forestières de la Côte et Arrière Côte (Côte-d'Or)* - Laboratoire de recherche en sciences forestières – ENGREF. 200p.

SCHLAF (Ines). 2015 – *Conclusion pour l'étude qualitative pour le développement touristique à la COVATI* - IAE Dijon et Covati – 62 p.

TRUFFE DE BOURGOGNE – URL < <http://www.truffe-bourgogne.fr/> > - [7.03.16]

## Annexes

**Annexe 1** : Carte du Pays Seine et Tilles

**Annexe 2** : Liste des communes par canton et surfaces correspondantes

**Annexe 3** : Carte des régions forestières

**Annexe 4** : Carte du réseau hydrographique

**Annexe 5** : Carte de l'occupation des sols

**Annexe 6** : Carte des différents types de propriétés

**Annexe 7** : Carte des peuplements forestiers, régime et composition

**Annexe 8** : Production brute (m<sup>3</sup>/ha/an) totale moyenne affectée à chaque type de peuplement

**Annexe 9** : Carte de la production volume bois fort

**Annexe 10** : Carte des massifs prioritaires dans le schéma de desserte

**Annexe 11** : Carte de la voirie publique

**Annexe 12** : Unités de gestion cynégétique de Côte-d'Or

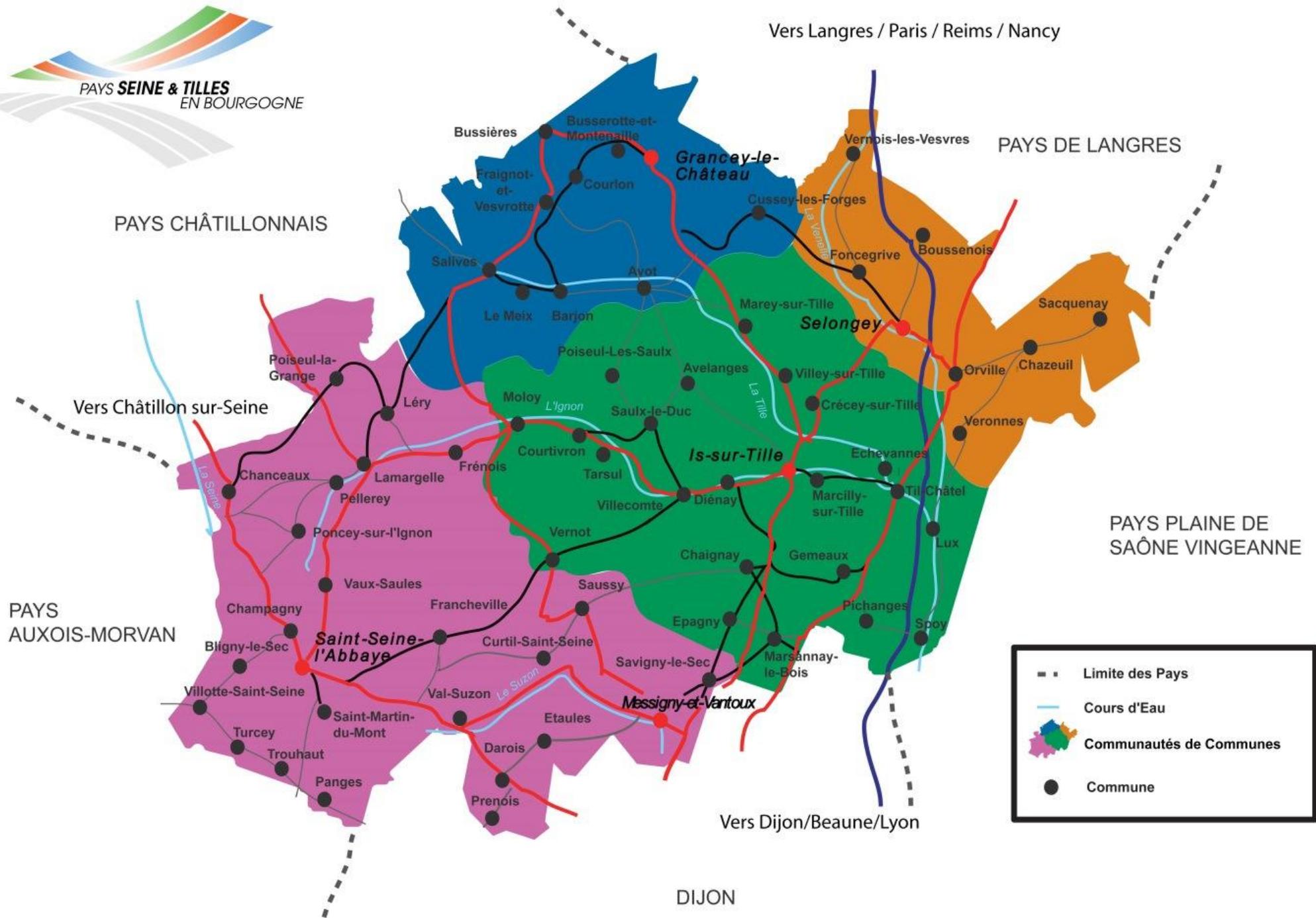
**Annexe 13** : Carte des zones Natura 2000

**Annexe 14** : Carte des APB et RNR

**Annexe 15** : Carte des ZNIEFF

**Annexe 16** : Carte des sites classés et inscrits

**Annexe 17** : Liste des collectivités, entreprises et organismes présents lors des groupes de travail pour le renouvellement de la charte forestière



---	Limite des Pays
—	Cours d'Eau
	Communautés de Communes
●	Commune

DIJON

**Annexe 2 : Communes du Pays Seine et Tilles par communauté de communes**

Communauté de communes	Commune
SOURCES DE LA TILLE	AVOT
	BARJON
	BUSSELOTTE-ET-MONTENAILLE
	BUSSIÈRES
	CURLON
	CUSSEY-LES-FORGES
	FRAIGNOT-ET-VESVROTTE
	GRANCEY-LE-CHÂTEAU-NEUVILLE
	LE MEIX
	SALIVES
VALLÉES DE LA TILLE ET DE L'IGNON	AVELANGES
	CHAIGNAY
	COURTIVRON
	CRECEY-SUR-TILLE
	DIÉNAY
	ECHEVANNES
	EPAGNY
	GEMEAUX
	IS-SUR-TILLE
	LUX
	MARCILLY-SUR-TILLE
	MAREY-SUR-TILLE
	MARSANNAY-LE-BOIS
	MOLOY
	PICHANGES
	POISEUL-LES-SAULX
	SAULX-LE-DUC
	SPOY
TARSUL	

## Charte forestière Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne

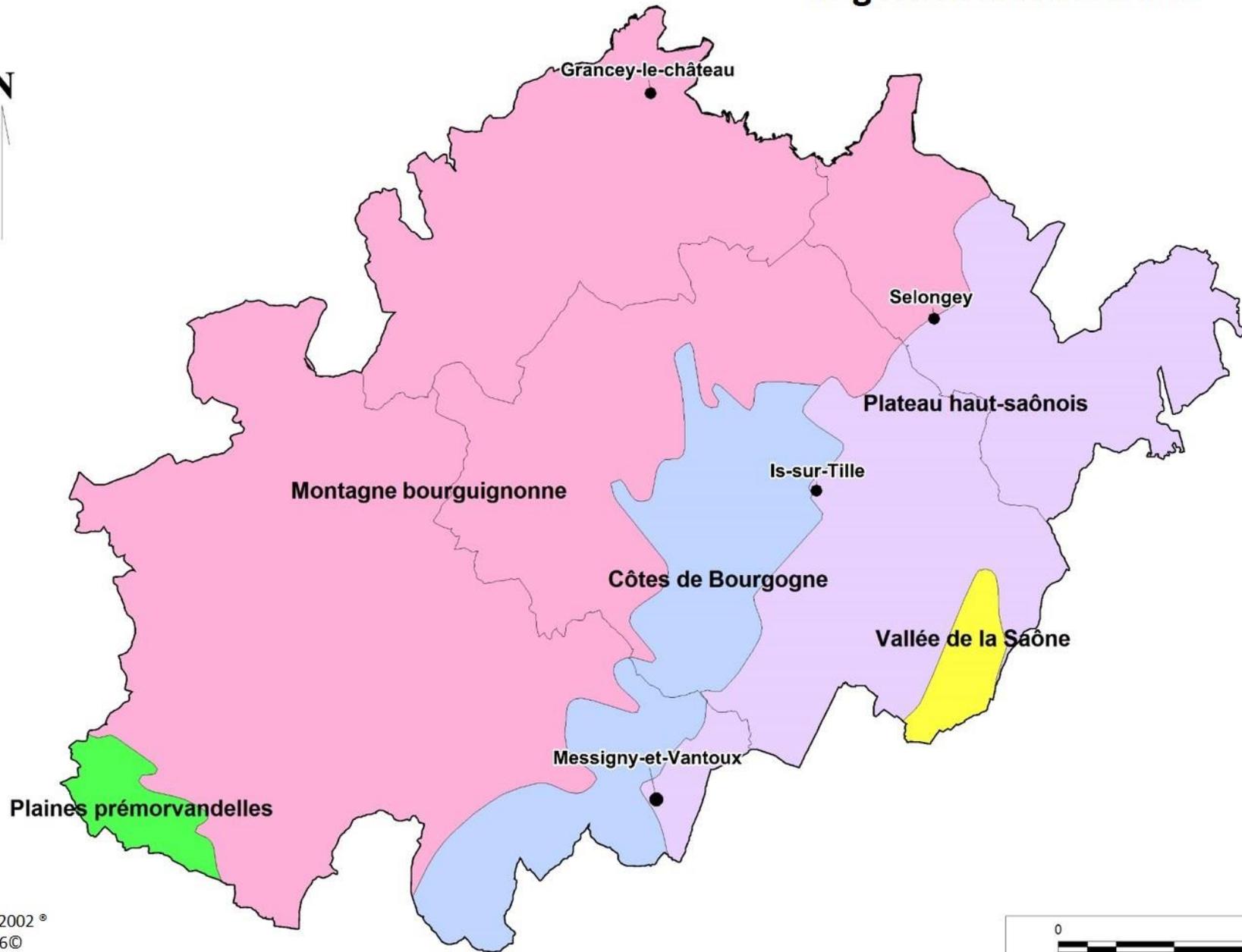
Communauté de communes	Commune
[Green shaded area]	TIL-CHATEL
	VERNOT
	VILLECOMTE
	VILLEY-SUR-TILLE
FORETS, SEINE ET SUZON	BLIGNY-LE-SEC
	CHAMPAGNY
	CHANCEAUX
	CURTIL-SAINT-SEINE
	DAROIS
	ETAULES
	FRANCHEVILLE
	FRÉNOIS
	LAMARGELLE
	LÉRY
	MESSIGNY-ET-VANTOUX
	PANGES
	PELLEREY
	POISEUL-LA-GRANGE
	PONCEY-SUR-L'IGNON
	PRENOIS
	SAINT-MARTIN-DU-MONT
	SAINT-SEINE-L'ABBAYE
	SAUSSY
	SAVIGNY-LE-SEC
TROUHAUT	
TURCEY	
VAL-SUZON	
VAUX-SAULES	
VILLOTTE-SAINT-SEINE	
CANTON DE SELONGEY	BOUSSENOIS
	CHAZEUIL
	FONCEGRIVE
	ORVILLE
	SACQUENAY

## Charte forestière Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne

Communauté de communes	Commune
	SELONGEY
	VERNOIS-LÈS-VESVRES
	VERONNES

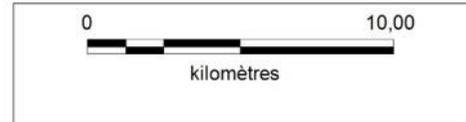
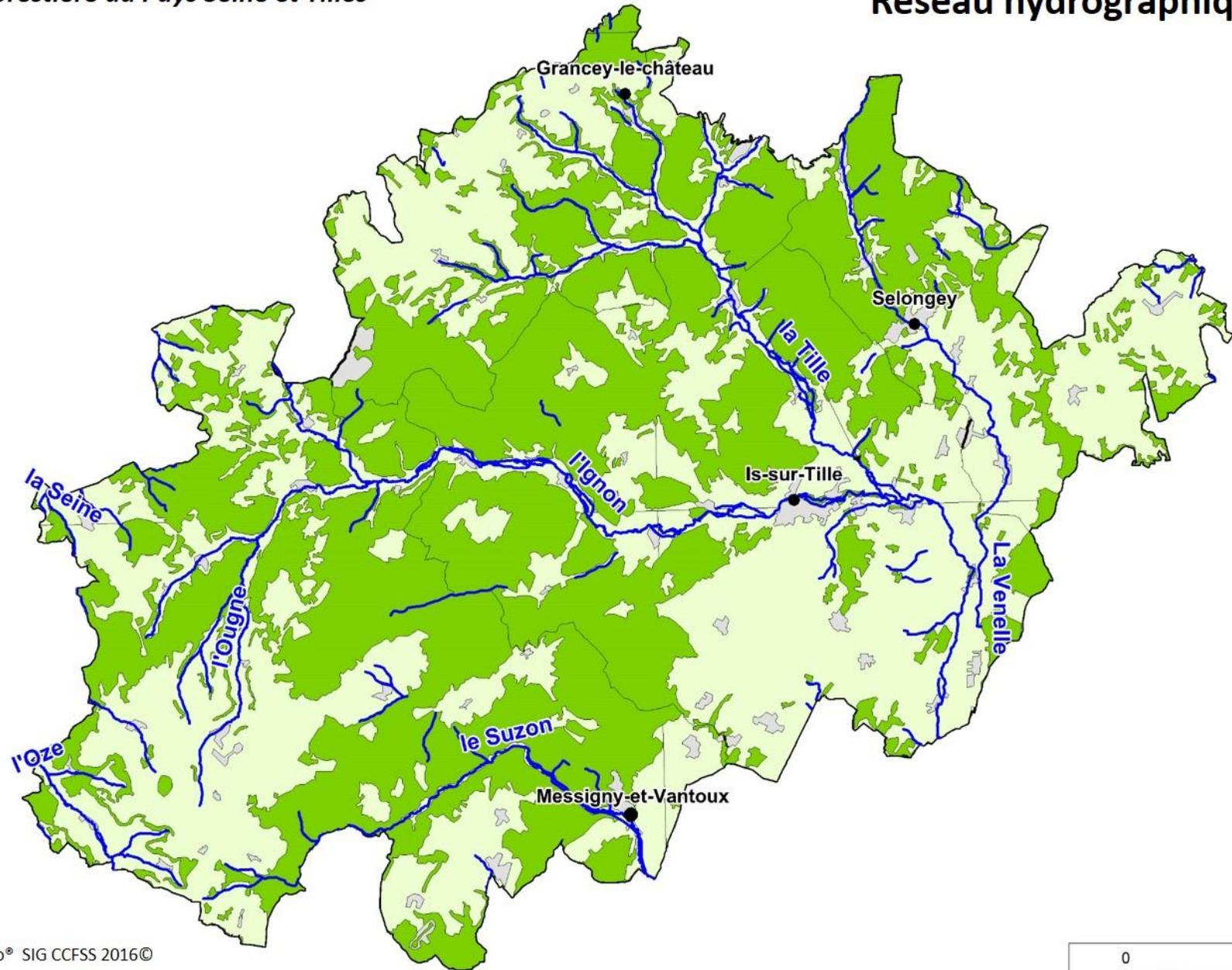
Charte forestière du Pays Seine et Tilles

Régions forestières IFN

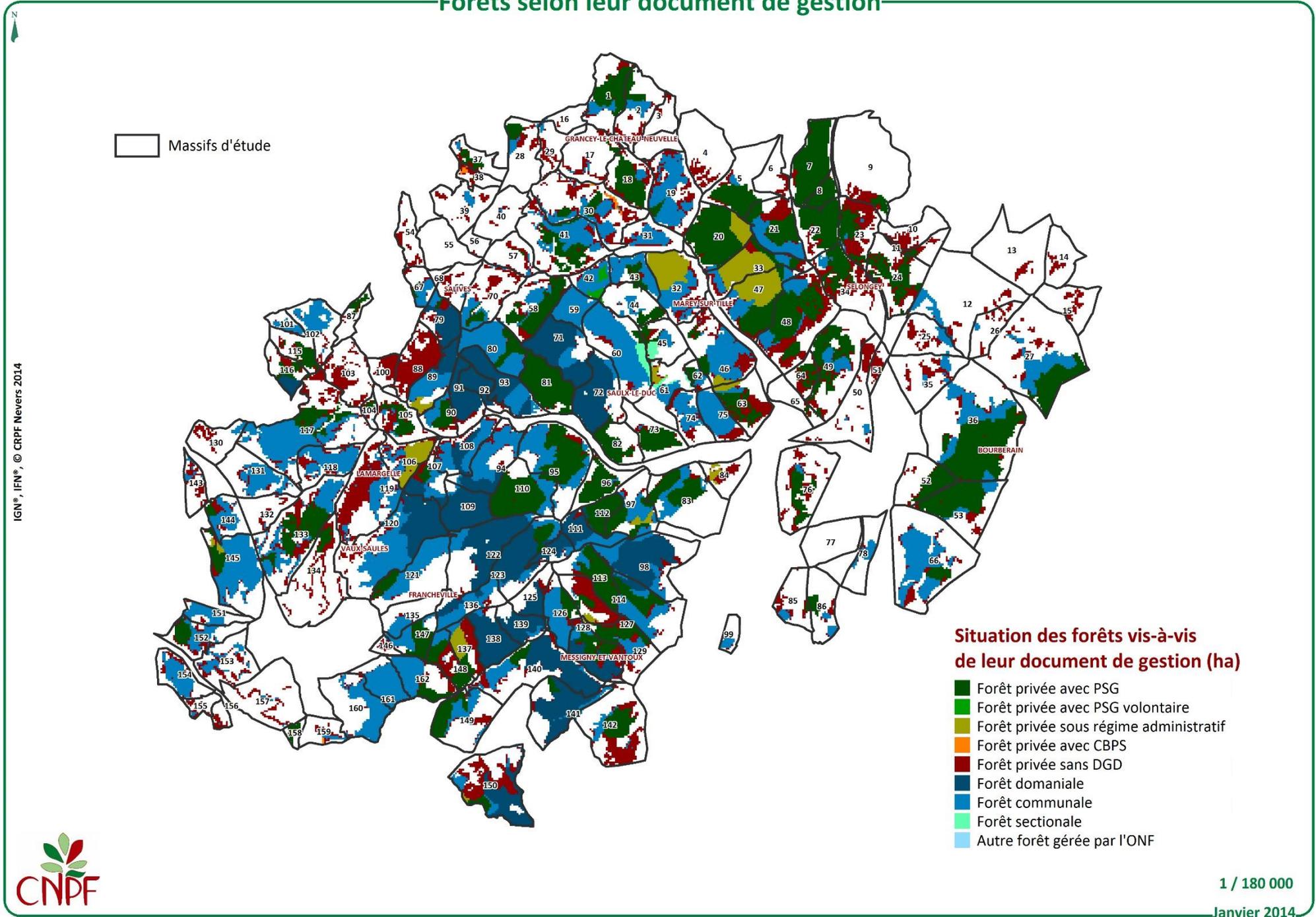


Charte forestière du Pays Seine et Tilles

Réseau hydrographique



Forêts selon leur document de gestion



Massifs d'étude

Situation des forêts vis-à-vis de leur document de gestion (ha)

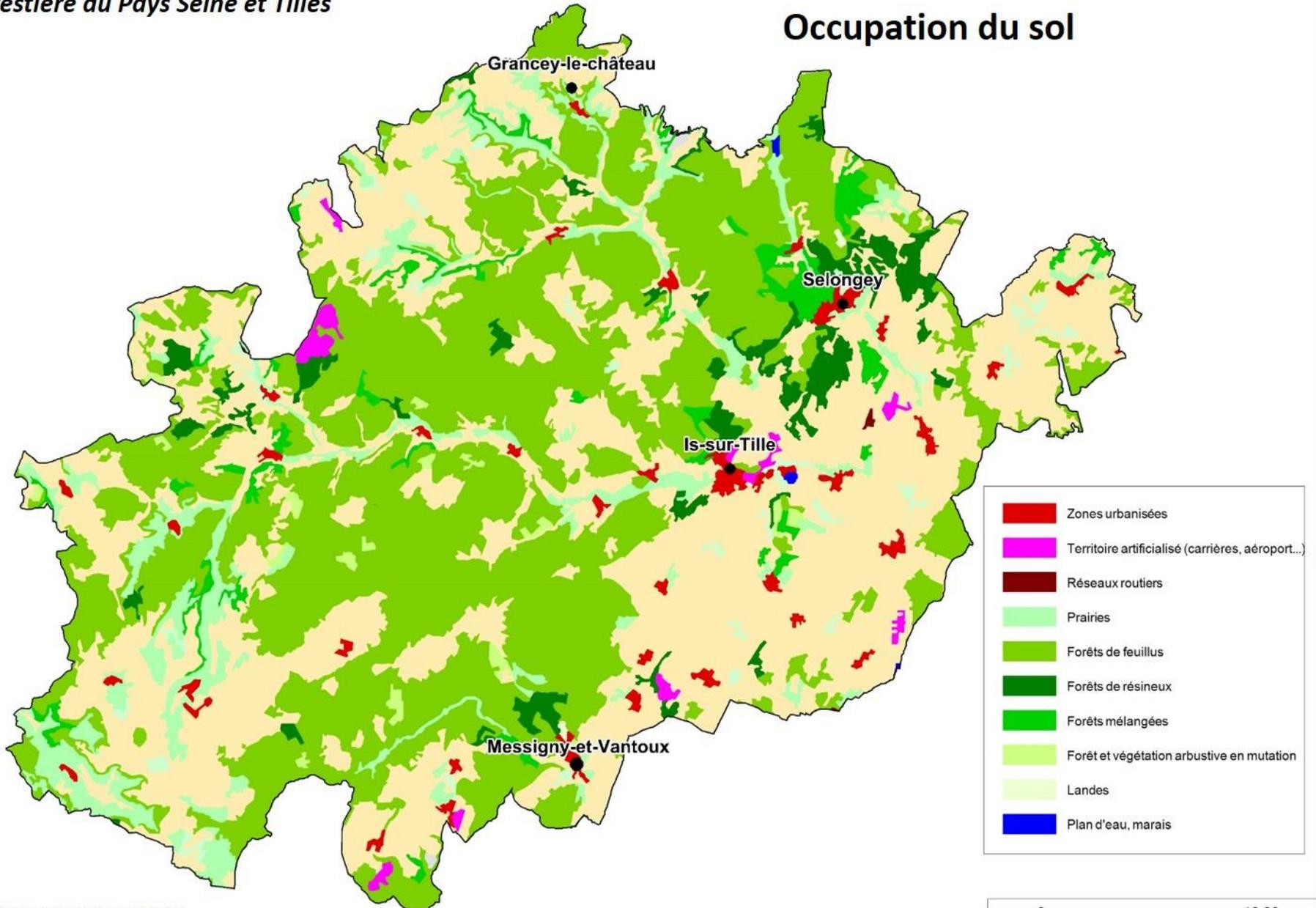
- Forêt privée avec PSG
- Forêt privée avec PSG volontaire
- Forêt privée sous régime administratif
- Forêt privée avec CBPS
- Forêt privée sans DGD
- Forêt domaniale
- Forêt communale
- Forêt sectionale
- Autre forêt gérée par l'ONF

IGN®, IFN®, © CRPF Nevers 2014

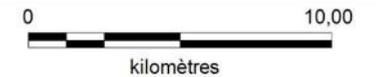


Charte forestière du Pays Seine et Tilles

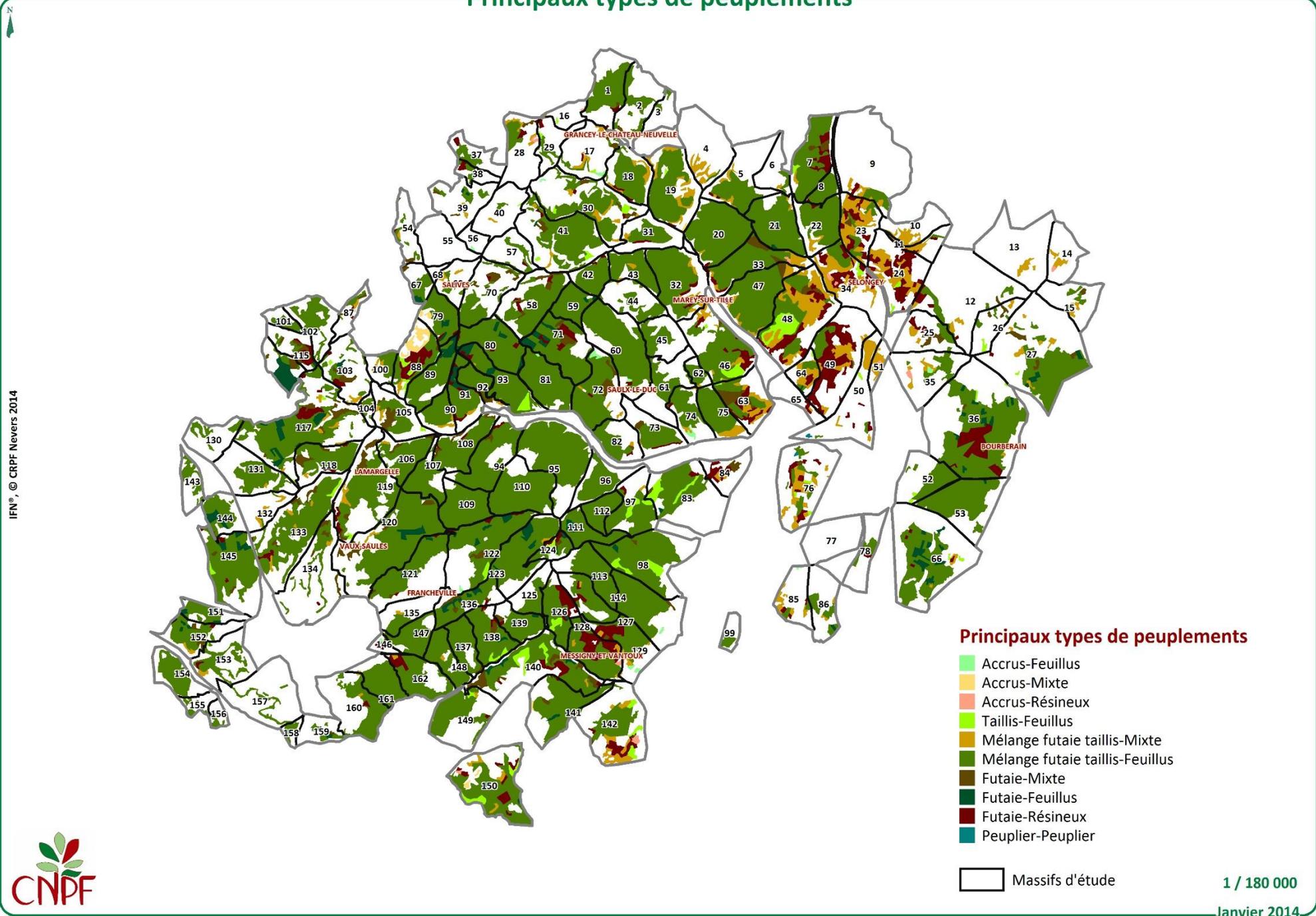
Occupation du sol



BDCarto® Corine Landcover © 2012  
SIG CCFSS 2016©



### Principaux types de peuplements



IFN®, © CRPF Nevers 2014



### Principaux types de peuplements

- Accrus-Feillus
- Accrus-Mixte
- Accrus-Résineux
- Taillis-Feillus
- Mélange futaie taillis-Mixte
- Mélange futaie taillis-Feillus
- Futaie-Mixte
- Futaie-Feillus
- Futaie-Résineux
- Peuplier-Peuplier

Massifs d'étude

1 / 180 000

Janvier 2014

**Annexe 8 :****Production brute (m3/ha/an) totale moyenne affectée à chaque type de peuplement***(selon le schéma de desserte du Pays Seine et Tilles)*

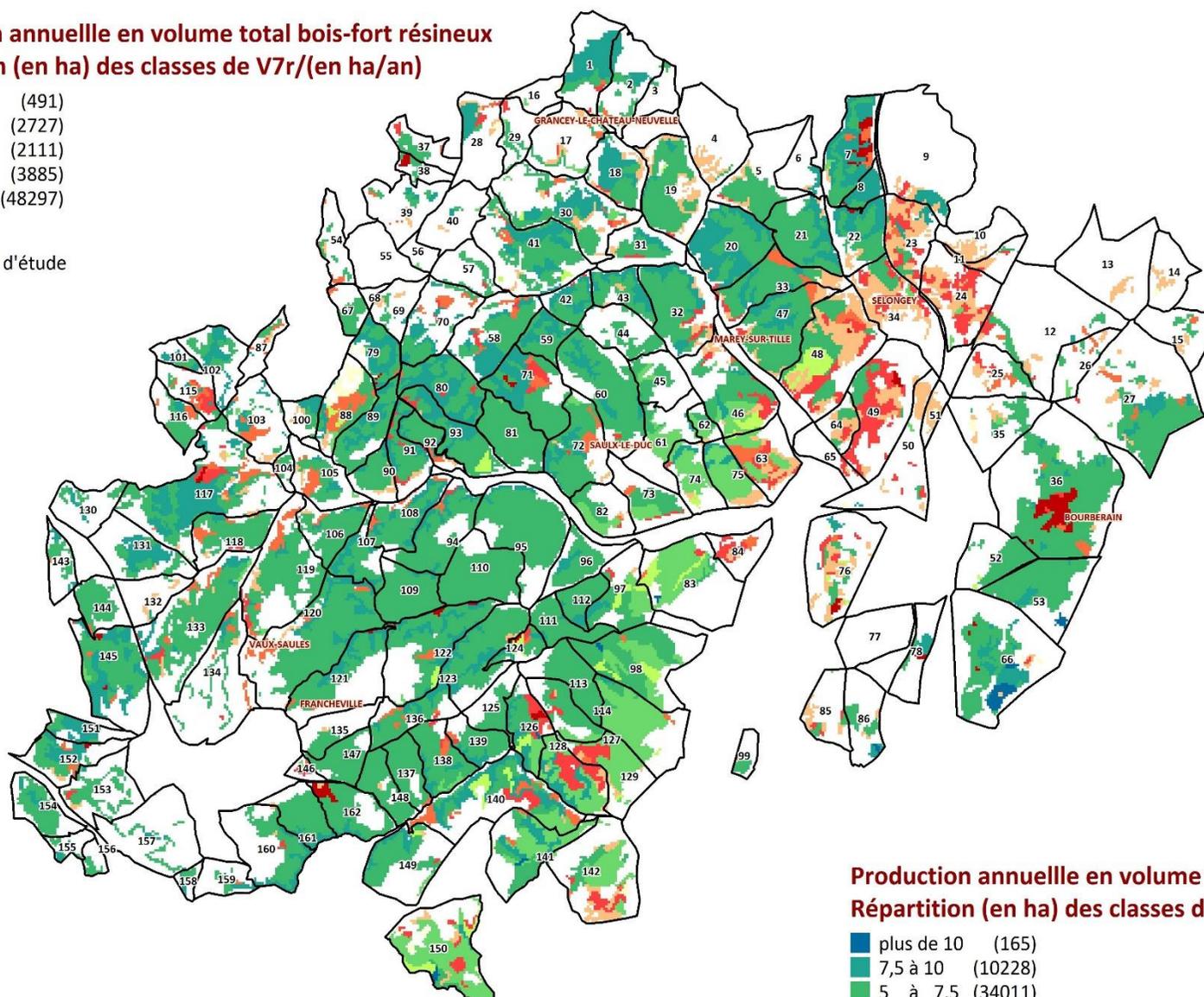
	Feuillus	Résineux
Mélanges futaie taillis chêne normal	7,2	
Mélanges futaie taillis chêne pauvre	5,8	
Mélanges futaie taillis chêne riche	9,9	
Mélanges futaie taillis	8,6	
Taillis	3,7	
Taillis de chêne	3,5	
Morcelés	3,0	
Peuplements mixtes	3,0	
Peuplements mixtes avec taillis	2,3	
Futaie de chêne	13,9	
Futaie de hêtre	6,2	
Peuplements mixtes	3,0	3,0
Peuplements mixtes avec taillis	3,0	2,0
Futaie-Résineux-Douglas		9,0
Futaie-Résineux-Epicéa		8,0
Futaie-Résineux - Mélèze		7,0
Futaie-Résineux-Pin	2,0	5,0
Futaie-Résineux-divers		5,0

## Production en volume bois-fort total

**Production annuelle en volume total bois-fort résineux**  
Répartition (en ha) des classes de V7r/(en ha/an)

■	7,5 à 10	(491)
■	5 à 7,5	(2727)
■	2,5 à 5	(2111)
■	0 à 2,5	(3885)
■	0	(48297)

□ Zones d'étude

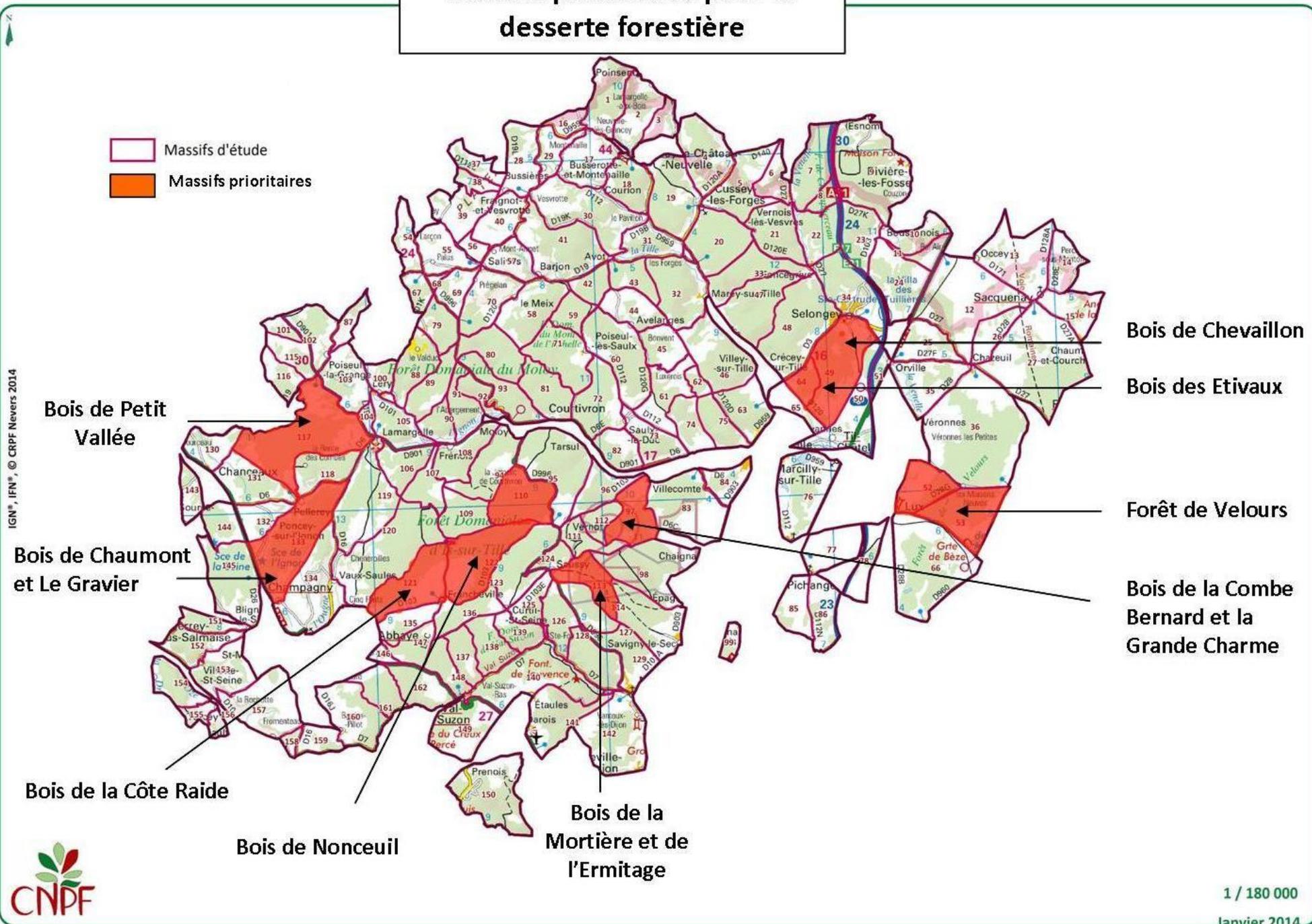


**Production annuelle en volume total bois-fort feuillu**  
Répartition (en ha) des classes de V7r/(en ha/an)

■	plus de 10	(165)
■	7,5 à 10	(10228)
■	5 à 7,5	(34011)
■	2,5 à 5	(8022)
■	0 à 2,5	(1272)
■	0	(3813)

### Massifs prioritaires pour la desserte forestière

- Massifs d'étude
- Massifs prioritaires



IGN®, IFN®, © CRPF Nevers 2014

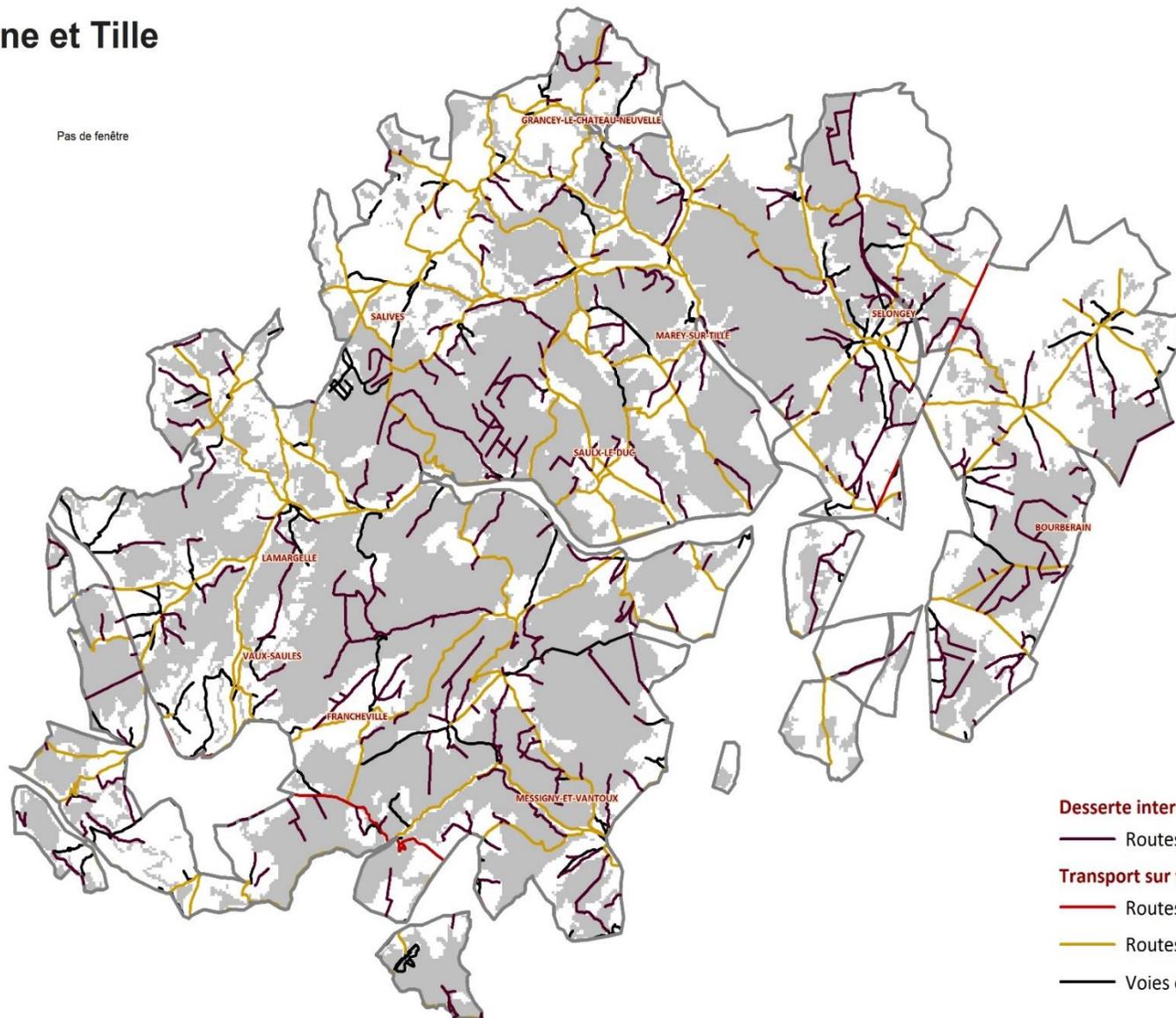


# Annexe 11

## Desserte interne et externe des massifs forestiers

### Seine et Tille

Pas de fenêtre



- Desserte interne des Massifs**
  - Routes forestières
- Transport sur voirie publique**
  - Routes nationales
  - Routes départementales
  - Voies communales

IFN®, © CRPF Nevers 2014

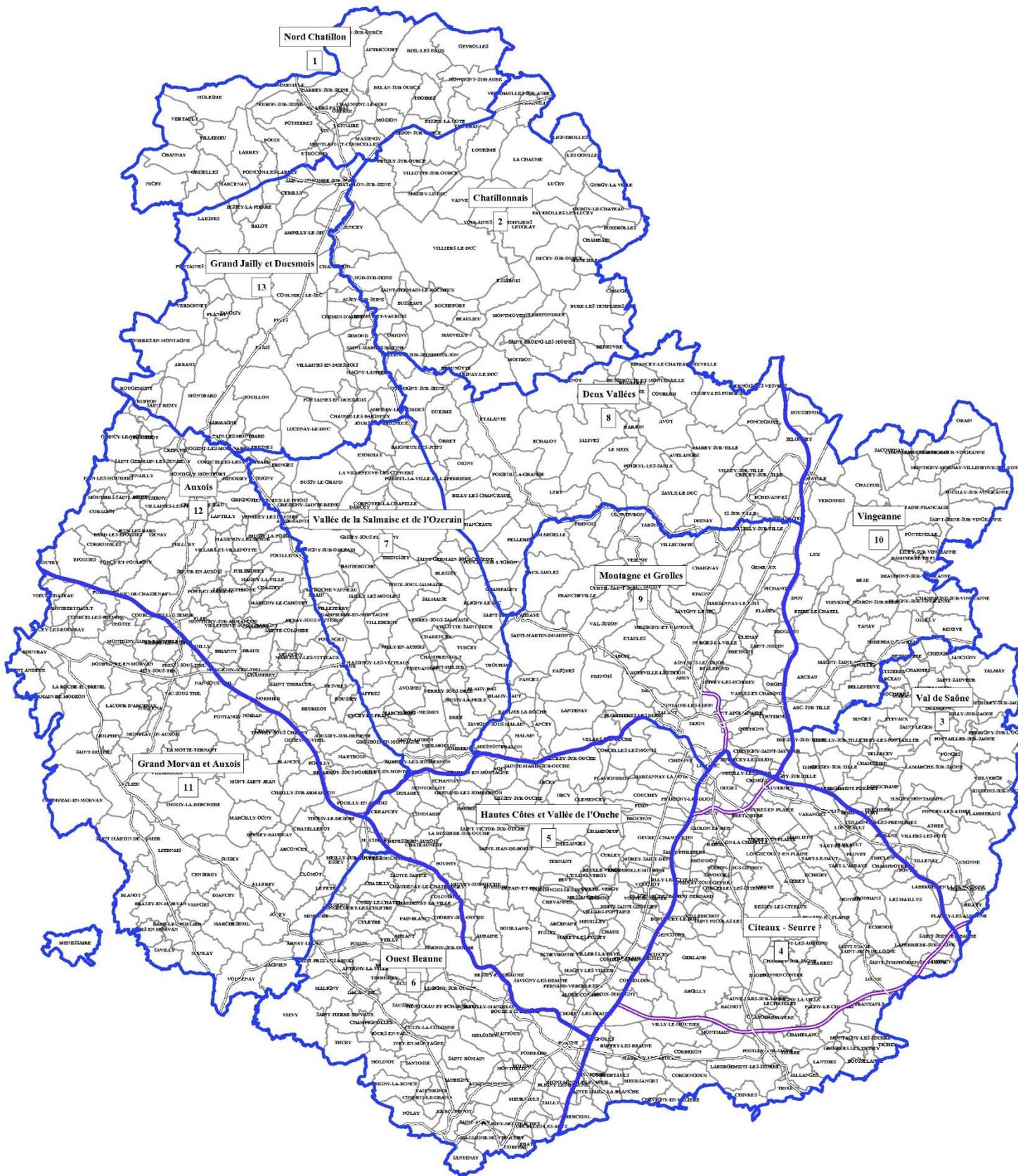




**Cartes des communes et des unités de gestion grand gibier**



**Annexe 12**

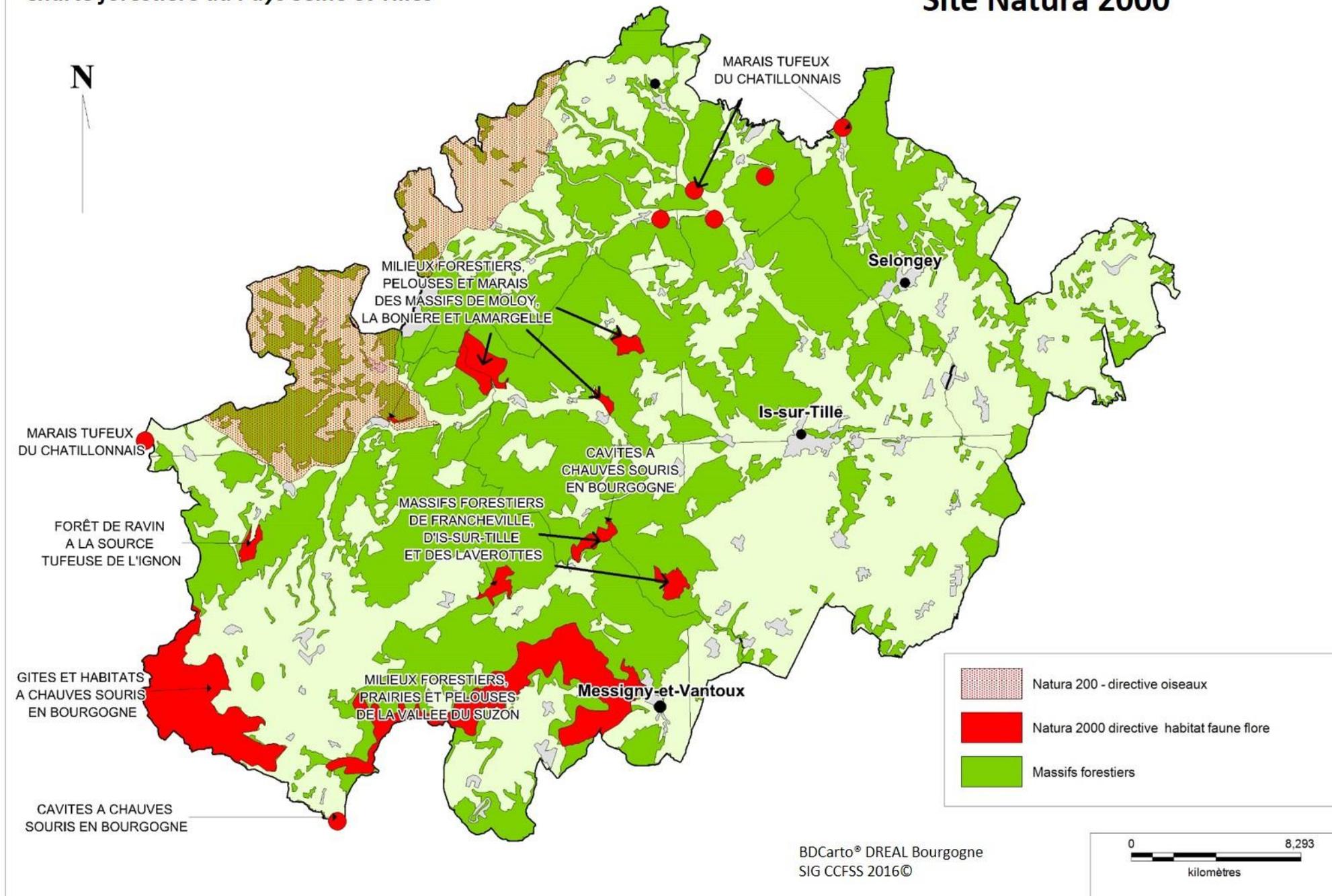


- Commune
- Route
- Autoroute
- Limite unité de gestion



Charte forestière du Pays Seine et Tilles

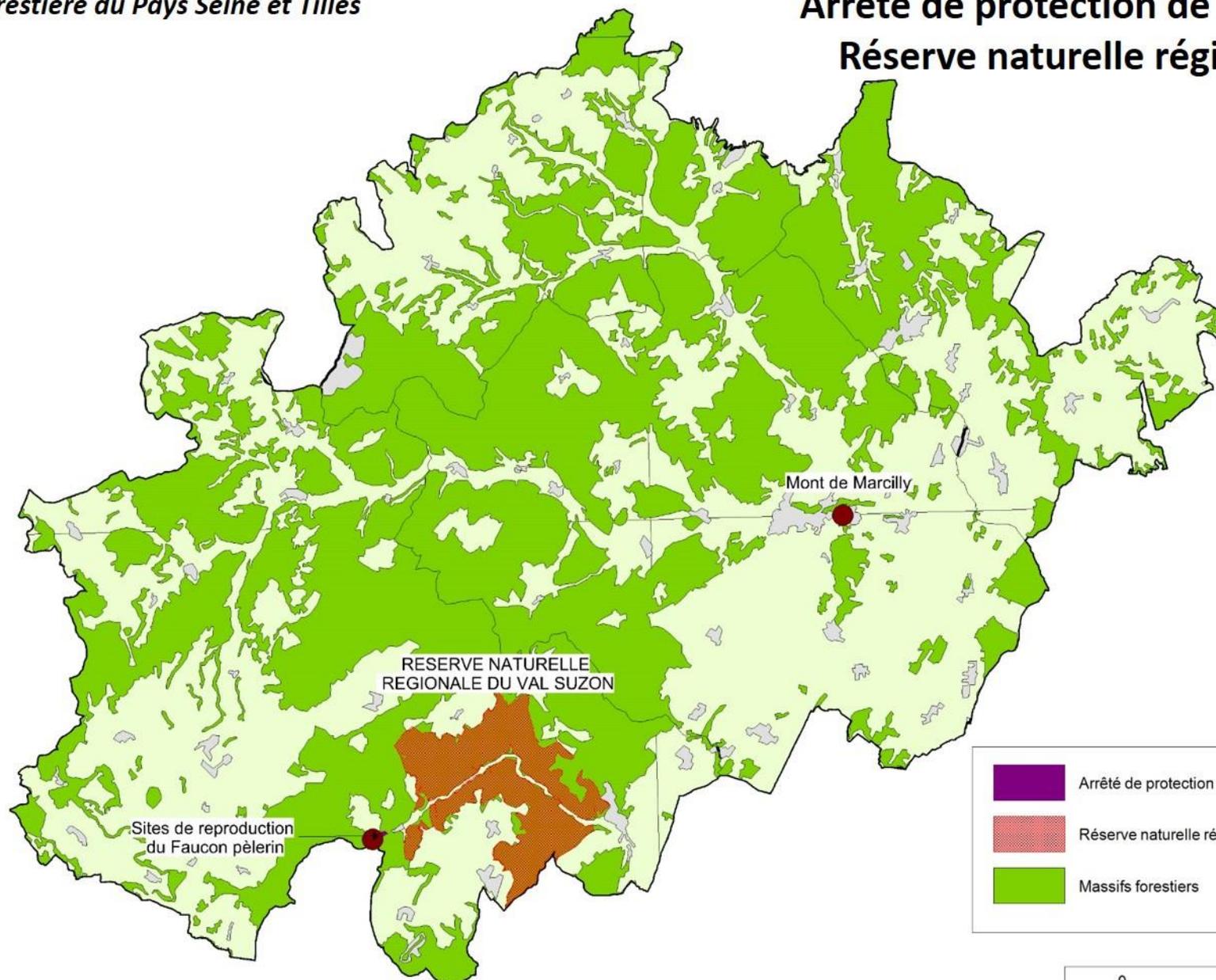
Site Natura 2000



Charte forestière du Pays Seine et Tilles

## Arrêté de protection de biotope Réserve naturelle régionale

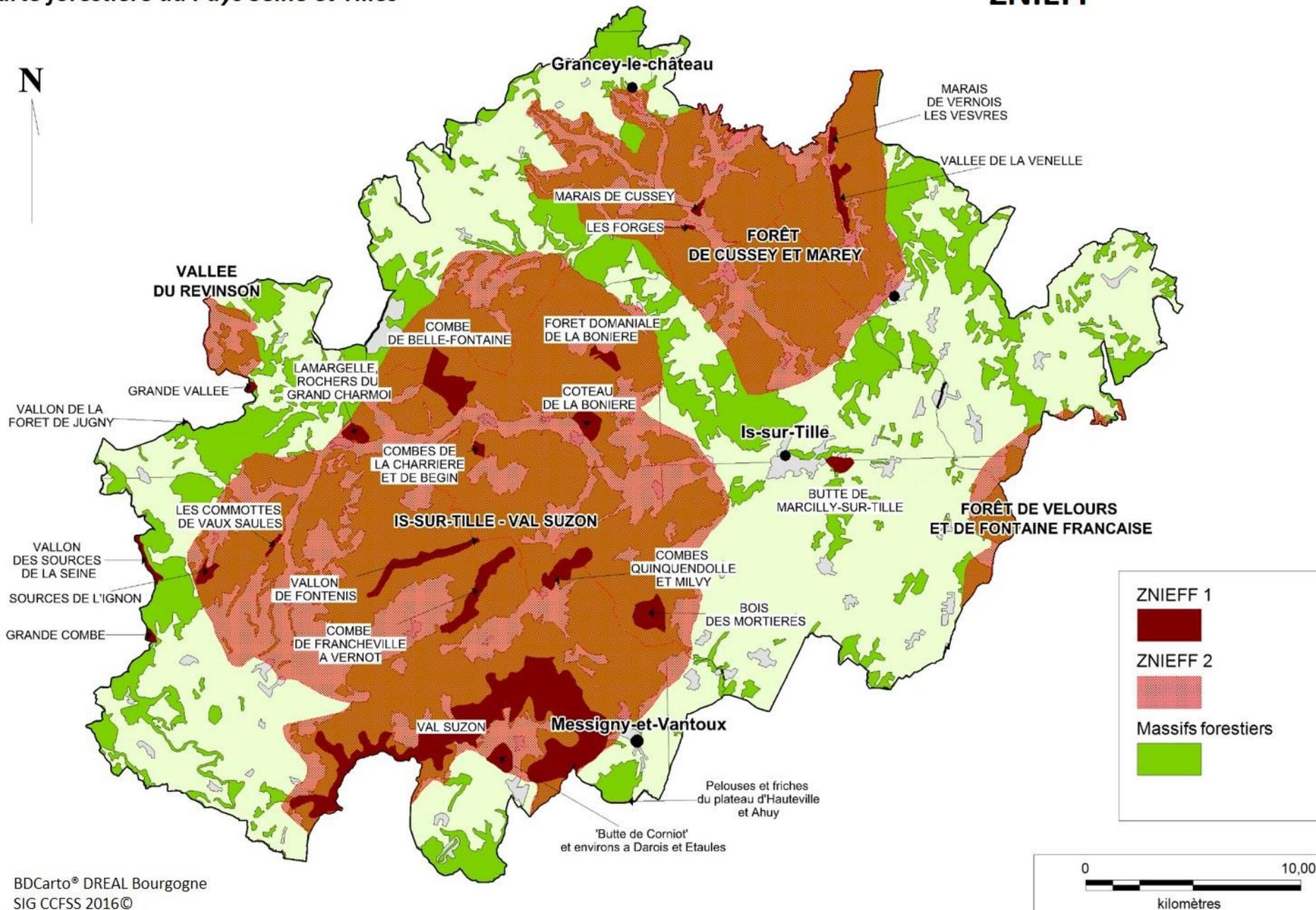
N



- Arrêté de protection de biotope
- Réserve naturelle régionale du Val Suzon
- Massifs forestiers

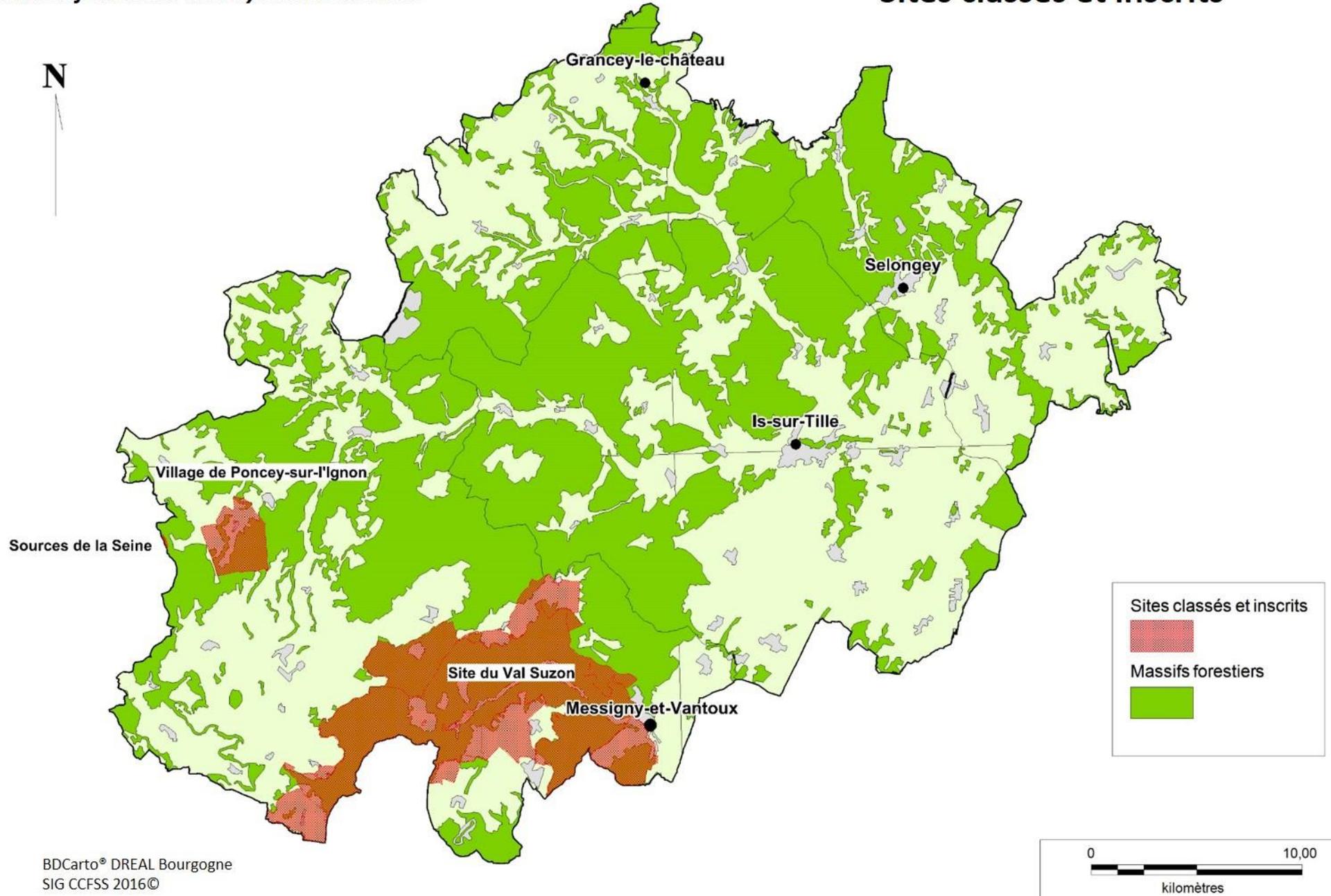
Charte forestière du Pays Seine et Tilles

ZNIEFF



Charte forestière du Pays Seine et Tilles

Sites classés et inscrits



**Annexe 17****Liste des collectivités, entreprises et organismes présents lors des groupes de travail pour le renouvellement de la charte forestière**

Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie  
Aprovalbois  
Association Bourguignonne pour la Certification Forestière  
Association de la Truffe Côte d'Orienne  
Centre National de la Propriété Forestière  
Direction Départementale des Territoires de Côte-d'Or  
Fédération Départementale des Chasseurs de Côte-d'Or  
Groupement d'intérêt cynégétique de la Montagne  
Is Loisirs Nature (section randonnée)  
Communauté de communes Forêts, Seine et Suzon  
Communauté de communes des Sources de la Tille  
Communauté de communes des Vallées de la Tille et de l'Ignon  
Comité départemental de la randonnée pédestre  
Commune de Barjon  
Commune de Bussières  
Commune de Chanceaux  
Commune de Courtivron  
Commune de Cussey-les-forges  
Commune de Francheville  
Commune de Frénois  
Commune de Poncey-sur-l'Ignon  
Commune de Saint-Martin-du-Mont  
Confrérie des amis de la source de Sapho (randonnée)  
Groupement d'intérêt public du futur parc national des Forêts de Champagne et de Bourgogne  
Guidel SARL  
Mortier Charpentes  
Office National des Forêts  
Office du tourisme des Vallées de la Tille et de l'Ignon  
Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne

